

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**MONOGRAPHIE**  
**DES ASSISTANTS ET CONSEILLERS TECHNIQUES**  
**DE SERVICE SOCIAL**  
**DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Numéro 04 – 2011



## 📌 Présentation

Cette étude, réalisée en 2011, concernant la situation des assistants et conseillers techniques de service social de l'Education nationale, est initiée par le bureau de gestion prévisionnelle des personnels BIATSS (DGRH C1-1) de la Direction Générale des Ressources Humaines.

L'objectif est de valoriser les informations concernant les personnels, en mettant à la disposition de la communauté éducative des éléments objectifs afin de dégager les caractéristiques de ces corps.

L'étude recense des données précises sur les effectifs, les volumes de recrutement, les promotions et les rémunérations, mais présente également un état des lieux de la vie des personnels.

Des éléments d'évolution ont été intégrés dans les commentaires afin d'avoir une vision plus dynamique.

*Avertissement : Les informations présentées ici sont issues de requêtes exécutées avec des critères de sélections propres à la monographie. Par conséquent, ces informations ne doivent pas être utilisées à d'autres fins.*

Pour toutes questions relatives à cette monographie, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

- Madame Hélène ANSQUIN, chargée d'études et du traitement de l'information  
[helene.ansquin@education.gouv.fr](mailto:helene.ansquin@education.gouv.fr) (01 55 55 10 98)
- Madame Dominique GAMBIER, chargée d'études et gestion prévisionnelle de la filière médico-sociale  
[dominique.gambier@education.gouv.fr](mailto:dominique.gambier@education.gouv.fr) (01 55 55 13 57)
- Monsieur Benoit MARTIN, chef du bureau des études et de la gestion prévisionnelle, DGRHC1-1  
[benoit.martin@education.gouv.fr](mailto:benoit.martin@education.gouv.fr) (01 55 55 35 27)

## 📌 Les sources

Les données figurant dans cette étude sont issues de l'annuaire AGORA (système d'information des ressources humaines concernant principalement les personnels ATOSS) ; celui-ci résulte de la consolidation des bases de données académiques et de celle de l'administration centrale, à la date du 1<sup>er</sup> mars 2011. Les données relatives aux autres personnels concernent les personnels BIATSS affectées au sein du ministère de l'Education nationale uniquement ; en revanche, concernant les données relatives aux personnels non titulaires (ANT), il s'agit des ANT BIATSS présents au cours de l'année 2010 (enquête menée par DGRHC1-1 auprès des académies et des établissements).

D'autres données sont issues du bureau de gestion des personnels ATOSS (DGRH C2-1) et des tableaux de bord du bureau DGRH C1-1.

De plus, les données relatives aux consommations mensuelles des ETPT entre 2007 et 2010 sont issues de l'outil de décompte des emplois INDIA LOLF : module ODE, mis en place par la direction du Budget du ministère du Budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. Seuls les agents dont la rémunération s'impute sur le titre II (mission enseignement scolaire uniquement) sont pris en compte.

Les effectifs d'élèves de l'enseignement public sont issus de l'édition 2010 de l'ouvrage « Repères et références statistiques »

Les outils qui ont permis d'élaborer les différentes illustrations sont les logiciels suivants :

- Le requêteur Business Object 6.5
- Le tableur Excel 2003
- Le traitement de texte Word 2003
- Le logiciel Map-Info 7.0

## 📌 Référence des textes

### I Les assistants de service social

#### Nomination :

Le corps des assistants de service social des administrations de l'Etat est régi par le titre du décret n° 91-783 du 1<sup>er</sup> août 1991 relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps d'assistants de service social des administrations de l'Etat.

Les assistants de service social sont recrutés :

- par voie de concours externe ouvert à hauteur d'un tiers au moins et de deux tiers au plus des postes offerts aux deux concours.
- par voie de concours interne aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent justifiant de quatre années de services effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

#### Missions :

Les assistants de service social des administrations de l'Etat, classés en catégorie B, exercent des fonctions visant à aider les personnes, les familles ou les groupes connaissant des difficultés sociales, à faciliter leur insertion et à rechercher les causes qui compromettent l'équilibre psychologique, économique et social de ces populations. Ils mènent toutes actions susceptibles de prévenir et de remédier à ces difficultés dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale du ministère dont ils relèvent.

#### Structure du corps :

Le corps des assistants de service social est composé de deux grades, un grade d'assistant de service social comportant 10 échelons, et un grade d'assistant de service social principal comportant 7 échelons.

### II Les conseillers techniques de service social de l'Education nationale

#### Nomination

Le corps des conseillers techniques de service social est régi par le décret n° 91-784 du 1<sup>er</sup> août 1991 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat.

Les conseillers-techniques de service social de l'Education nationale sont recrutés :

- par voie de concours interne sur épreuve ouvert aux membres des corps ou cadre d'emplois d'assistants de service social des 3 fonctions publiques.
- par liste d'aptitude, dans une limite comprise entre 1/5 et 1/3 du nombre total de nominations par concours interne.

#### Missions

Les conseillers techniques de service social sont chargés de fonctions comportant des responsabilités particulières dans les domaines prévues à l'article 2 du décret du 1<sup>er</sup> août 1991 des assistants de service social, ou un rôle d'encadrement ou de coordination de l'activité des assistants de service social régis par ledit décret auprès d'un directeur académique de l'éducation nationale.

#### Structure du corps

Le corps de conseiller technique de service social est un corps à grade unique qui comporte 8 échelons.

## 📌 Le champ de l'étude

Dans cette étude, les agents recensés sont ceux qui répondent aux critères suivants :

- Concernant les personnels en fonction :
  - personnels titulaires ou stagiaires.
  - qui occupent un emploi budgétaire dont l'imputation relève d'un programme du MEN ou du MESR.
  - dont le support d'affectation est de type « principal » quel que soit l'emploi occupé.
  - en position d'activité (congé longue durée (CLD) compris).

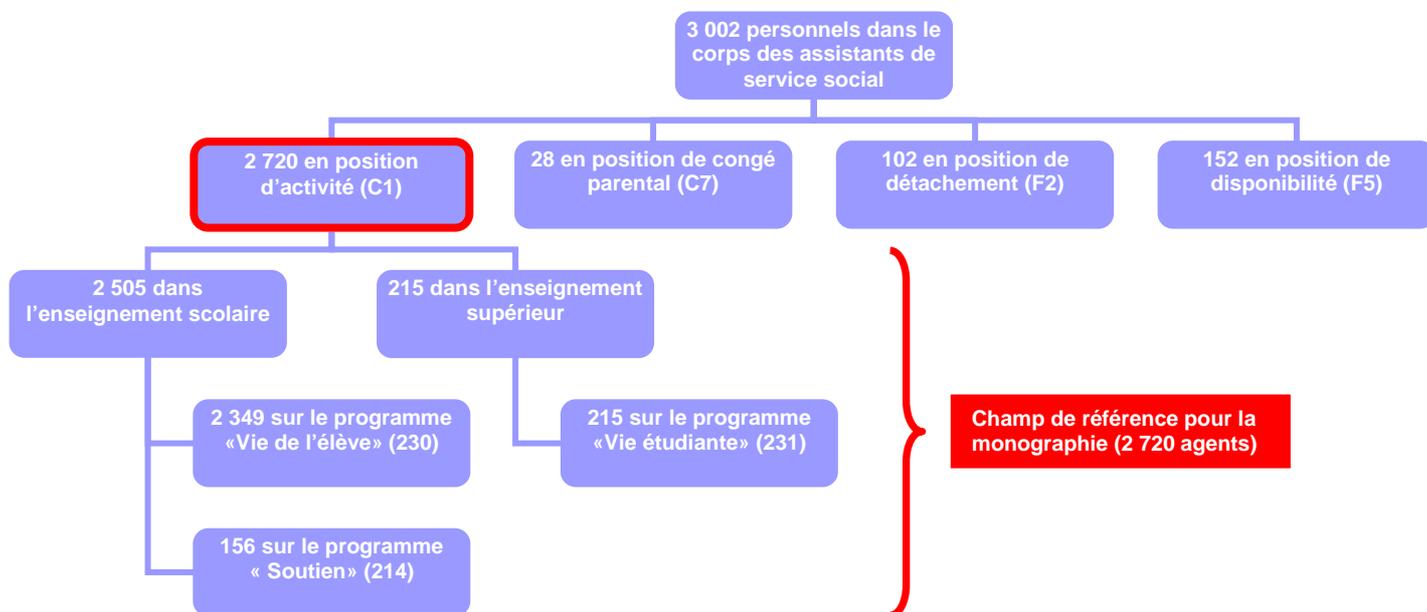
Ne sont pas pris en compte :

- les personnels en position interruptive d'activité, en détachement, en congé parental,...
- les contractuels (cependant un point particulier leur est consacré)
- les agents en activité sans programme LOLF (sans support d'occupation) renseigné dans AGORA.

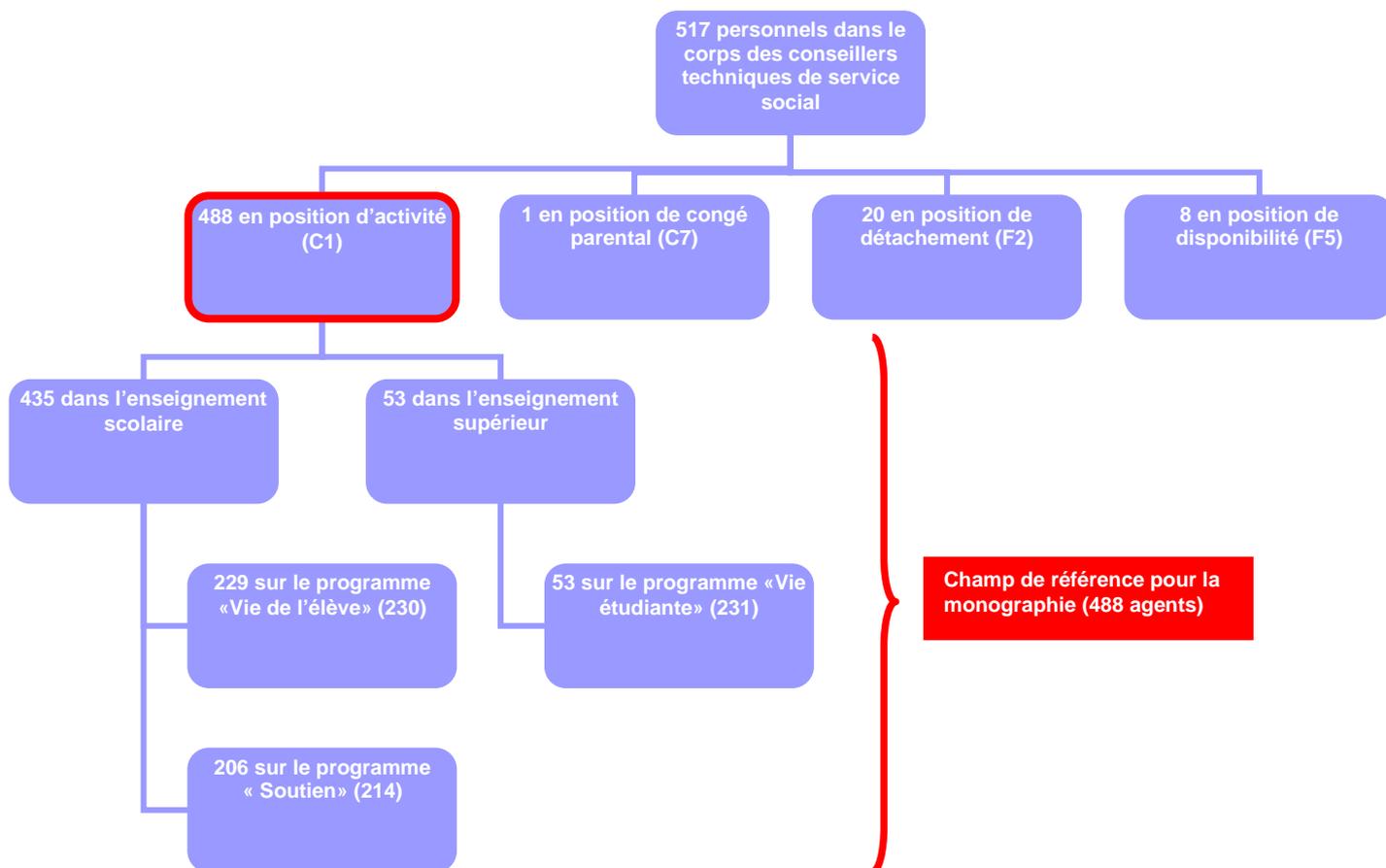
- les adjoints techniques des établissements d'enseignement du ministère de l'Education nationale (ATEC) pour ce qui concerne les données globales relatives aux personnels BIATSS.
- les élèves de l'enseignement privés pour ce qui concerne les effectifs d'élèves.
- Concernant les agents en fin de fonctions, sont pris en compte :
  - les personnels titulaires ou stagiaires, sans distinction de programme.
  - qui étaient en position d'activité avant la fin de fonction.
  - l'ensemble des motifs de sortie : cessation définitive de fonction (retraite, décès, démission, radiation), changement de corps, fin de stage (hors fin de stage pour changement de corps/grade).

- É Illustration du champ de l'étude (agents en fonction au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ou au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) au 1<sup>er</sup> mars 2011

### Les assistants de service social



### Les conseillers techniques de service social



## 📖 Définitions et sigles

<b>ANT</b>	: Agents Non Titulaires (sur mission temporaire de remplacement ou sur mission permanente)
<b>ATSS</b>	: (personnel) Administratif, Technique, Sociaux et de Santé
<b>ASSOC</b>	: Assistant de service social
<b>ATEC</b>	: Adjoint Technique des Etablissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale
<b>BIATSS</b>	: (personnels) Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
<b>CDI</b>	: Contrat à Durée Indéterminé
<b>CLD</b>	: Congé Longue Durée
<b>CLM</b>	: Congé Longue Maladie
<b>CMO</b>	: Congé de Maladie Ordinaire
<b>CLOUS</b>	: Centre local des Œuvres Universitaires et Scolaires
<b>CNOUS</b>	: Centre national des Œuvres Universitaires et Scolaires
<b>CPA</b>	: Cessation Progressive d'Activité
<b>CROUS</b>	: Centre régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
<b>CTSS</b>	: Conseiller technique de service social
<b>DECILES</b>	: Ce sont les valeurs qui partagent la distribution d'indices en dix parties égales. Ainsi, le premier décile est l'indice au-dessous duquel se situe 10 % des indices. Le dernier décile (le 9 <sup>ème</sup> ) est l'indice au-dessous duquel se situent 90 % des indices.
<b>DEPP</b>	: Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance
<b>DGRH</b>	: Direction Générale des Ressources Humaines (du MEN et du MESR)
<b>EN</b>	: Education Nationale
<b>ETP</b>	: Equivalent Temps Plein
<b>ETPT</b>	: Equivalent Temps Plein Travaillé
<b>GPRH</b>	: Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines
<b>IA</b>	: Inspection Académique
<b>LOLF</b>	: Loi Organique relative aux Lois de Finances, du 1 <sup>er</sup> août 2001, qui se décline en missions, programmes, actions ; un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.
<b>MEDIANE</b>	: La médiane représente la valeur qui partage une population en deux parties égales (5 <sup>ème</sup> décile)
<b>MOYENNE</b>	: La moyenne est égale à la somme de données statistiques divisée par leur nombre.
<b>PRO/PRO</b>	: Taux de promotion de grade, qui, appliqué au nombre d'agents promouvables, permet de déterminer le nombre de promotions.
<b>Programme 141</b>	: Enseignement scolaire public du second degré
<b>Programme 150</b>	: Formations supérieures et recherche
<b>Programme 214</b>	: Soutien de la politique de l'Education nationale (meilleure efficacité du système de l'Education nationale).
<b>Programme 230</b>	: Vie de l'élève (concerne la santé des élèves, l'action sociale et l'accompagnement des élèves handicapés.)
<b>Programme 231</b>	: Vie étudiante
<b>RCE</b>	: Responsabilités et Compétences Elargies (qui découlent de la loi de 2007, relative aux libertés et responsabilités des universités)
<b>S.I</b>	: Système d'Information



## Sommaire

### I. Les effectifs et caractéristiques démographiques

A. Les effectifs.....	9
B. La répartition par sexe.....	32
C. La répartition par tranches d'âge.....	36
D. Les évolutions.....	50
E. Les agents non titulaires.....	54

### II. La carrière

A. Les recrutements et promotions.....	57
B. Les rémunérations.....	65

### III. La vie des personnels

A. Lieux d'exercice.....	74
B. La mobilité.....	81
C. Quotité de travail.....	82
D. Les congés .....	92

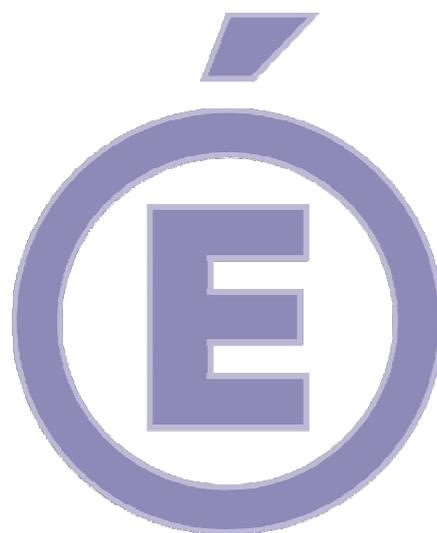
### IV. Les fins de fonctions

A. Les départs.....	105
B. La retraite.....	111
C. Lieux d'exercice lors du départ.....	128

### V. Conclusion

A. Conclusion.....	135
--------------------	-----

**EFFECTIFS  
ET  
CARACTERISTIQUES  
DEMOGRAPHIQUES**



Les assistants de service social

## ④ Ensemble des personnels présents dans l'annuaire AGORA (position dans l'académie)

Positions administratives	Positions administratives détaillées	Effectifs
En activité	En attente après réintégration	6
En activité	En activité dans acad./dep./adm.cent./etab.	2 514
En activité	Géré dans la base mais payé ailleurs	196
En activité	Mise à disposition administration ou établissement public d'Etat	3
En activité	Domaine d'activité non précisé	1
<b>En activité</b>		<b>2 720</b>
En congé parental	Congé parental	28
<b>En congé parental</b>		<b>28</b>
En détachement	Détachement emploi conduis. à pension autre SI	17
En détachement	Détachement collectivité territoriale	45
En détachement	Détachement étab. pub. ou ent. pub. ss pension	5
En détachement	Détachement entr. ou org. privé int.gen. ou ass	2
En détachement	Détachement stage préa. tit. autres corps même SI	24
En détachement	Détachement stage préa. tit. Autre SI ou adm.	6
En détachement	Détachement autre corps autre SI ou adm.	3
<b>En détachement</b>		<b>102</b>
En disponibilité	Disponibilité d'office après CLD, CLM ou CMO	1
En disponibilité	Disponibilité pour convenances personnelles	103
En disponibilité	Disponibilité pour suivre son conjoint	36
En disponibilité	Disponibilité pour mandat élu local	1
En disponibilité	Disponibilité pour soins conjoint maladie grave	1
En disponibilité	Disponibilité pour élever enfant moins de 8 ans	8
En disponibilité	Disponibilité pour soins enfant à charge/handicapé	1
En disponibilité	Maintien en disponibilité au delà du temps réglementaire	1
<b>En disponibilité</b>		<b>152</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 002</b>

Source : DGRH C1-1

**Les conseillers techniques de service social**

④ **Ensemble des personnels présents dans l'annuaire AGORA (position dans l'académie)**

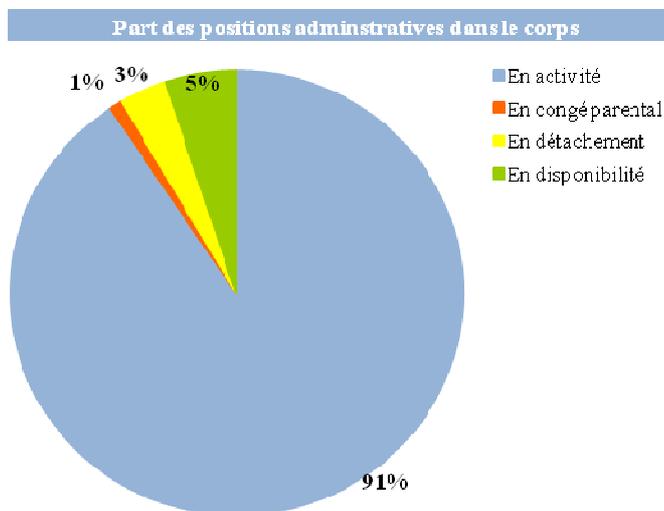
<b>Positions administratives</b>	<b>Positions administratives détaillées</b>	<b>Effectifs</b>
En activité	En activité dans acad./dep./adm.cent./etab.	443
En activité	Géré dans la base mais payé ailleurs	44
En activité	Payé dans la base mais géré dans un autre BAS	1
<b>En activité</b>		<b>488</b>
En congé parental	Congé parental	1
<b>En congé parental</b>		<b>1</b>
En détachement	Détachement emploi conduis. à pension autre SI	6
En détachement	Détachement collectivité territoriale	6
En détachement	Détachement étab. pub. ou ent. pub. ss pension	1
En détachement	Détachement entr. ou org. privé int.gen. ou ass	2
En détachement	Détachement stage préa. tit. autres corps même SI	1
En détachement	Détachement autre corps même SI	1
En détachement	Détachement emploi conduis. à pension même SI	2
En détachement	Détachement autre corps autre SI	1
<b>En détachement</b>		<b>20</b>
En disponibilité	Disponibilité pour convenances personnelles	8
<b>En disponibilité</b>		<b>8</b>
<b>TOTAL</b>		<b>517</b>

Source : DGRH C1-1

### Les assistants de service social

#### ④ Répartition des personnels présents dans l'annuaire AGORA

La répartition des effectifs des assistants de service social, tous programmes confondus, fait apparaître que 91 % des personnels du corps est en activité, 3% en détachement, 5 % en disponibilité et quasiment aucun en congé parental.



Source : DGRH CI-1

#### ④ Répartition des personnels en activité sur un programme LOLF de l'enseignement scolaire ou de l'enseignement supérieur

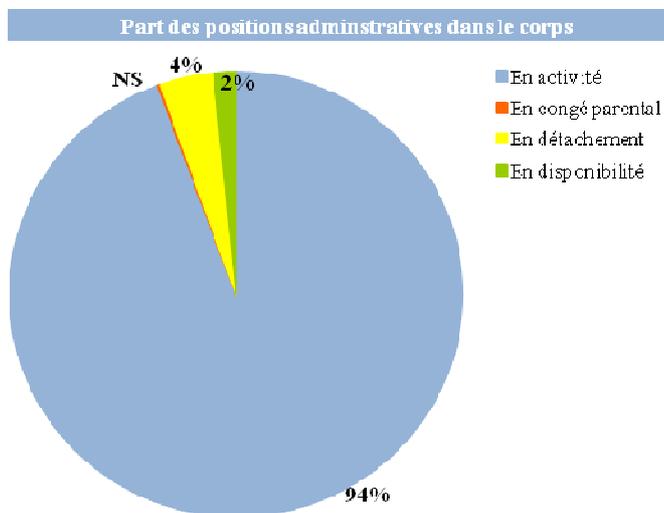
Enseignement	Positions administratives	Positions administratives détaillées	Effectifs
Scolaire	En activité	En attente après réintégration	6
	En activité	En activité dans Acad./dép./adm.cent./etab.	2 495
	En activité	Mise à disposition adm. ou étab. public d'Etat	3
	En activité	Domaine d'activité non précisé	1
Supérieur	En activité	En activité dans acad./dep./adm.cent./etab.	19
	En activité	Géré dans la base mais payé ailleurs	196
<b>En activité</b>			<b>2 720</b>

Source : DGRH CI-1

**Rappel** : Le champ de référence de la monographie regroupe les agents affectés sur les programmes de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, à l'exclusion des agents affectés sur les programmes 210 et 219 (sport, jeunesse et vie associative), des agents dont le programme budgétaire d'affectation n'est pas renseigné dans la base de données, et des agents affectés dans un autre ministère. Les effectifs de référence sont donc de **2 720** agents.

### Les conseillers techniques de service social

#### ⑤ Répartition des personnels présents dans l'annuaire AGORA



La répartition des effectifs des conseillers techniques de service social, tous programmes confondus, fait apparaître que 94 % des effectifs du corps est en activité, 4% en détachement, 2 % en disponibilité et quasiment aucun en congé parental.

Source : DGRH C1-1

#### ⑤ Répartition des personnels en activité sur un programme LOLF de l'enseignement scolaire ou de l'enseignement supérieur

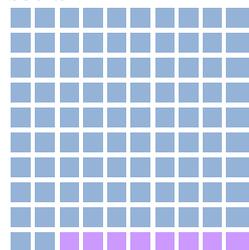
Enseignement	Positions administratives	Positions administratives détaillées	Effectifs
Scolaire	En activité	En activité dans acad./dep./adm.cent./etab.	434
	En activité	Payé dans la base mais géré dans une autre base	1
Supérieur	En activité	En activité dans acad./dep./adm.cent./etab.	9
	En activité	Géré dans la base mais payé ailleurs	44
<b>En activité</b>			<b>488</b>

Source : DGRH C1-1

### Les assistants de service social

#### Programmes LOLF de rémunération

Programmes de rémunération pour les assistants de service social



Enseignement scolaire  
Enseignement supérieur

	SCOLAIRE		1 674	SUPERIEUR		1 783
	Vie de l'élève	Soutien		Vie étudiante	109	
Assistant de service social	1 591	83	1 674	109	109	1 783
Assistant principal de service social	758	73	831	106	106	937
<b>Ensemble</b>	<b>2 349</b>	<b>156</b>	<b>2 505</b>	<b>215</b>	<b>215</b>	<b>2 720</b>

#### Répartition du nombre des assistants de service social par académie et selon le programme de rémunération

	SCOLAIRE			SUPERIEUR		Corps
	Vie de l'élève	Soutien	Ensemble	Vie étudiante	Ensemble	
Administration centrale		1	1		0	1
Aix-Marseille	118	4	122	10	10	132
Amiens	81	4	85	3	3	88
Besançon	38	3	41	4	4	45
Bordeaux	82	7	89	7	7	96
Caen	44	4	48	3	3	51
Clermont-ferrand	39	5	44	5	5	49
Corse	11	1	12	2	2	14
Créteil	243	13	256	9	9	265
Dijon	51	3	54	3	3	57
Grenoble	96	6	102	11	11	113
Guadeloupe	28	2	30		0	30
Guyane	14		14		0	14
Lille	198	13	211	20	20	231
Limoges	26		26	3	3	29
Lyon	134	5	139	12	12	151
Martinique	20	2	22		0	22
Montpellier	77	8	85	9	9	94
Nancy-Metz	81	5	86	7	7	93
Nantes	103	10	113	10	10	123
Nice	54	4	58	7	7	65
Orléans-tours	74	8	82	5	5	87
Paris	67	3	70	24	24	94
Poitiers	43	6	49	4	4	53
Reims	45	5	50	2	2	52
Rennes	83	5	88	12	12	100
Réunion	51	2	53	3	3	56
Rouen	69	4	73	6	6	79
Strasbourg	68	7	75	6	6	81
Toulouse	91	9	100	16	16	116
Versailles	220	7	227	12	12	239
<b>Ensemble</b>	<b>2 349</b>	<b>156</b>	<b>2 505</b>	<b>215</b>	<b>215</b>	<b>2 720</b>

La très grande majorité des assistants de service social se répartit sur les programmes de l'enseignement scolaire (92 %).

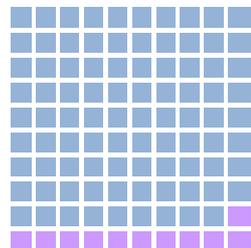
92 % des effectifs des assistants de service social sont affectés sur les programmes de l'enseignement scolaire, essentiellement sur le programme 230 - Vie de l'élève. 8 % du total de ces personnels est affecté dans l'enseignement supérieur.

Sur les 2 720 assistants de service social répartis entre les académies, les effectifs les plus importants se trouvent dans les académies de Créteil, Versailles, suivie par celle de Lille.

### Les conseillers techniques de service social

#### Programmes LOLF de rémunération

Programmes de rémunération pour les conseillers techniques de service social



■ Enseignement scolaire  
■ Enseignement supérieur

	SCOLAIRE		SUPERIEUR		
	Vie de l'élève	Soutien	Vie étudiante		
Conseiller technique de service social	229	206	53	53	488
<b>Ensemble</b>	<b>229</b>	<b>206</b>	<b>53</b>	<b>53</b>	<b>488</b>

#### Répartition du nombre des conseillers techniques de service social par académie et selon le programme de rémunération

	SCOLAIRE			SUPERIEUR		Corps
	Vie de l'élève	Soutien	Ensemble	Vie étudiante	Ensemble	
Administration centrale		2	2	3	3	5
Aix-Marseille	15	7	22	1	1	23
Amiens		13	13	1	1	14
Besançon	4	5	9	6	6	15
Bordeaux		16	16	4	4	20
Caen	4	5	9	1	1	10
Clermont-ferrand	8	5	13		0	13
Corse	3	3	6	2	2	8
Créteil	33	6	39	1	1	40
Dijon	4	6	10	2	2	12
Grenoble	12	6	18	2	2	20
Guadeloupe	3	1	4	1	1	5
Guyane		2	2	3	3	5
Lille		25	25	1	1	26
Limoges		8	8	3	3	11
Lyon		16	16		0	16
Martinique	3	3	6	3	3	9
Montpellier	8	6	14	2	2	16
Nancy-Metz	9	6	15	1	1	16
Nantes	6	9	15	2	2	17
Nice	8	1	9	1	1	10
Orléans-tours	8	9	17	3	3	20
Paris	10	2	12	1	1	13
Poitiers	4	7	11	1	1	12
Reims	4	5	9		0	9
Rennes	7	7	14	1	1	15
Réunion	7	2	9	1	1	10
Rouen	12	3	15	2	2	17
Strasbourg	9	1	10	2	2	12
Toulouse	9	12	21	2	2	23
Versailles	39	7	46		0	46
<b>Ensemble</b>	<b>229</b>	<b>206</b>	<b>435</b>	<b>53</b>	<b>53</b>	<b>488</b>

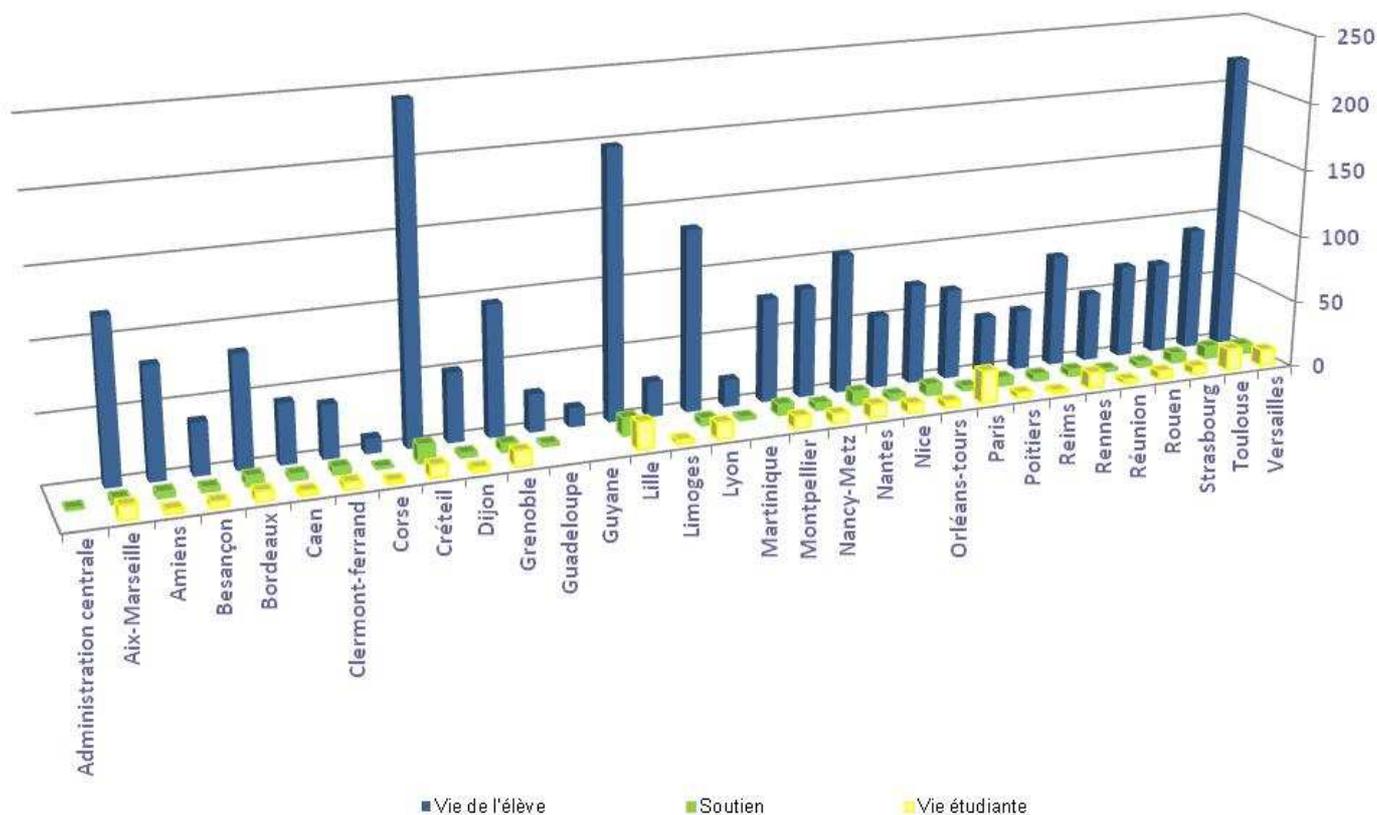
Les conseillers techniques de service social sont répartis sur les programmes de l'enseignement scolaire pour 89 % d'entre eux.

Si les conseillers techniques de service social sont répartis sur les deux programmes de l'enseignement scolaire, certaines académies ont choisi de les affecter uniquement sur le programme « soutien », probablement en raison de leur mission de coordination des assistants de service social et de leur positionnement auprès du recteur ou du directeur académique.

Sur les 488 conseillers techniques de service social répartis entre les académies, les effectifs les plus importants se trouvent dans les académies de Versailles et Créteil, suivies par celle de Lille.

### Les assistants de service social

#### ⑤ Répartition des personnels par académies et programmes budgétaires

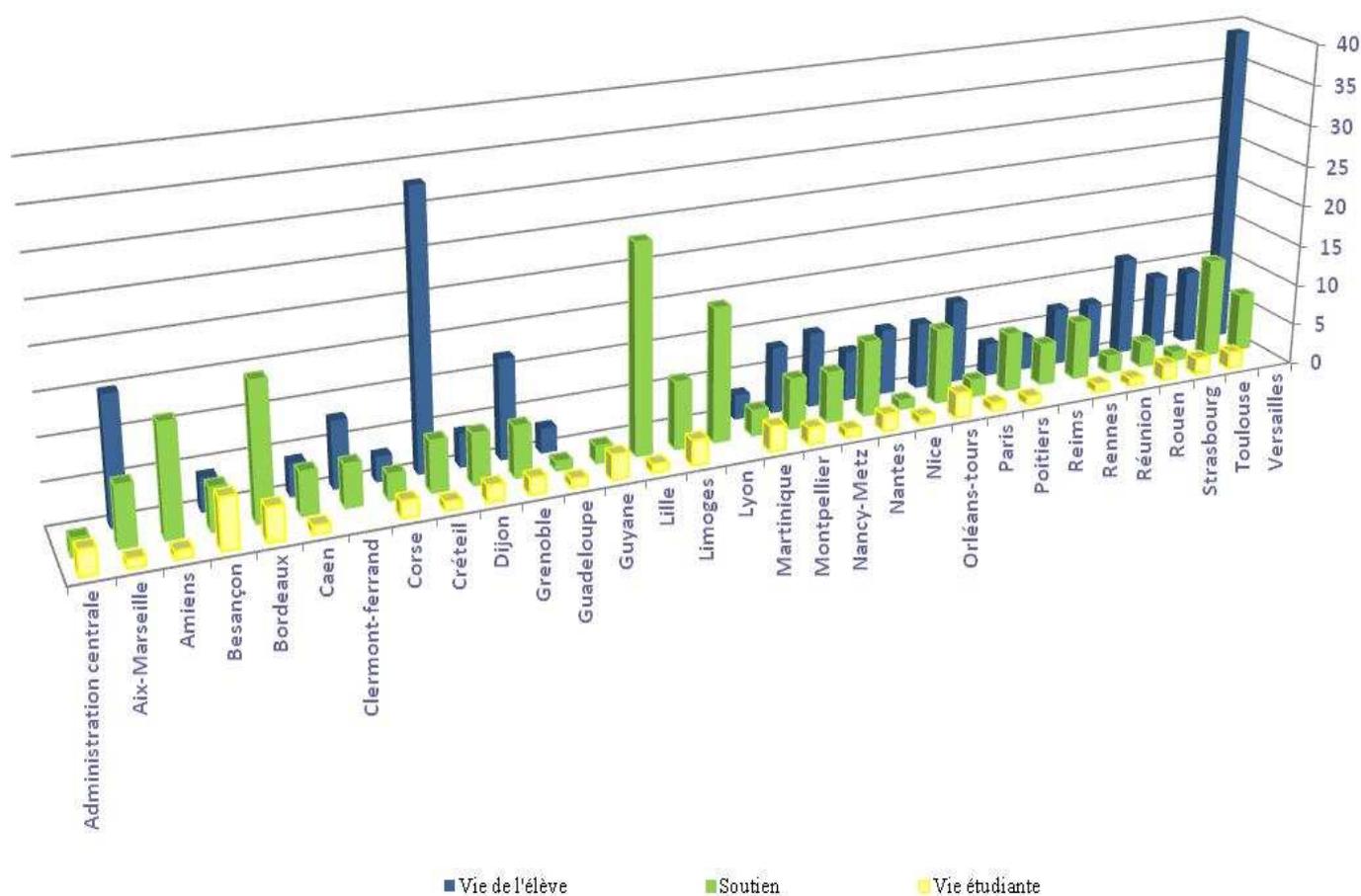


Source : DGRH C1-1

Les académies ont fait le choix d'imputer plus de 90 % de leurs assistants de service social sur le programme 230 « vie de l'élève », qui concerne notamment la santé des élèves, l'action sociale et l'accompagnement des élèves handicapés. Leur mission est en effet davantage centrée sur la proximité avec les élèves que sur des missions de soutien de la politique de l'Education nationale (programme 214).

### Les conseillers techniques de service social

#### ⑤ Répartition des personnels par académie et programme budgétaire



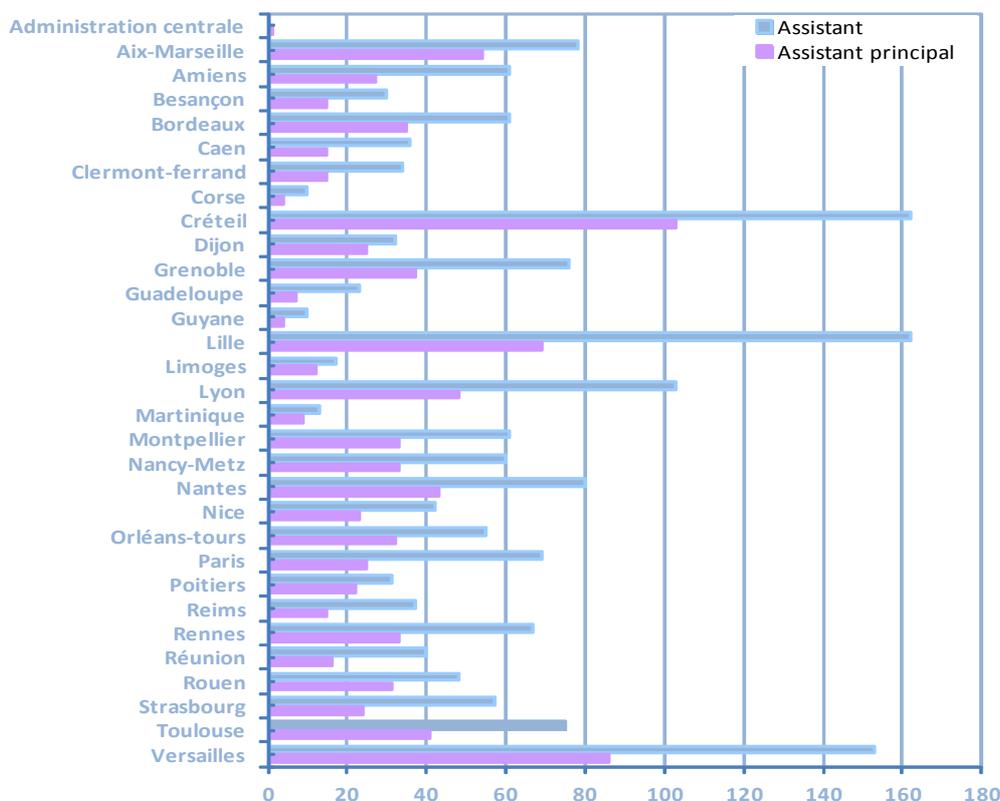
Source : DGRH C1-1

Les académies de Créteil et Versailles ont un effectif important de conseillers techniques de service social sur le programme « vie de l'élève ». En revanche, les académies d'Amiens, Bordeaux, Lille, Lyon ont un nombre significatif de ces personnels sur le programme « soutien » qui concerne l'efficacité du système éducatif.

### Les assistants de service social

#### 🕒 Répartition des agents par académie selon le grade

Répartition des effectifs des assistants de service social par académie et par grade



*Lecture : 4,9% des assistants de service social exercent dans l'académie d'Aix-Marseille.*

C'est dans l'académie de Versailles, suivie par celle de Créteil que les effectifs sont les plus importants.

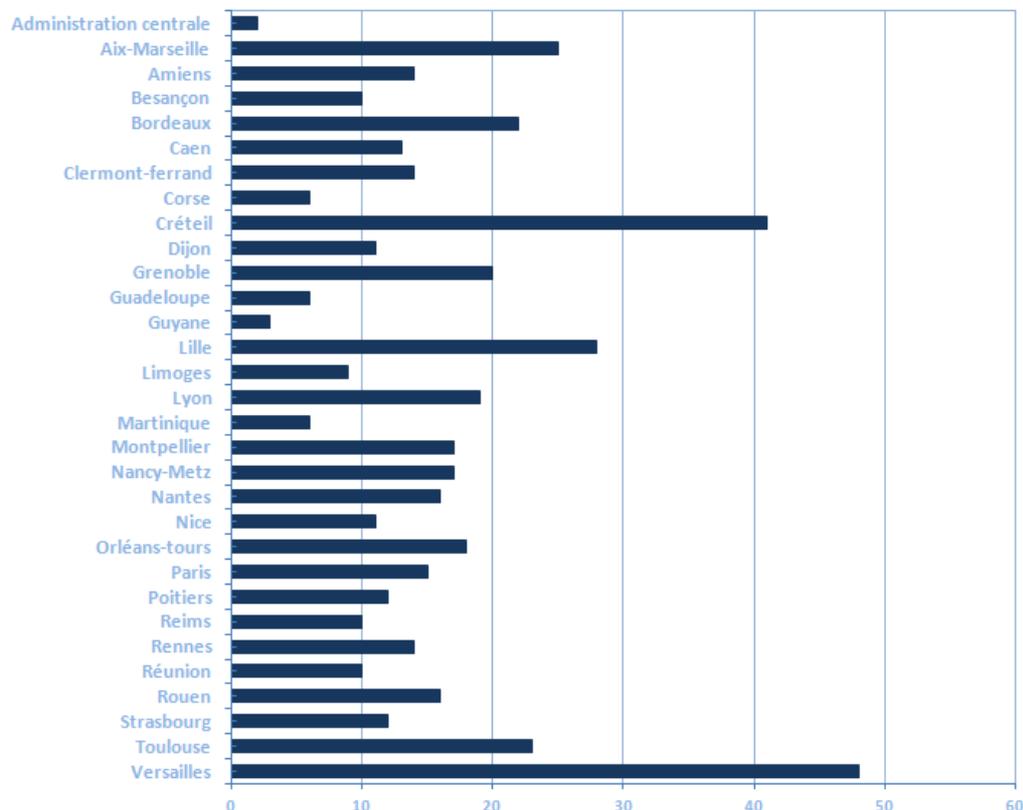
Répartition des effectifs des assistants de service social par académie et par grade

	Assistants de service social				Ensemble	
	Assistant	Pourcentage	Assistant principal	Pourcentage		
Administration centrale		0,0%	1	0,1%	1	0,0%
Aix-Marseille	78	4,4%	54	5,8%	132	4,9%
Amiens	61	3,4%	27	2,9%	88	3,2%
Besançon	30	1,7%	15	1,6%	45	1,7%
Bordeaux	61	3,4%	35	3,7%	96	3,5%
Caen	36	2,0%	15	1,6%	51	1,9%
Clermont-ferrand	34	1,9%	15	1,6%	49	1,8%
Corse	10	0,6%	4	0,4%	14	0,5%
Créteil	162	9,1%	103	11,0%	265	9,7%
Dijon	32	1,8%	25	2,7%	57	2,1%
Grenoble	76	4,3%	37	3,9%	113	4,2%
Guadeloupe	23	1,3%	7	0,7%	30	1,1%
Guyane	10	0,6%	4	0,4%	14	0,5%
Lille	162	9,1%	69	7,4%	231	8,5%
Limoges	17	1,0%	12	1,3%	29	1,1%
Lyon	103	5,8%	48	5,1%	151	5,6%
Martinique	13	0,7%	9	1,0%	22	0,8%
Montpellier	61	3,4%	33	3,5%	94	3,5%
Nancy-Metz	60	3,4%	33	3,5%	93	3,4%
Nantes	80	4,5%	43	4,6%	123	4,5%
Nice	42	2,4%	23	2,5%	65	2,4%
Orléans-tours	55	3,1%	32	3,4%	87	3,2%
Paris	69	3,9%	25	2,7%	94	3,5%
Poitiers	31	1,7%	22	2,3%	53	1,9%
Reims	37	2,1%	15	1,6%	52	1,9%
Rennes	67	3,8%	33	3,5%	100	3,7%
Réunion	40	2,2%	16	1,7%	56	2,1%
Rouen	48	2,7%	31	3,3%	79	2,9%
Strasbourg	57	3,2%	24	2,6%	81	3,0%
Toulouse	75	4,2%	41	4,4%	116	4,3%
Versailles	153	8,6%	86	9,2%	239	8,8%
<b>Ensemble</b>	<b>1 783</b>	<b>100,0%</b>	<b>937</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 720</b>	<b>100,0%</b>

## Les conseillers techniques de service social

### 📍 Répartition par académie des agents

Répartition des effectifs des conseillers techniques de service social par académie



**Lecture :** L'académie d'Aix-Marseille regroupe 5,1 %, des CTSS.

C'est dans l'académie de Versailles, suivie par celle de Créteil que les effectifs sont les plus importants.

Répartition des effectifs des conseillers techniques de service social par académie

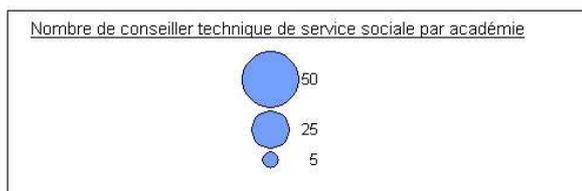
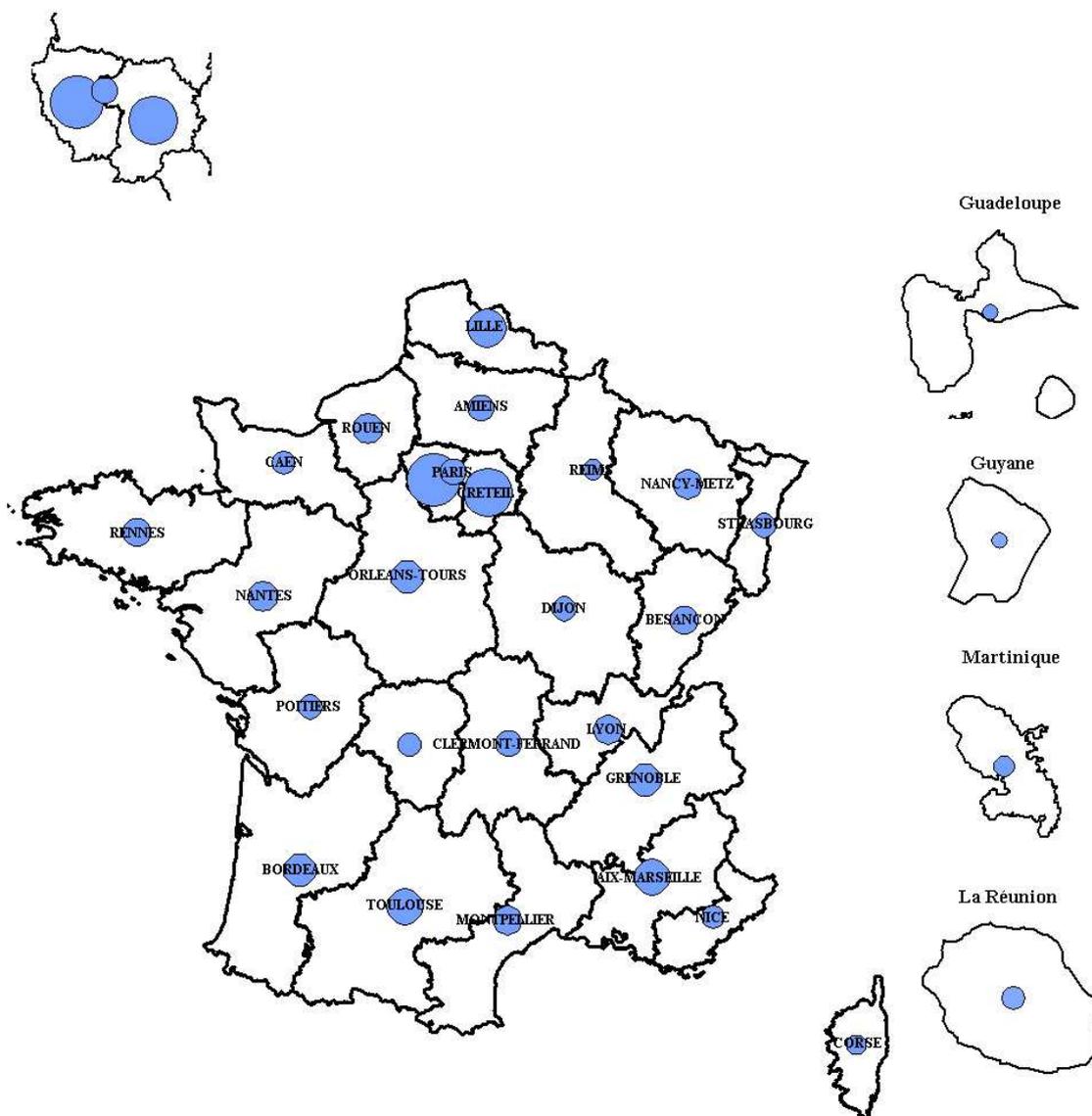
	Conseiller technique de service social	Pourcentage
Administration centrale	2	0,4%
Aix-Marseille	25	5,1%
Amiens	14	2,9%
Besançon	10	2,0%
Bordeaux	22	4,5%
Caen	13	2,7%
Clermont-ferrand	14	2,9%
Corse	6	1,2%
Créteil	41	8,4%
Dijon	11	2,3%
Grenoble	20	4,1%
Guadeloupe	6	1,2%
Guyane	3	0,6%
Lille	28	5,7%
Limoges	9	1,8%
Lyon	19	3,9%
Martinique	6	1,2%
Montpellier	17	3,5%
Nancy-Metz	17	3,5%
Nantes	16	3,3%
Nice	11	2,3%
Orléans-tours	18	3,7%
Paris	15	3,1%
Poitiers	12	2,5%
Reims	10	2,0%
Rennes	14	2,9%
Réunion	10	2,0%
Rouen	16	3,3%
Strasbourg	12	2,5%
Toulouse	23	4,7%
Versailles	48	9,8%
<b>Ensemble</b>	<b>488</b>	<b>100,0%</b>



## Les conseillers techniques de service social

### É Répartition des effectifs par académie

#### Répartition du nombre de conseillers techniques de service social par académie



Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Ce sont dans les académies d'Aix-Marseille, de Lille, Versailles et Créteil que le nombre de conseillers techniques de service social est le plus important.

### Les assistants de service social

#### 🕒 Répartition des effectifs par grade selon l'académie

	Répartition des effectifs par académie et par grade				Ensemble
	Assistant	Pourcentage	Assistant principal	Pourcentage	
Administration centrale	0	0,0%	1	100,0%	1
Aix-Marseille	78	59,1%	54	40,9%	132
Amiens	61	69,3%	27	30,7%	88
Besançon	30	66,7%	15	33,3%	45
Bordeaux	61	63,5%	35	36,5%	96
Caen	36	70,6%	15	29,4%	51
Clermont-ferrand	34	69,4%	15	30,6%	49
Corse	10	71,4%	4	28,6%	14
Créteil	162	61,1%	103	38,9%	265
Dijon	32	56,1%	25	43,9%	57
Grenoble	76	67,3%	37	32,7%	113
Guadeloupe	23	76,7%	7	23,3%	30
Guyane	10	71,4%	4	28,6%	14
Lille	162	70,1%	69	29,9%	231
Limoges	17	58,6%	12	41,4%	29
Lyon	103	68,2%	48	31,8%	151
Martinique	13	59,1%	9	40,9%	22
Montpellier	61	64,9%	33	35,1%	94
Nancy-Metz	60	64,5%	33	35,5%	93
Nantes	80	65,0%	43	35,0%	123
Nice	42	64,6%	23	35,4%	65
Orléans-tours	55	63,2%	32	36,8%	87
Paris	69	73,4%	25	26,6%	94
Poitiers	31	58,5%	22	41,5%	53
Reims	37	71,2%	15	28,8%	52
Rennes	67	67,0%	33	33,0%	100
Réunion	40	71,4%	16	28,6%	56
Rouen	48	60,8%	31	39,2%	79
Strasbourg	57	70,4%	24	29,6%	81
Toulouse	75	64,7%	41	35,3%	116
Versailles	153	64,0%	86	36,0%	239
<b>Ensemble</b>	<b>1 783</b>	<b>65,6%</b>	<b>937</b>	<b>34,4%</b>	<b>2 720</b>

Source : DGRH CI-1

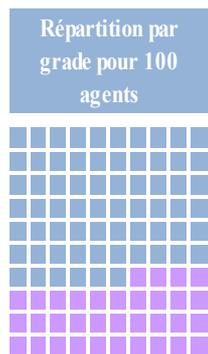
*Lecture :* les poids respectif des deux grades du corps des assistants de service social ont été établis pour chaque académie (en ce qui concerne les titulaires).

Ex : dans l'académie d'Aix-Marseille, les assistants principaux de service social représentent 40,9 % des effectifs de l'ensemble du corps.

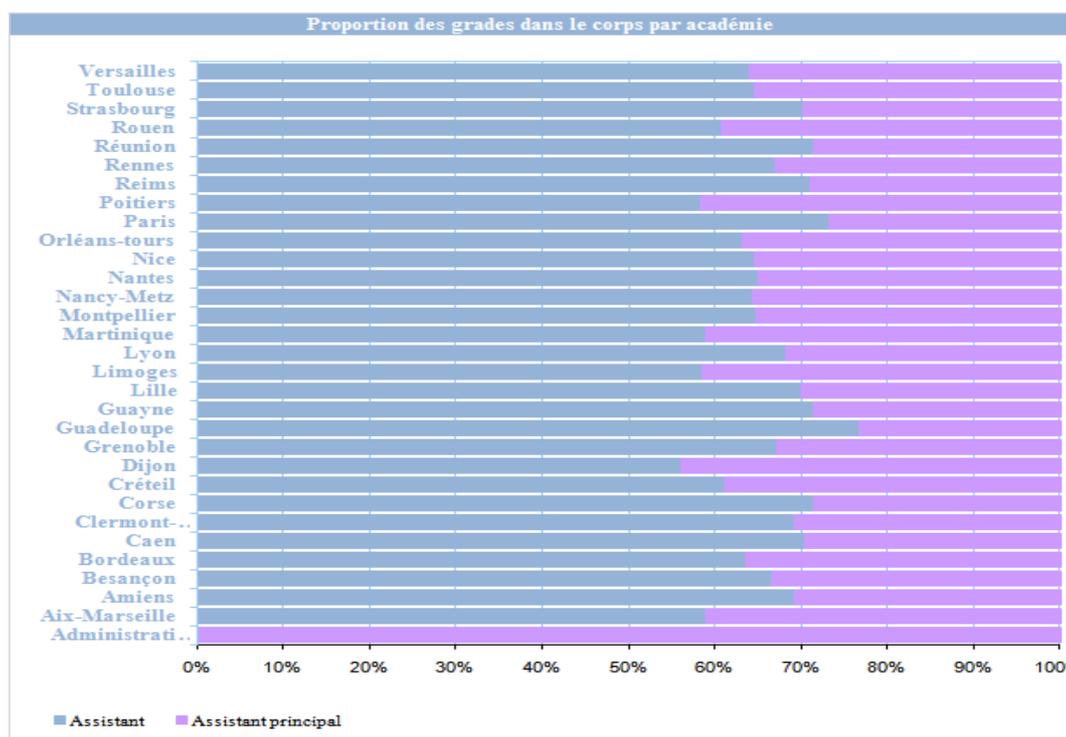
Le grade d'assistant principal de service social représente 34,4 % des effectifs globaux du corps, soit un peu plus d'un tiers.

La répartition des agents entre les assistants de service social et les assistants principaux fait apparaître un taux important de personnels du 1<sup>er</sup> grade (par rapport aux assistants principaux) dans les académies de La Guadeloupe et de Paris.

A l'inverse, les taux les plus importants concernant les effectifs d'assistants principaux se situent dans les académies de Dijon, Poitiers, Limoges et Aix-Marseille.



■ Assistant de service social  
■ Assistant principal de service social



**Les assistants de service social**

**Effectifs des assistants de service social (titulaires et non-titulaires) par rapport à l'ensemble des élèves et étudiants**

	Titulaires			Non-titulaires			Total		
	Nombre d'assistants de service social des élèves (titulaires et non titulaires)	Nombre d'élèves à la rentrée 2009-2010	Nombre d'élèves/assistant de service social	Nombre d'assistants de service social auprès des étudiants (titulaires et non titulaires)	Nombre d'étudiants à la rentrée 2009-2010	Nombre d'étudiants/assistant de service social	Nombre d'assistants de service social	Nombre d'élèves, étudiants	Nombre d'élèves, étudiants /assistant de service social
Administration centrale	0	0		0	0		0	0	
Aix-Marseille	139	440 292	3 168	13	102 733	7 903	152	543 025	3 573
Amiens	107	326 067	3 047	3	42 661	14 220	110	368 728	3 352
Besançon	46	190 793	4 148	5	32 264	6 453	51	223 057	4 374
Bordeaux	125	462 848	3 703	9	106 088	11 788	134	568 936	4 246
Caen	62	215 477	3 475	2	36 742	18 371	64	252 219	3 941
Clermont-ferrand	53	178 864	3 375	4	44 577	11 144	57	223 441	3 920
Corse	11	43 341	3 940	2	4 964	2 482	13	48 305	3 716
Créteil	280	763 135	2 725	9	128 897	14 322	289	892 032	3 087
Dijon	62	247 446	3 991	4	41 563	10 391	66	289 009	4 379
Grenoble	136	496 127	3 648	10	84 088	8 409	146	580 215	3 974
Guadeloupe	34	100 071	2 943	0	9 078		34	109 149	3 210
Guyane	21	67 276	3 204	0	2 689		21	69 965	3 332
Lille	246	647 139	2 631	19	159 196	8 379	265	806 335	3 043
Limoges	28	103 306	3 690	3	21 128	7 043	31	124 434	4 014
Lyon	164	454 355	2 770	12	160 783	13 399	176	615 138	3 495
Martinique	30	81 562	2 719	0	8 942		30	90 504	3 017
Montpellier	111	397 407	3 580	11	93 065	8 460	122	490 472	4 020
Nancy-Metz	102	375 252	3 679	12	75 239	6 270	114	450 491	3 952
Nantes	132	420 961	3 189	12	114 975	9 581	144	535 936	3 722
Nice	77	315 791	4 101	8	54 639	6 830	85	370 430	4 358
Orléans-tours	150	398 183	2 655	5	55 841	11 168	155	454 024	2 929
Paris	81	240 824	2 973	21	316 701	15 081	102	557 525	5 466
Poitiers	63	253 580	4 025	5	46 932	9 386	68	300 512	4 419
Reims	59	212 256	3 598	2	39 808	19 904	61	252 064	4 132
Rennes	109	351 567	3 225	13	109 802	8 446	122	461 369	3 782
Réunion	71	206 791	2 913	3	17 321	5 774	74	224 112	3 029
Rouen	79	308 658	3 907	6	52 427	8 738	85	361 085	4 248
Strasbourg	77	295 203	3 834	8	67 607	8 451	85	362 810	4 268
Toulouse	112	410 610	3 666	18	113 651	6 314	130	524 261	4 033
Versailles	268	947 502	3 535	12	171 702	14 309	280	1 119 204	3 997
<b>Ensemble</b>	<b>3 035</b>	<b>9 952 684</b>	<b>3 279</b>	<b>231</b>	<b>2 316 103</b>	<b>10 026</b>	<b>3 266</b>	<b>12 268 787</b>	<b>3 757</b>

**Lecture :** Le tableau global présente deux parties qui analysent respectivement le nombre d'élève et d'étudiants pris en charge par assistant de service social ainsi qu'une synthèse des 2.

Le nombre d'élèves par assistant de service social est de 3 279, celui des étudiants par assistant de service social est de 10 026 c'est-à-dire trois fois plus élevés.

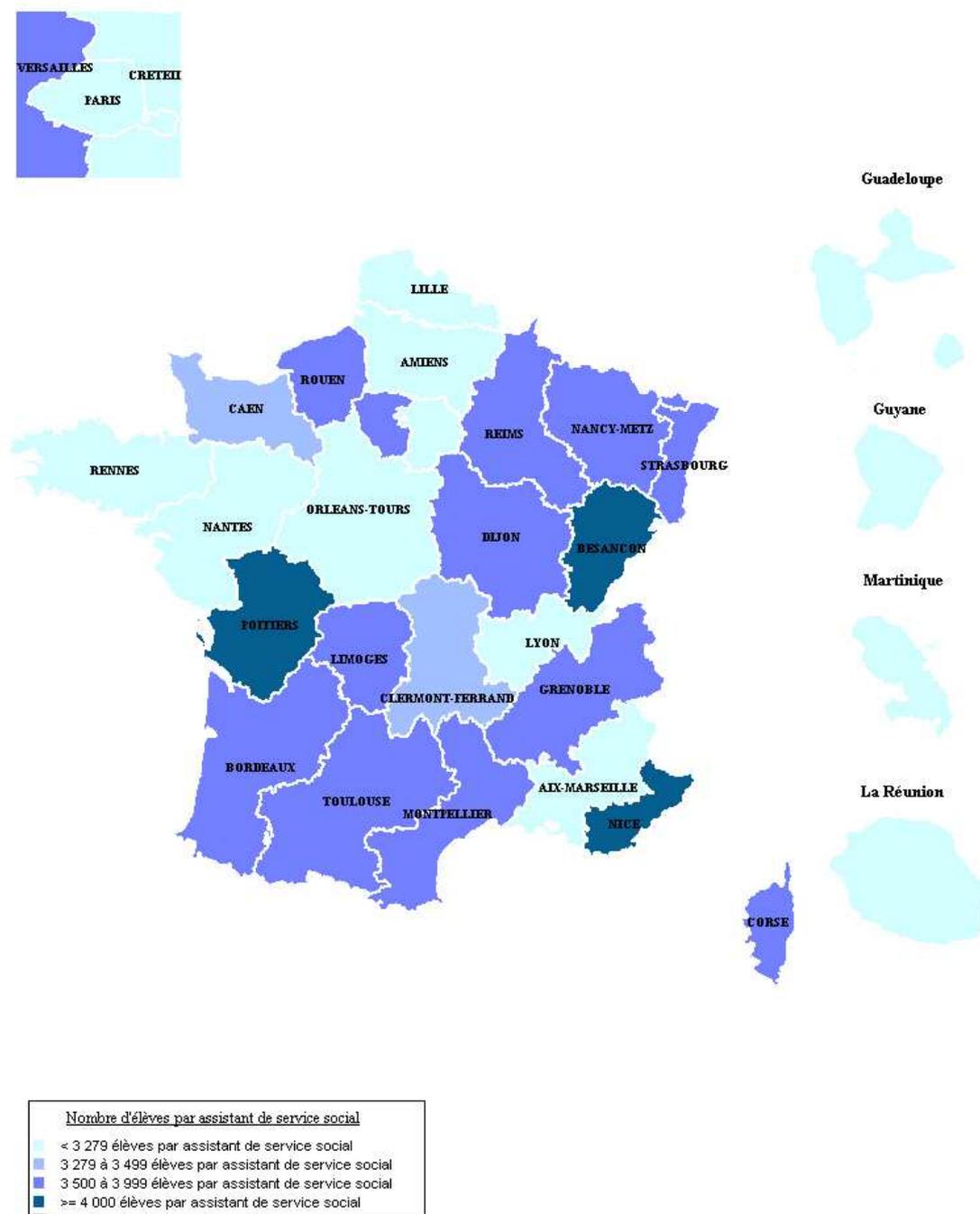
Des disparités importantes existent entre les académies :

Si on observe le ratio du nombre d'élèves par assistant de service social, il apparaît que l'académie de Besançon est celle qui a le ratio le plus élevé et Orléans-Tours le moins élevé.

En ce qui concerne le ratio du nombre d'étudiants par assistant de service social, l'académie de Reims est celle qui a le ratio le plus élevé et l'académie de Corse le ratio le moins élevé.

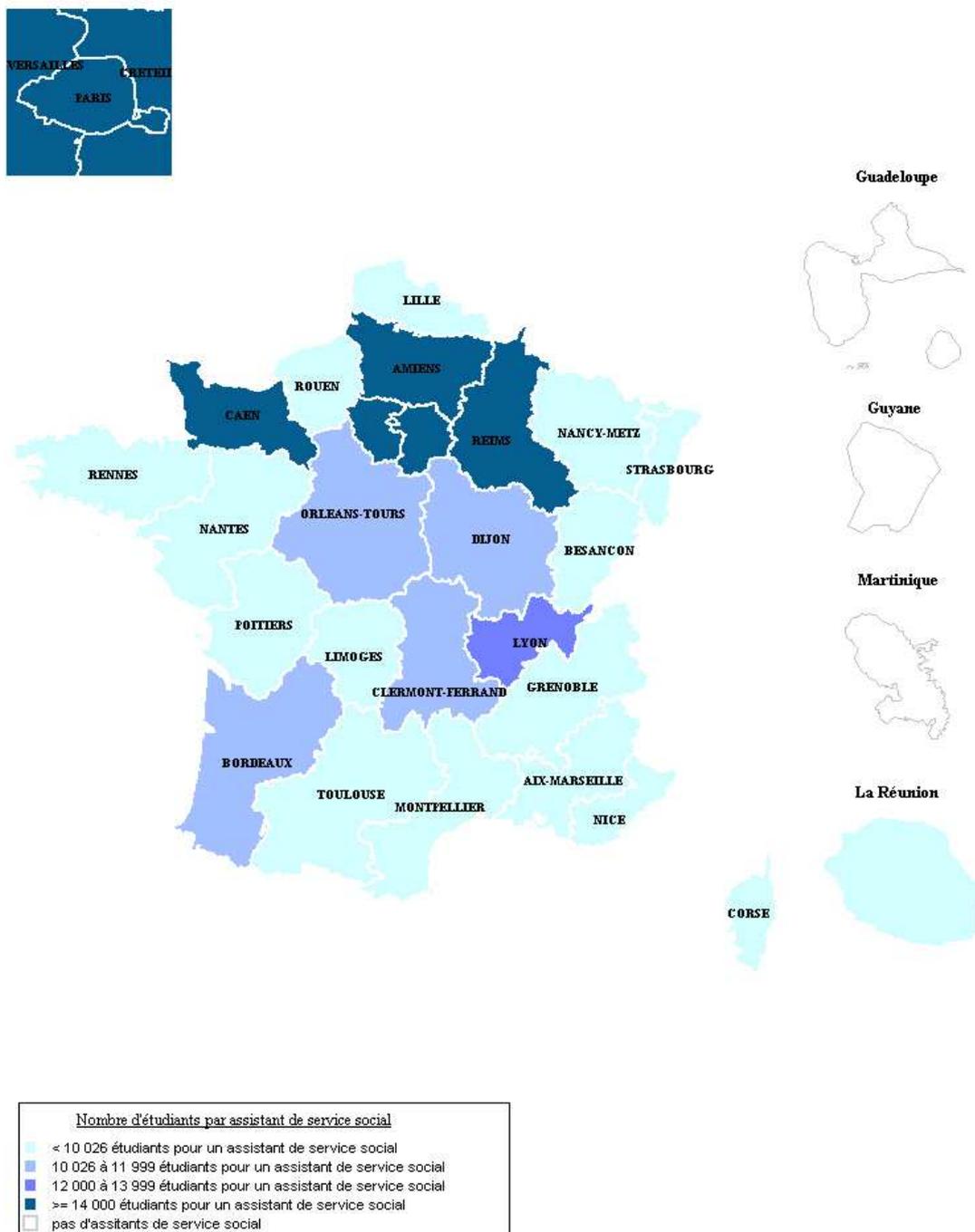
Au total, le nombre d'élèves et d'étudiants par assistant de service social atteint 3 757.

📍 Répartition académique du nombre d'élèves par assistant de service social



Source : Annuaire ACORÀ, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

④ Répartition académique du nombre d'étudiants par assistant de service social



Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

**Les assistants de service social**

**⑤ Proportion des assistants de service social par rapport aux personnels BIATSS (au 1<sup>er</sup> mars 2011)**

	ASSOC	BIATSS	Taux
Administration centrale	1	2 221	0,0%
Aix-Marseille	132	5 539	2,4%
Amiens	88	2 961	3,0%
Besançon	45	2 336	1,9%
Bordeaux	96	5 372	1,8%
Caen	51	2 444	2,1%
Clermont-Ferrand	49	2 651	1,8%
Corse	14	564	2,5%
Créteil	265	6 914	3,8%
Dijon	57	2 680	2,1%
Grenoble	113	5 577	2,0%
Guadeloupe	30	900	3,3%
Guyane	14	386	3,6%
Lille	231	8 060	2,9%
Limoges	29	1 485	2,0%
Lyon	151	6 808	2,2%
Martinique	22	738	3,0%
Montpellier	94	4 611	2,0%
Nancy-Metz	93	5 098	1,8%
Nantes	123	5 025	2,4%
Nice	65	2 902	2,2%
Orléans-tours	87	3 618	2,4%
Paris	94	12 897	0,7%
Poitiers	53	3 403	1,6%
Reims	52	2 389	2,2%
Rennes	100	5 374	1,9%
Réunion	56	1 486	3,8%
Rouen	79	3 319	2,4%
Strasbourg	81	3 980	2,0%
Toulouse	116	6 043	1,9%
Versailles	239	8 940	2,7%
Hors académie	-	154	-
<b>Ensemble</b>	<b>2 720</b>	<b>126 875</b>	<b>2,1%</b>

*Lecture du tableau* : Les assistants de service social représentent 2,4 % des personnels BIATSS dans l'académie d'Aix-Marseille.

Les personnels assistants de service social représentent 2,1% de l'ensemble des effectifs des personnels BIATSS (enseignement scolaire et supérieur). C'est dans les académies de Créteil, La Réunion et La Guyane que cette part est la plus importante (taux égal ou supérieur à 3,6%). A titre de comparaison, ce taux représente 5,7 % (au 1<sup>er</sup> juin 2009) pour le corps des infirmiers(es) par rapport au total des effectifs BIATSS.

Source : DGRH CI-1

### Les conseillers techniques de service social

⑤ **Proportion des conseillers techniques de service social par rapport aux personnels BIATSS (au 1<sup>er</sup> mars 2011)**

	CTSS	BIATSS	Taux
Administration centrale	2	2 221	0,1%
Aix-Marseille	25	5 539	0,5%
Amiens	14	2 961	0,5%
Besançon	10	2 336	0,4%
Bordeaux	22	5 372	0,4%
Caen	13	2 444	0,5%
Clermont-Ferrand	14	2 651	0,5%
Corse	6	564	1,1%
Créteil	41	6 914	0,6%
Dijon	11	2 680	0,4%
Grenoble	20	5 577	0,4%
Guadeloupe	6	900	0,7%
Guyane	3	386	0,8%
Lille	28	8 060	0,3%
Limoges	9	1 485	0,6%
Lyon	19	6 808	0,3%
Martinique	6	738	0,8%
Montpellier	17	4 611	0,4%
Nancy-Metz	17	5 098	0,3%
Nantes	16	5 025	0,3%
Nice	11	2 902	0,4%
Orléans-tours	18	3 618	0,5%
Paris	15	12 897	0,1%
Poitiers	12	3 403	0,4%
Reims	10	2 389	0,4%
Rennes	14	5 374	0,3%
Réunion	10	1 486	0,7%
Rouen	16	3 319	0,5%
Strasbourg	12	3 980	0,3%
Toulouse	23	6 043	0,4%
Versailles	48	8 940	0,5%
Hors académie	-	154	-
<b>Ensemble</b>	<b>488</b>	<b>126 875</b>	<b>0,4%</b>

*Lecture du tableau* : Les conseillers techniques de service social représentent 0,5 % des personnels BIATSS dans l'académie d'Aix-Marseille.

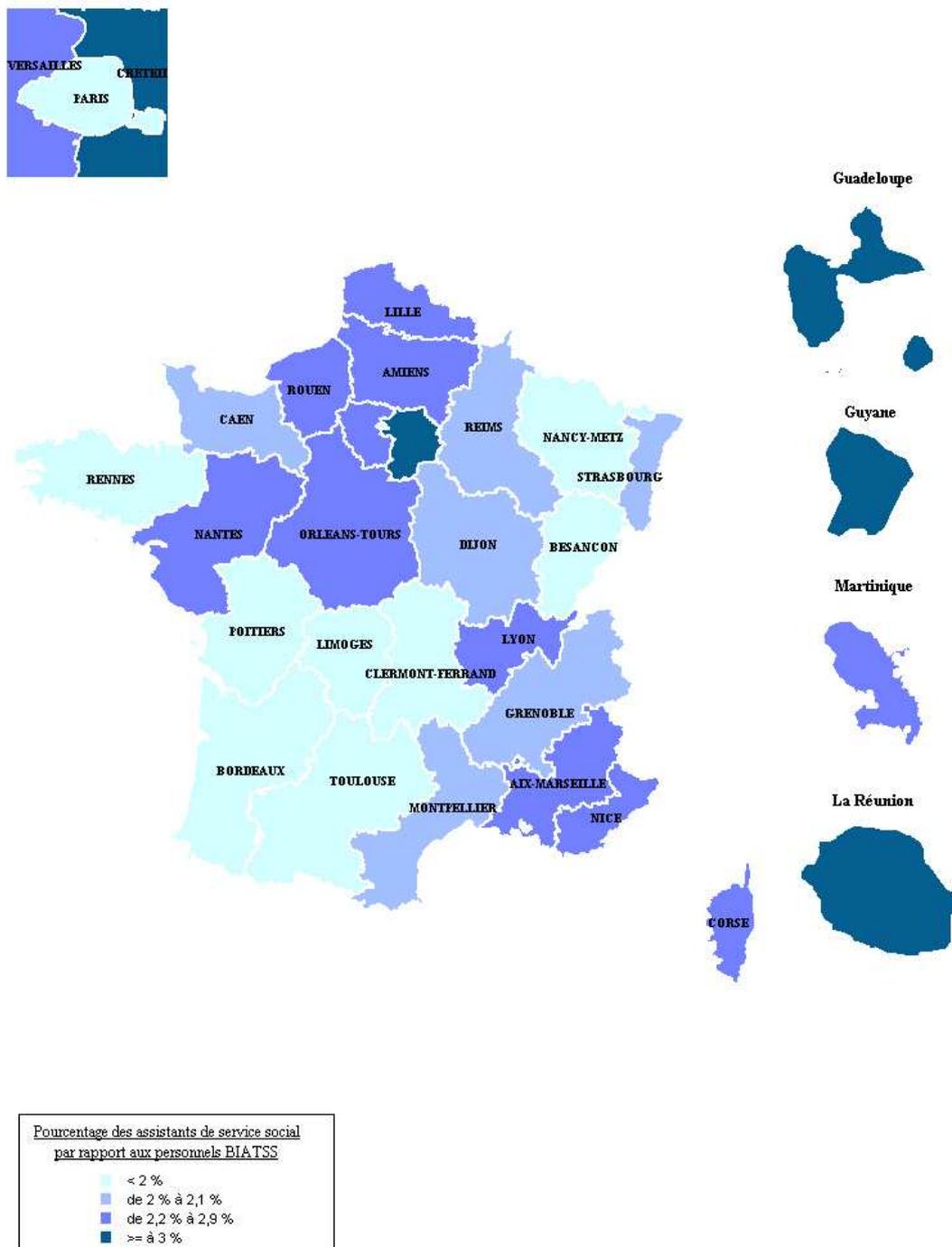
Les personnels conseillers techniques de service social représentent 0,4 % de l'ensemble des effectifs des personnels BIATSS. Les académies de Corse, ainsi que les DOM (la Réunion, la Guyane, la Martinique) ont des taux égaux ou supérieurs à 0,7%.

Source : DGRH C1-1

### Les assistants de service social

#### ④ Cartographie de la répartition des assistants de service social par rapport aux personnels BIATSS (au 1<sup>er</sup> mars 2011)

Part des ASSOC sur le personnel BIATSS par académie

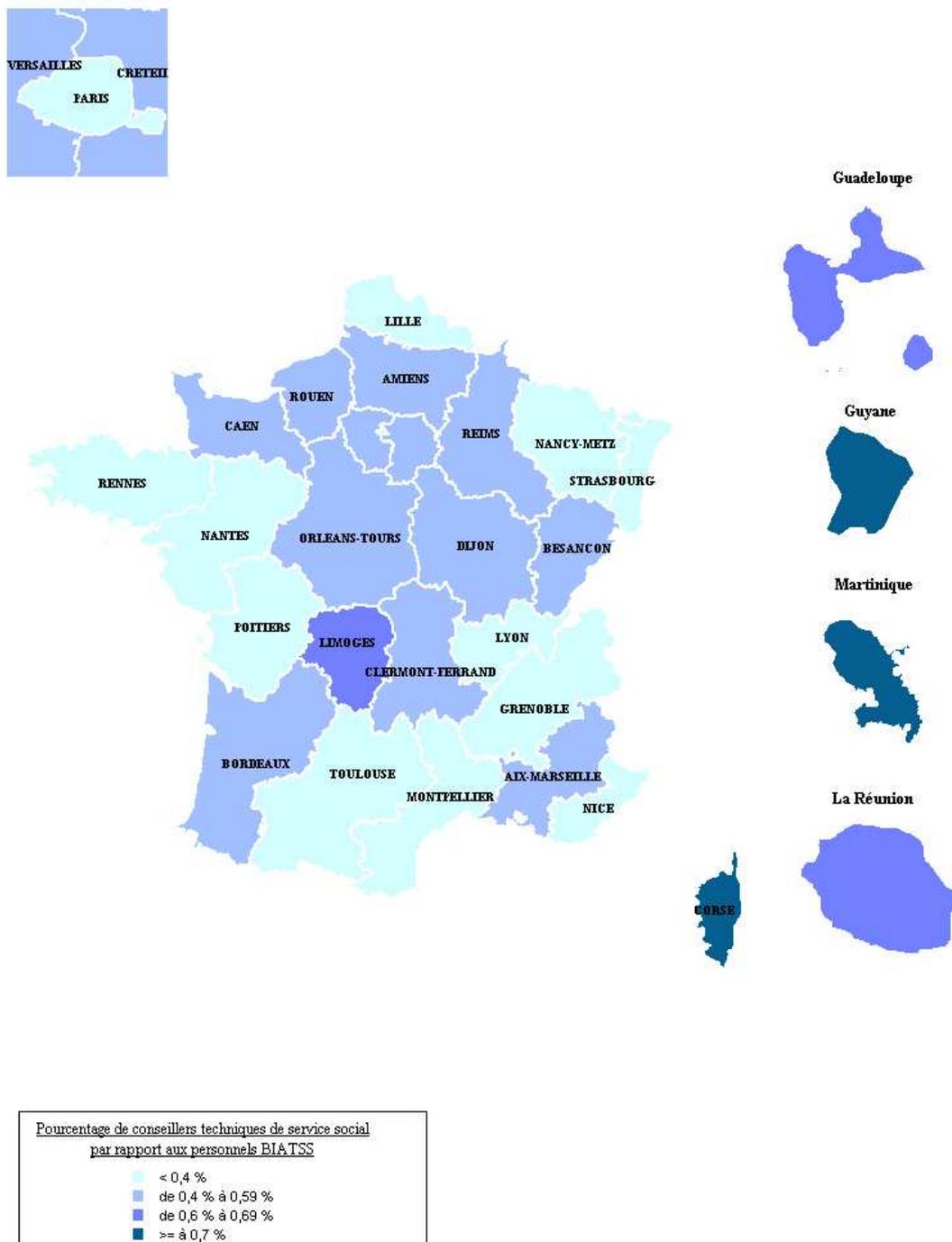


Source : Annuaire AGORA, au 1<sup>er</sup> mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Les conseillers techniques de service social

④ **Cartographie de la répartition des conseillers techniques de service social par rapport aux personnels BIATSS (au 1<sup>er</sup> mars 2011)**

Part des CTSS sur le personnel BIATSS par académie



Source : Annuaire ACORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1



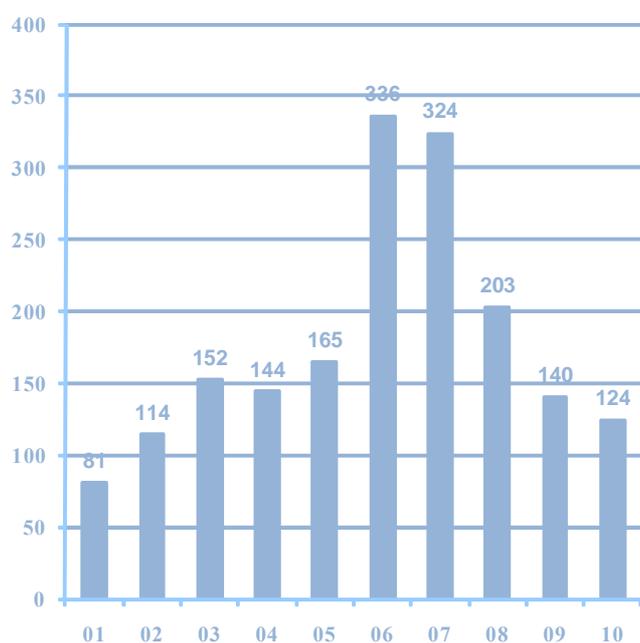
### Les assistants de service social

#### 🕒 Répartition par échelon

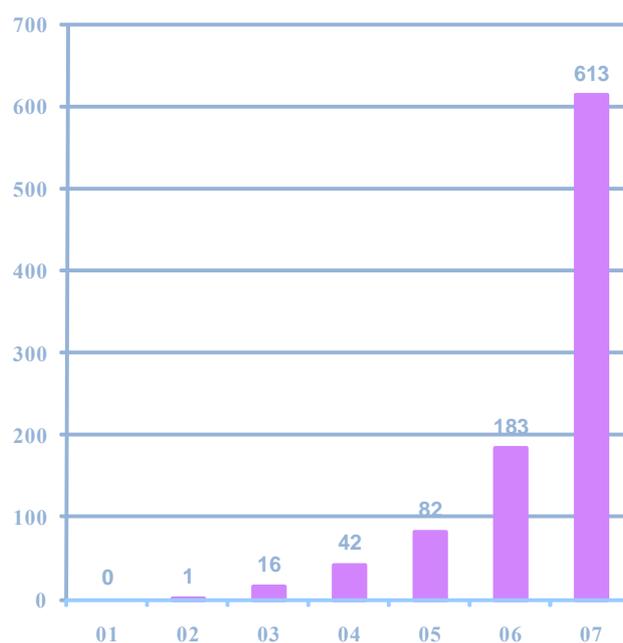
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	
Assistant de service social	81	114	152	144	165	336	324	203	140	124	1783
Pourcentage	4,5%	6,4%	8,5%	8,1%	9,3%	18,8%	18,2%	11,4%	7,9%	7,0%	100,0%
Assistant principal de service social	0	1	16	42	82	183	613	-	-	-	937
Pourcentage	0,0%	0,1%	1,7%	4,5%	8,8%	19,5%	65,4%	-	-	-	100,0%

Source : DGRH CI-1

Assistant de service social



Assistant principal de service social



Source : DGRH CI-1

Les effectifs les plus importants des assistants de service social se situent au 6<sup>ème</sup> échelon, avec 18,8 % du total des effectifs et au 7<sup>ème</sup> échelon avec 18,2 % des effectifs.

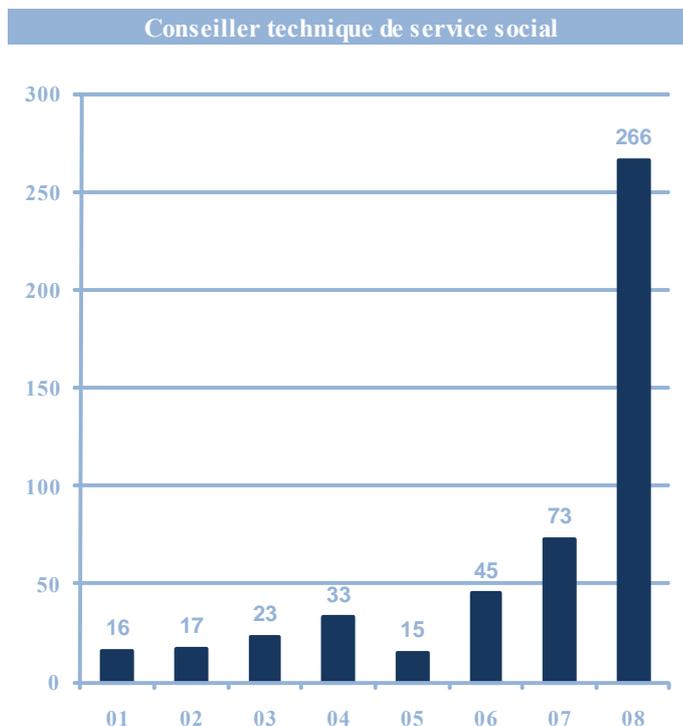
En ce qui concerne le grade d'assistant principal de service social, 65,4 % d'entre eux se trouvent à l'échelon terminal, c'est-à-dire au 7<sup>ème</sup> échelon, ce qui est révélateur d'un déroulement de carrière « bloqué ».

### Les conseillers techniques de service social

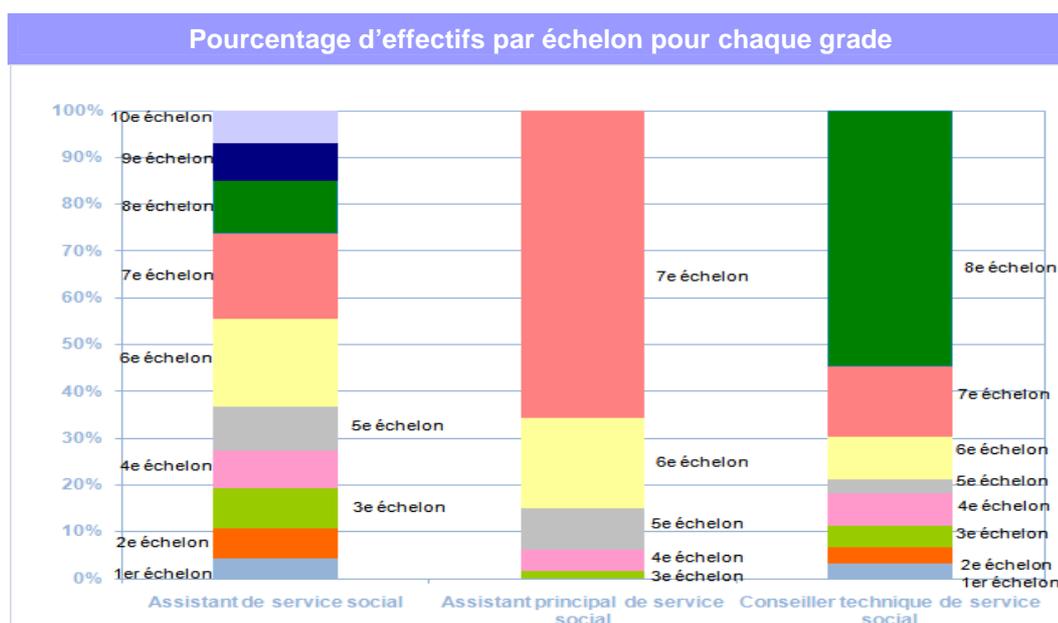
#### É Répartition par échelon

	01	02	03	04	05	06	07	08	
Conseiller technique de service social	16	17	23	33	15	45	73	266	488
Pourcentage	3,3%	3,5%	4,7%	6,8%	3,1%	9,2%	15,0%	54,5%	100,0%

Source : DGRH CI-1



Les effectifs les plus importants des conseillers techniques de service social se situent au 8<sup>ème</sup> et dernier échelon, qui représente 54,5 % du total des effectifs. Ici aussi, la carrière apparaît bloquée.



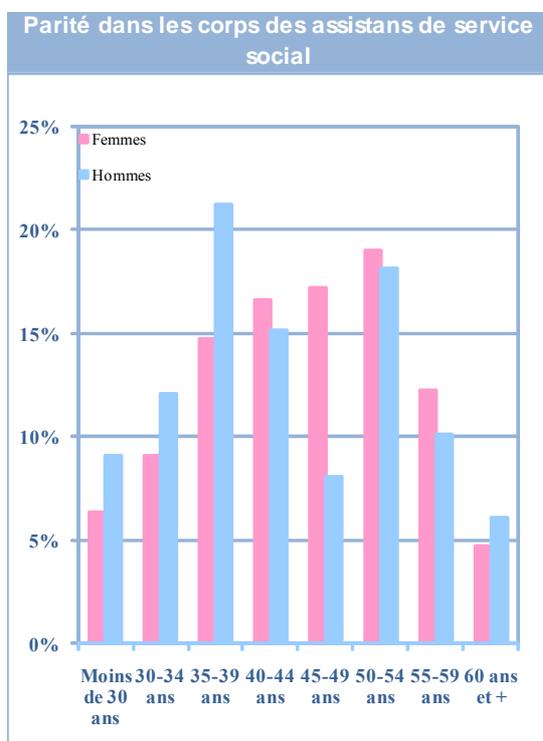
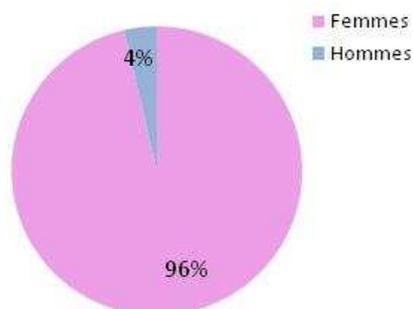
Les pourcentages les plus importants se situent dans les échelons terminaux en ce qui concerne les assistants principaux de service social et conseillers techniques de service social ; en revanche, en ce qui concerne le corps d'assistant de service social, c'est au 6<sup>ème</sup> échelon que le pourcentage est le plus important.

## Les assistants de service social

### ⑥ Parité dans le corps des assistants de service social

	Femmes	Hommes	
Corps	2 621	99	2 720

#### Parité dans les corps des assistants de service social



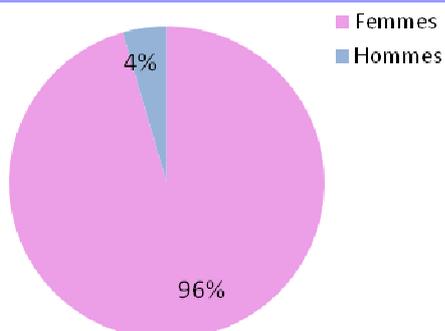
Ces données illustrent le fait que la profession est très féminisée, puisque les femmes représentent 96 % de ce corps ; il est à noter que cette proportion est sensiblement la même dans l'emploi de conseiller technique de service social.

La répartition des femmes au sein des différentes tranches d'âge indique que c'est dans la tranche d'âge des 50-54 ans qu'elles sont les plus nombreuses. La répartition des hommes au sein des différentes tranches d'âge fait apparaître qu'ils sont les plus nombreux dans celle de 35-39 ans, puis celle des 50-54 ans.

Si l'on compare la répartition de la courbe des femmes et des hommes dans les différentes tranches d'âge, les hommes sont plus nombreux, proportionnellement, dans les tranches d'âge « jeunes », jusqu'à 39 ans.

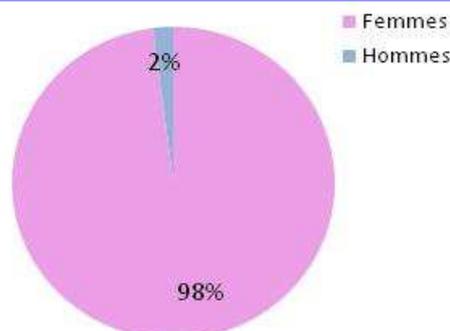
	Femmes	Hommes	
Assistant de service social	1 703	80	1 783

#### Parité dans le grade d'assistant de service social



	Femmes	Hommes	
Assistant principal de service social	918	19	937

#### Parité dans le grade d'assistant principal de service social



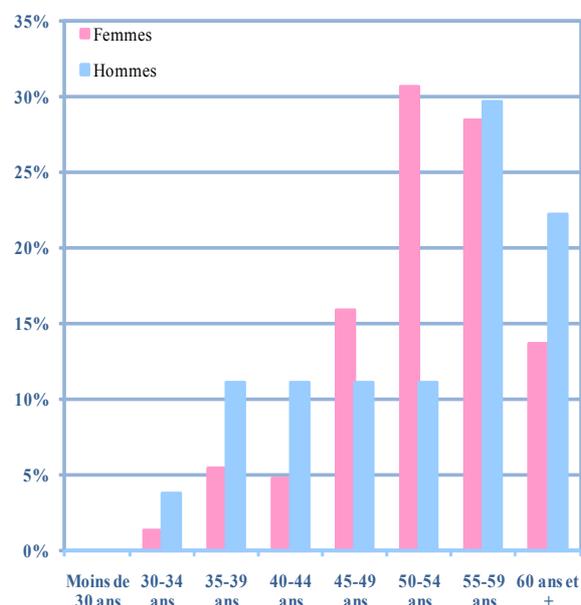
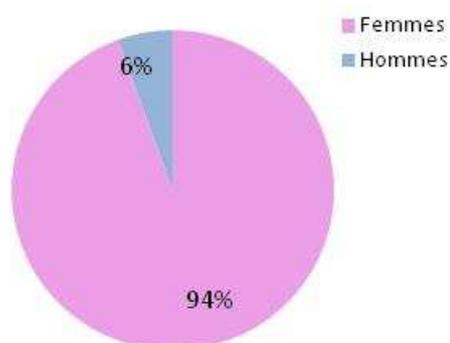
## Les conseillers techniques de service social

### ④ Parité dans le corps des conseillers techniques de service social

	Femmes	Hommes	
Corps	461	27	488

Parité dans les corps des conseillers techniques de service social

Parité dans les corps des conseillers techniques de service social



Ces données illustrent le fait que la profession est très féminisée, les femmes représentant 94 % de ce corps. Par ailleurs, la pyramide des âges fait apparaître que c'est dans la tranche d'âge 50-54 ans que l'effectif des femmes est le plus important. En ce qui concerne les hommes, c'est dans la tranche d'âge des 55-59 ans qu'ils sont les plus nombreux. Si l'on compare la distribution dans les différentes tranches d'âge des hommes et des femmes, les hommes sont plus présents dans les tranches d'âge les plus élevées.

## Les assistants de service social

### ⑤ Les âges moyens par sexe et grade

Age moyen des personnels selon le sexe et le grade						
	Femmes	Age	Hommes	Age		Age
Assistant principal de service social	<b>918</b>	<b>52,3</b>	<b>19</b>	<b>53,7</b>	<b>937</b>	<b>52,3</b>
	<i>Min</i>	34	<i>Min</i>	44	<i>Min</i>	34
	<i>Max</i>	67	<i>Max</i>	62	<i>Max</i>	67
Assistant de service social	<b>1703</b>	<b>41,0</b>	<b>80</b>	<b>40,9</b>	<b>1783</b>	<b>41,0</b>
	<i>Min</i>	23	<i>Min</i>	25	<i>Min</i>	23
	<i>Max</i>	64	<i>Max</i>	63	<i>Max</i>	64
Ensemble	<b>2 621</b>	<b>44,9</b>	<b>99</b>	<b>43,4</b>	<b>2 720</b>	<b>44,9</b>
	<i>Min</i>	23	<i>Min</i>	25	<i>Min</i>	23
	<i>Max</i>	67	<i>Max</i>	63	<i>Max</i>	67

Source : DGRH C1-1

L'âge moyen des personnels en activité dans le corps est de 44,9 ans (41 ans pour les assistants de service social et de 52,3 ans pour les assistants principaux de service social). Cet âge diffère peu selon les sexes.

Les académies qui affichent les âges les plus élevés, tous grades confondus, sont celles de Poitiers et Rennes (hors administration centrale).

A titre de comparaison, l'âge moyen des personnels BIATSS au 1<sup>er</sup> juin 2010 est de 46,3 ans, et respectivement de 44,9 ans pour les hommes et de 46,8 ans pour les femmes.



L'âge médian du corps est sensiblement le même que l'âge moyen pour l'ensemble du corps (autour de 45 ans), de 40 ans pour les assistants sociaux, de 53 ans pour les assistants principaux.

Age moyen par académie		
	Effectifs	Age moyen
Administration centrale	1	56,0
Aix-Marseille	132	46,6
Amiens	88	43,7
Besançon	45	44,2
Bordeaux	96	46,6
Caen	51	45,1
Clermont-ferrand	49	47,1
Corse	14	40,8
Créteil	265	44,3
Dijon	57	47,1
Grenoble	113	46,3
Guadeloupe	30	42,6
Guyane	14	41,4
Lille	231	40,9
Limoges	29	45,9
Lyon	151	44,1
Martinique	22	47,1
Montpellier	94	46,6
Nancy-Metz	93	44,7
Nantes	123	45,0
Nice	65	46,4
Orléans-tours	87	44,3
Paris	94	46,2
Poitiers	53	49,4
Reims	52	42,5
Rennes	100	47,2
Réunion	56	44,8
Rouen	79	44,8
Strasbourg	81	45,2
Toulouse	116	46,4
Versailles	239	43,8
<b>Ensemble</b>	<b>2 720</b>	<b>44,9</b>

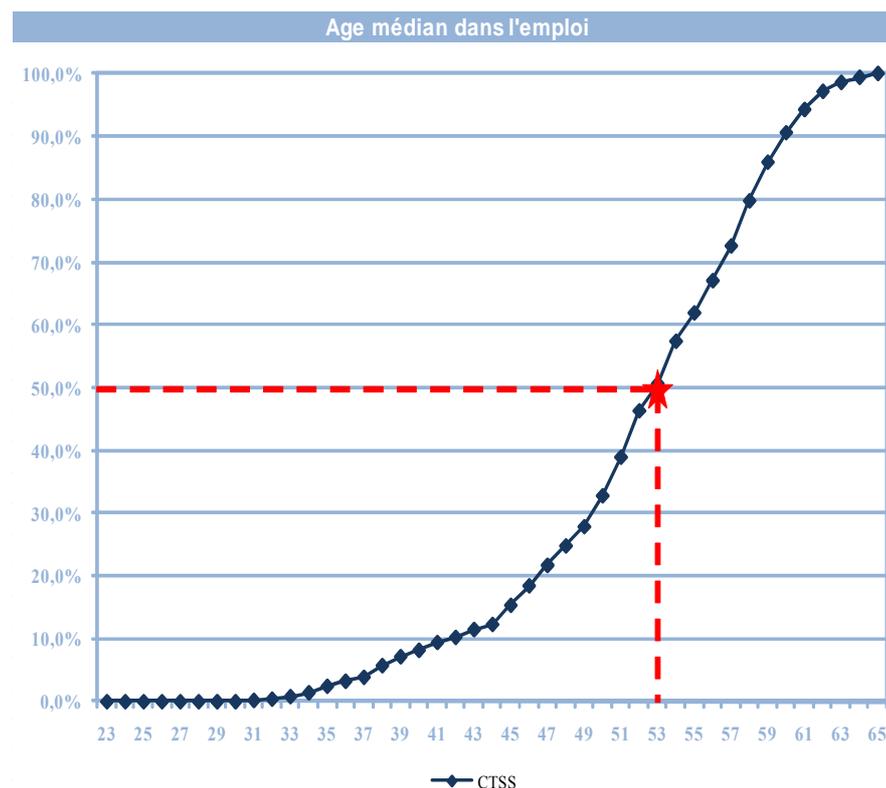
## Les conseillers techniques de service social

### 🕒 Les âges moyens par sexe

	Age moyen des personnels selon le sexe					Age
	Femmes	Age	Hommes	Age		
Conseiller technique de service social	<b>461</b>	<b>52,4</b>	<b>27</b>	<b>51,9</b>	<b>488</b>	<b>52,4</b>
	<i>Min</i>	<i>31</i>	<i>Min</i>	<i>34</i>	<i>Min</i>	<i>31</i>
	<i>Max</i>	<i>65</i>	<i>Max</i>	<i>63</i>	<i>Max</i>	<i>65</i>

Source : DGRH C1-1

L'âge moyen des conseillers techniques de service social, plus élevé que celui des assistants de service social, est de 52,4 ans. Cet âge diffère peu selon les sexes, les hommes sont âgés en moyenne de 51,9 ans et les femmes en moyenne de 52,4 ans. Les différences les plus importantes apparaissent au niveau des extrémités minimales et maximales, particulièrement pour les femmes pour lesquelles il existe le plus grand écart d'âges (de 31 à 65 ans), alors que les écarts sont légèrement plus resserrés pour les hommes (34 à 63 ans).



L'âge médian du corps des CTSS est de 53 ans, et donc quasiment égal à celui des assistants principaux de service social. Les académies de Poitiers et de Montpellier affichent les moyennes d'âge les plus élevées avec 55 ans pour Poitiers et 55,4 ans pour Montpellier. L'âge moyen est de 52,4 ans.

**Age moyen par académie**

	Effectifs	Age moyen
Administration centrale	2	53,5
Aix-Marseille	25	52,4
Amiens	14	53,4
Besançon	10	50,0
Bordeaux	22	53,7
Caen	13	53,8
Clermont-ferrand	14	51,5
Corse	6	52,8
Créteil	41	51,0
Dijon	11	55,1
Grenoble	20	54,5
Guadeloupe	6	48,2
Guyane	3	36,3
Lille	28	53,2
Limoges	9	49,0
Lyon	19	52,7
Martinique	6	52,2
Montpellier	17	55,4
Nancy-Metz	17	53,1
Nantes	16	50,7
Nice	11	50,0
Orléans-tours	18	51,9
Paris	15	54,8
Poitiers	12	55,0
Reims	10	51,7
Rennes	14	53,1
Réunion	10	53,4
Rouen	16	53,9
Strasbourg	12	52,4
Toulouse	23	54,9
Versailles	48	49,9
<b>Ensemble</b>	<b>488</b>	<b>52,4</b>

## Les assistants de service social

### ⑥ Les effectifs par tranche d'âge

Les effectifs par tranche d'âge et par sexe									
		Assistants de service social							
		Assistant	Pourcentage	Assistant principal	Pourcentage	Ensemble	Pourcentage	BIATSS	Pourcentage
Moins de 30 ans	Femmes	166	9,3%	0	0,0%	166	6,1%	3 172	2,5%
	Hommes	9	0,5%	0	0,0%	9	0,3%	1 337	1,1%
<b>Moins de 30 ans</b>		<b>175</b>	<b>9,8%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>175</b>	<b>6,4%</b>	<b>4 509</b>	<b>3,6%</b>
30-34 ans	Femmes	237	13,3%	1	0,1%	238	8,8%	6 061	4,8%
	Hommes	12	0,7%	0	0,0%	12	0,4%	3 051	2,4%
<b>30-34 ans</b>		<b>249</b>	<b>14,0%</b>	<b>1</b>	<b>0,1%</b>	<b>250</b>	<b>9,2%</b>	<b>9 112</b>	<b>7,2%</b>
35-39 ans	Femmes	377	21,1%	10	1,1%	387	14,2%	10 665	8,4%
	Hommes	21	1,2%	0	0,0%	21	0,8%	4 840	3,8%
<b>35-39 ans</b>		<b>398</b>	<b>22,3%</b>	<b>10</b>	<b>1,1%</b>	<b>408</b>	<b>15,0%</b>	<b>15 505</b>	<b>12,2%</b>
40-44 ans	Femmes	352	19,7%	83	8,9%	435	16,0%	15 457	12,2%
	Hommes	14	0,8%	1	0,1%	15	0,6%	6 254	4,9%
<b>40-44 ans</b>		<b>366</b>	<b>20,5%</b>	<b>84</b>	<b>9,0%</b>	<b>450</b>	<b>16,5%</b>	<b>21 711</b>	<b>17,1%</b>
45-49 ans	Femmes	252	14,1%	200	21,3%	452	16,6%	15 487	12,2%
	Hommes	5	0,3%	3	0,3%	8	0,3%	5 464	4,3%
<b>45-49 ans</b>		<b>257</b>	<b>14,4%</b>	<b>203</b>	<b>21,7%</b>	<b>460</b>	<b>16,9%</b>	<b>20 951</b>	<b>16,5%</b>
50-54 ans	Femmes	209	11,7%	289	30,8%	498	18,3%	16 640	13,1%
	Hommes	11	0,6%	7	0,7%	18	0,7%	4 917	3,9%
<b>50-54 ans</b>		<b>220</b>	<b>12,3%</b>	<b>296</b>	<b>31,6%</b>	<b>516</b>	<b>19,0%</b>	<b>21 557</b>	<b>17,0%</b>
55-59 ans	Femmes	81	4,5%	240	25,6%	321	11,8%	20 677	16,3%
	Hommes	5	0,3%	5	0,5%	10	0,4%	5 558	4,4%
<b>55-59 ans</b>		<b>86</b>	<b>4,8%</b>	<b>245</b>	<b>26,1%</b>	<b>331</b>	<b>12,2%</b>	<b>26 235</b>	<b>20,7%</b>
60 ans et plus	Femmes	29	1,6%	95	10,1%	124	4,6%	5 419	4,3%
	Hommes	3	0,2%	3	0,3%	6	0,2%	1 876	1,5%
<b>60 ans et plus</b>		<b>32</b>	<b>1,8%</b>	<b>98</b>	<b>10,5%</b>	<b>130</b>	<b>4,8%</b>	<b>7 295</b>	<b>5,7%</b>
<b>Ensemble</b>		<b>1783</b>	<b>100%</b>	<b>937</b>	<b>100%</b>	<b>2 720</b>	<b>100%</b>	<b>126 875</b>	<b>100%</b>

Source : DGRH CI-1

C'est dans la tranche d'âge des 50-54 ans que les personnels assistants de service social sont les plus nombreux (19 %). Si on compare avec les tranches d'âge des personnels BIATSS, on constate que le pourcentage le plus important se situe dans la tranche des 55-59 ans avec 20,7 % des effectifs versus 12,2 % pour le corps des assistants de service social. Les moins de 40 ans représentent 30,6 % des personnels assistants de service social et 23 % des personnels BIATSS.

Si on distingue les assistants de service social des assistants principaux, ces derniers sont surtout représentés dans les classes d'âge à partir de 45 ans ; ils sont 31,6 % dans la classe d'âge des 50-54 ans. A l'inverse, les assistants de service social sont plus jeunes et sont 22,3 % dans la classe d'âge des 35-39 ans.

**Les conseillers techniques de service social**⑤ **Les effectifs par tranche d'âge**

Les effectifs par tranche d'âge et par sexe					
		Conseiller technique de service social	Pourcentage	BIATSS	Pourcentage
Moins de 30 ans	Femmes	0	0,0%	3 172	2,5%
	Hommes	0	0,0%	1 337	1,1%
Moins de 30 ans		0	0,0%	4 509	3,6%
30-34 ans	Femmes	6	1,2%	6 061	4,8%
	Hommes	1	0,2%	3 051	2,4%
30-34 ans		7	1,4%	9 112	7,2%
35-39 ans	Femmes	25	5,1%	10 665	8,4%
	Hommes	3	0,6%	4 840	3,8%
35-39 ans		28	5,7%	15 505	12,2%
40-44 ans	Femmes	22	4,5%	15 457	12,2%
	Hommes	3	0,6%	6 254	4,9%
40-44 ans		25	5,1%	21 711	17,1%
45-49 ans	Femmes	73	15,0%	15 487	12,2%
	Hommes	3	0,6%	5 464	4,3%
45-49 ans		76	15,6%	20 951	16,5%
50-54 ans	Femmes	141	28,9%	16 640	13,1%
	Hommes	3	0,6%	4 917	3,9%
50-54 ans		144	29,5%	21 557	17,0%
55-59 ans	Femmes	131	26,8%	20 677	16,3%
	Hommes	8	1,6%	5 558	4,4%
55-59 ans		139	28,5%	26 235	20,7%
60 ans et plus	Femmes	63	12,9%	5 419	4,3%
	Hommes	6	1,2%	1 876	1,5%
60 ans et plus		69	14,1%	7 295	5,7%
Ensemble		488	100%	126 875	100%

*Source : DGRH C1-1*

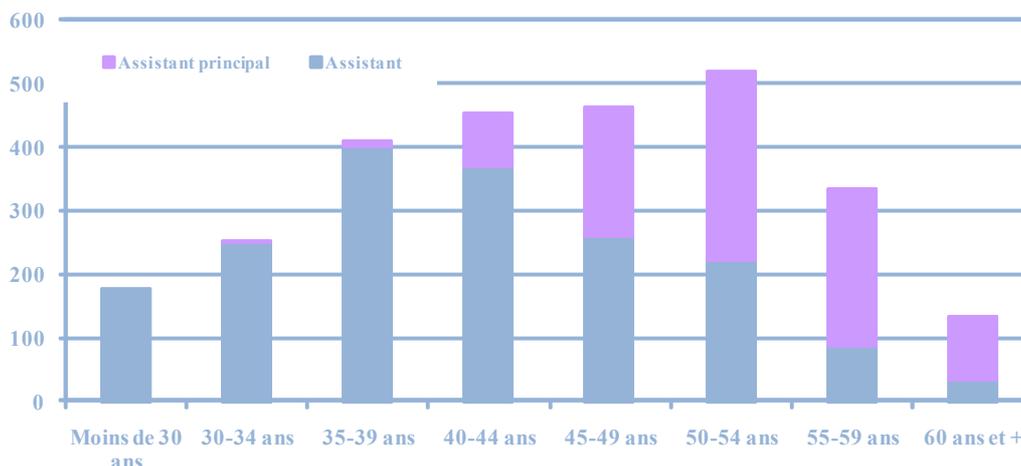
Les conseillers techniques de service social sont globalement plus âgés que les personnels BIATSS (72,1 % sont âgés de plus de 50 ans versus 43,5 % des personnels BIATSS).

De manière logique, les conseillers techniques de service social âgés de moins de 50 ans représentent 27,8 % des effectifs. Ils sont 56,5 % chez les BIATSS.

### Les assistants de service social

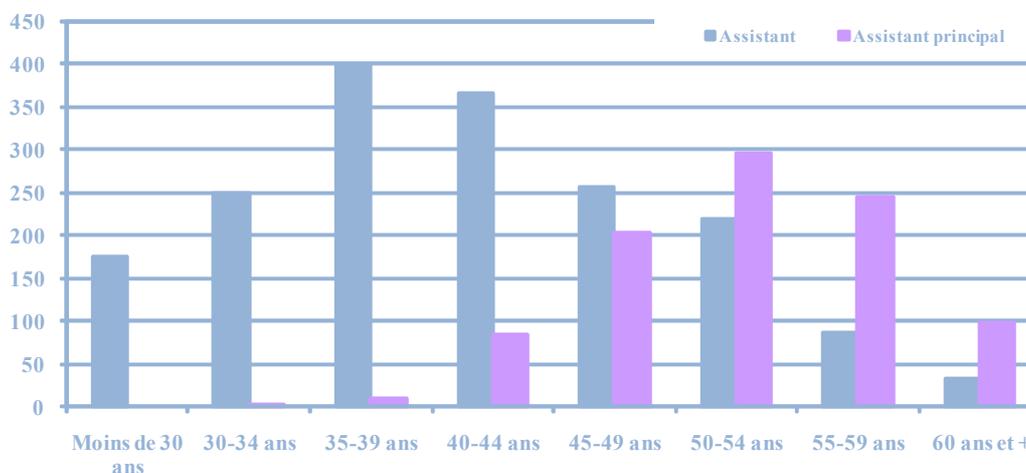
#### ⑤ Illustrations des effectifs par grade et tranche d'âge

Répartition des effectifs cumulés par grade dans chaque tranches d'âge



Source : DGRH C1-1

Répartition des effectifs par grade et tranches d'âge

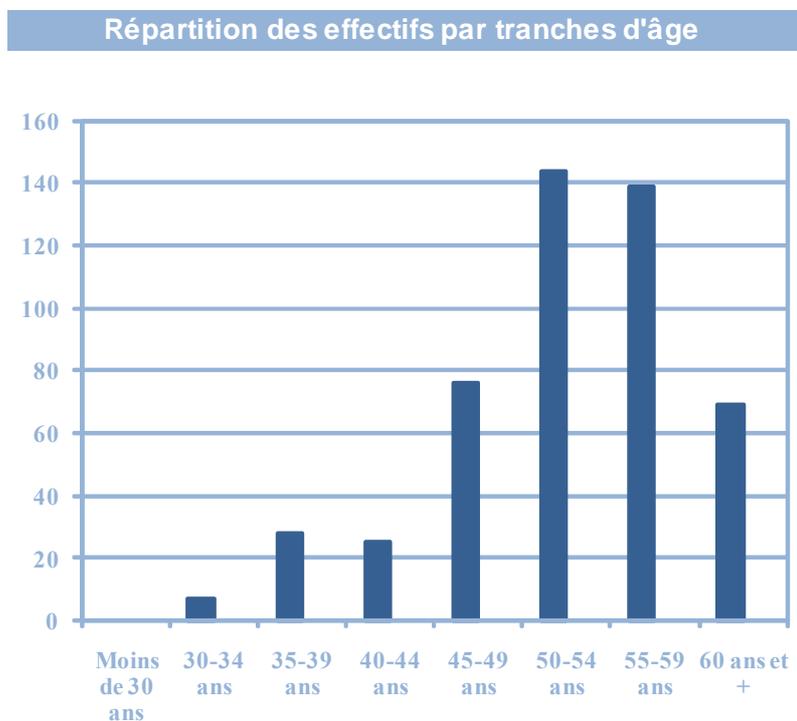


Source : DGRH C1-1

C'est dans la classe d'âge des 50-54 ans que les effectifs cumulés par grade et emplois sont les plus importants. Si le nombre d'assistant de service social augmente jusqu'à la tranche d'âge des 35-39 ans, il diminue ensuite, alors que le nombre d'assistant principal est le plus important dans la tranche d'âge des 50-54 ans.

### Les conseillers techniques de service social

#### É Illustrations des effectifs par tranches d'âge



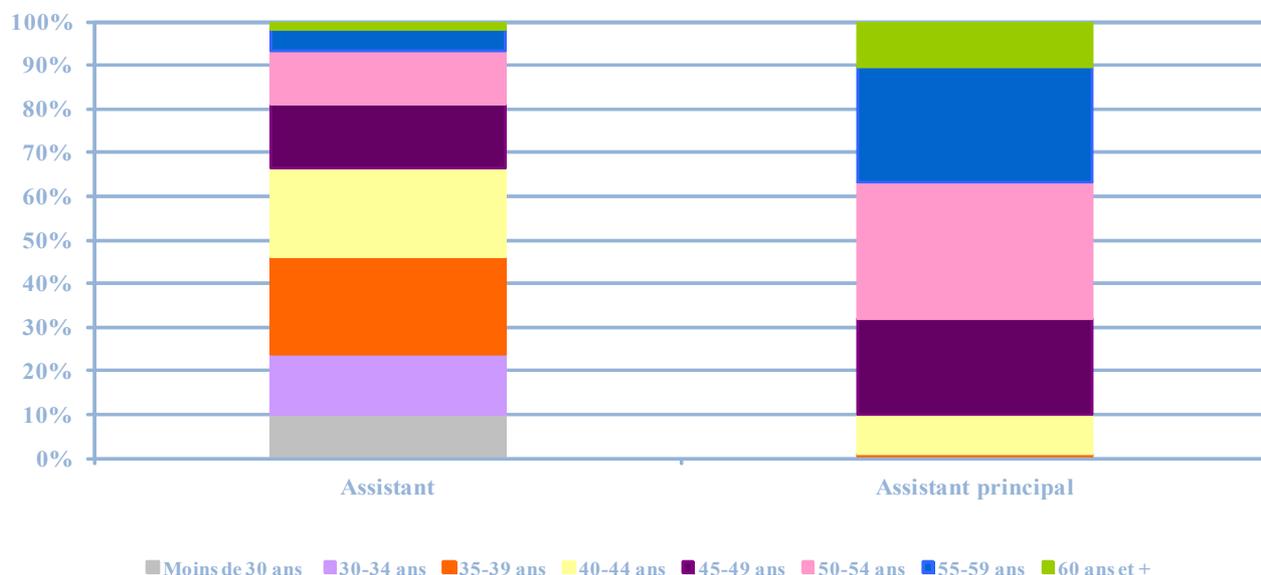
*Source : DGRH C1-1*

En ce qui concerne la répartition des effectifs dans chaque tranche d'âge, c'est dans celles des 50-54 ans et 55-59 ans qu'ils sont les plus importants.

### Les assistants de service social

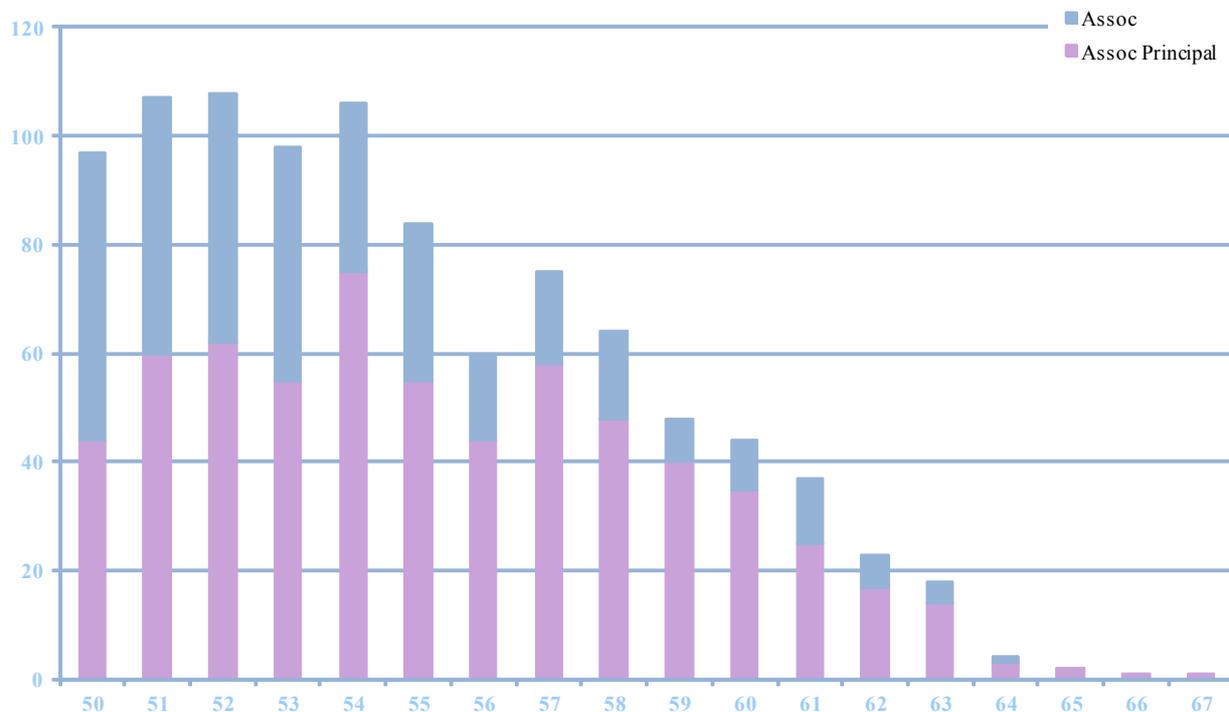
#### É Illustrations des effectifs par grade ou emploi et tranches d'âge

Proportion par tranche d'âge suivant le grade



La répartition par tranche d'âge des effectifs d'assistants principaux montre bien une population plus âgée.

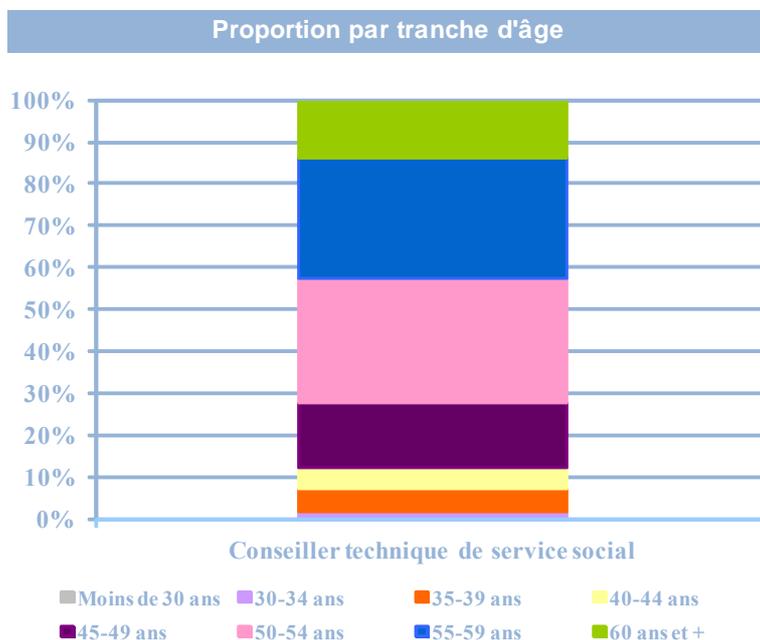
Répartition des assistants de service social âgés de 50 ans et plus



La répartition détaillée des effectifs du corps âgés de 50 ans et plus montre un nombre important de personnels ayant 51, 52 et 54 ans, et une représentation plus importante des agents de 54 ans, en ce qui concerne les assistants principaux de service social.

## Les conseillers techniques de service social

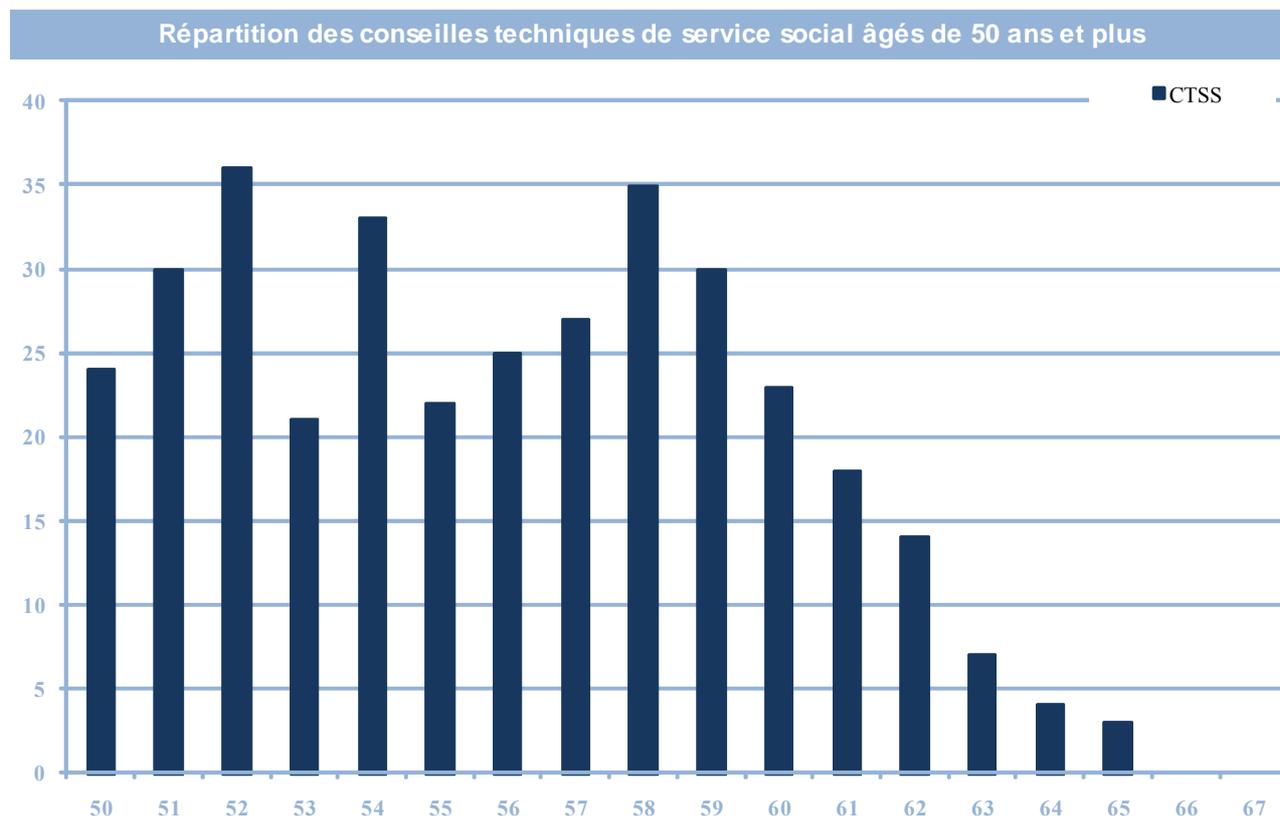
### 🕒 Illustrations des effectifs par grade ou emploi et tranche d'âge



La tranche d'âge la plus représentée pour les conseillers techniques de service social est celle des 50-54 ans, suivie par celle des 55-59 ans. Au total, les plus de 50 ans représentent plus de 70 % du corps.

La répartition détaillée des conseillers techniques de service social âgés de 50 ans et plus montre un nombre important de personnels ayant 52, 58 et 54 ans.

Le corps des assistants de service social constitue le vivier des conseillers techniques de service social puisque ces derniers sont recrutés soit par concours interne, soit par la liste d'aptitude. Il est donc logique que ceux-ci se trouvent dans des tranches d'âge élevées.



### Les assistants de service social

#### ④ Répartition des effectifs par académie et tranche d'âge

	Moins de 40 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus	Total
Administration centrale	0 0%	0%	1 100%	1 100%
Aix-Marseille	26 20%	52 39%	54 41%	132 100%
Amiens	36 41%	26 30%	26 30%	88 100%
Besançon	13 29%	20 44%	12 27%	45 100%
Bordeaux	23 24%	35 36%	38 40%	96 100%
Caen	17 33%	13 25%	21 41%	51 100%
Clermont-ferrand	11 22%	17 35%	21 43%	49 100%
Corse	5 36%	7 50%	2 14%	14 100%
Créteil	78 29%	95 36%	92 35%	265 100%
Dijon	10 18%	25 44%	22 39%	57 100%
Grenoble	24 21%	45 40%	44 39%	113 100%
Guadeloupe	13 43%	10 33%	7 23%	30 100%
Guyane	8 57%	3 21%	3 21%	14 100%
Lille	112 48%	77 33%	42 18%	231 100%
Limoges	10 34%	5 17%	14 48%	29 100%
Lyon	58 38%	41 27%	52 34%	151 100%
Martinique	4 18%	8 36%	10 45%	22 100%
Montpellier	25 27%	30 32%	39 41%	94 100%
Nancy-Metz	27 29%	37 40%	29 31%	93 100%
Nantes	41 33%	33 27%	49 40%	123 100%
Nice	16 25%	25 38%	24 37%	65 100%
Orléans-tours	30 34%	27 31%	30 34%	87 100%
Paris	28 30%	16 17%	50 53%	94 100%
Poitiers	10 19%	11 21%	32 60%	53 100%
Reims	23 44%	15 29%	14 27%	52 100%
Rennes	22 22%	33 33%	45 45%	100 100%
Réunion	19 34%	18 32%	19 34%	56 100%
Rouen	20 25%	34 43%	25 32%	79 100%
Strasbourg	15 19%	37 46%	29 36%	81 100%
Toulouse	28 24%	32 28%	56 48%	116 100%
Versailles	81 34%	83 35%	75 31%	239 100%
Ensemble	833 31%	910 33%	977 36%	2 720 100%

*Lecture : Dans l'académie d'Aix-Marseille, les personnels de moins de 40 ans représentent 20 % des effectifs de l'académie contre 39 % pour ceux de 40 à 49 ans, et 41 % pour ceux de 50 ans et plus (lecture horizontale).*

Les effectifs les plus nombreux se trouvent dans la tranche d'âge des 50 ans et plus avec 977 assistants de service social qui représentent 36 % des effectifs.

Les académies qui ont des taux supérieurs à 48 % dans la tranche des 50 ans et plus sont celles de Poitiers (60 %), Paris (53 %) et Limoges (48 %), et Toulouse (48 %).

Les académies qui ont les plus forts taux dans la tranche d'âge des 40 et 49 ans, sont celles de La Corse (50 %), et Strasbourg (46%).

Celles qui ont des taux élevés parmi les personnels ayant moins de 40 ans sont celles de Guyane (57 %), Lille (48 %) et Reims (44 %).

### Les conseillers techniques de service social

#### 🕒 Répartition des effectifs par académie et tranche d'âge

	Moins de 40 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus	Total
Administration centrale	0 0%	0 0%	2 100%	2 100%
Aix-Marseille	1 4%	7 28%	17 68%	25 100%
Amiens	2 14%	1 7%	11 79%	14 100%
Besançon	0 0%	4 40%	6 60%	10 100%
Bordeaux	0 0%	4 18%	18 82%	22 100%
Caen	1 8%	4 31%	8 62%	13 100%
Clermont-ferrand	1 7%	2 14%	11 79%	14 100%
Corse	0 0%	2 33%	4 67%	6 100%
Créteil	3 7%	14 34%	24 59%	41 100%
Dijon	1 9%	0 0%	10 91%	11 100%
Grenoble	0 0%	4 20%	16 80%	20 100%
Guadeloupe	2 33%	1 17%	3 50%	6 100%
Guyane	2 67%	1 33%	0 0%	3 100%
Lille	1 4%	2 7%	25 89%	28 100%
Limoges	2 22%	2 22%	5 56%	9 100%
Lyon	1 5%	5 26%	13 68%	19 100%
Martinique	1 17%	0 0%	5 83%	6 100%
Montpellier	1 6%	1 6%	15 88%	17 100%
Nancy-Metz	0 0%	2 12%	15 88%	17 100%
Nantes	4 25%	1 6%	11 69%	16 100%
Nice	1 9%	5 45%	5 45%	11 100%
Orléans-tours	1 6%	5 28%	12 67%	18 100%
Paris	0 0%	1 7%	14 93%	15 100%
Poitiers	0 0%	3 25%	9 75%	12 100%
Reims	0 0%	3 30%	7 70%	10 100%
Rennes	2 14%	2 14%	10 71%	14 100%
Réunion	1 10%	1 10%	8 80%	10 100%
Rouen	1 6%	2 13%	13 81%	16 100%
Strasbourg	0 0%	2 17%	10 83%	12 100%
Toulouse	1 4%	2 9%	20 87%	23 100%
Versailles	5 10%	18 38%	25 52%	48 100%
<b>Ensemble</b>	<b>35</b> <b>7%</b>	<b>101</b> <b>21%</b>	<b>352</b> <b>72%</b>	<b>488</b> <b>100%</b>

*Lecture* : Dans l'académie d'Amiens, les personnels de plus de 50 ans représentent 79 % des effectifs de l'académie contre 7 % pour ceux de 40 à 49 ans, et 14 % pour ceux de moins de 40 ans et plus (lecture horizontale).

Les effectifs les plus nombreux se trouvent dans la tranche d'âge des 50 ans et plus avec 352 CTSS représentant 72 % des effectifs.

Les académies qui ont des taux égaux ou supérieurs à 89 % dans la tranche d'âge des 50 ans et plus sont celles de Paris (93 %), Dijon (91%) et Lille (89 %).

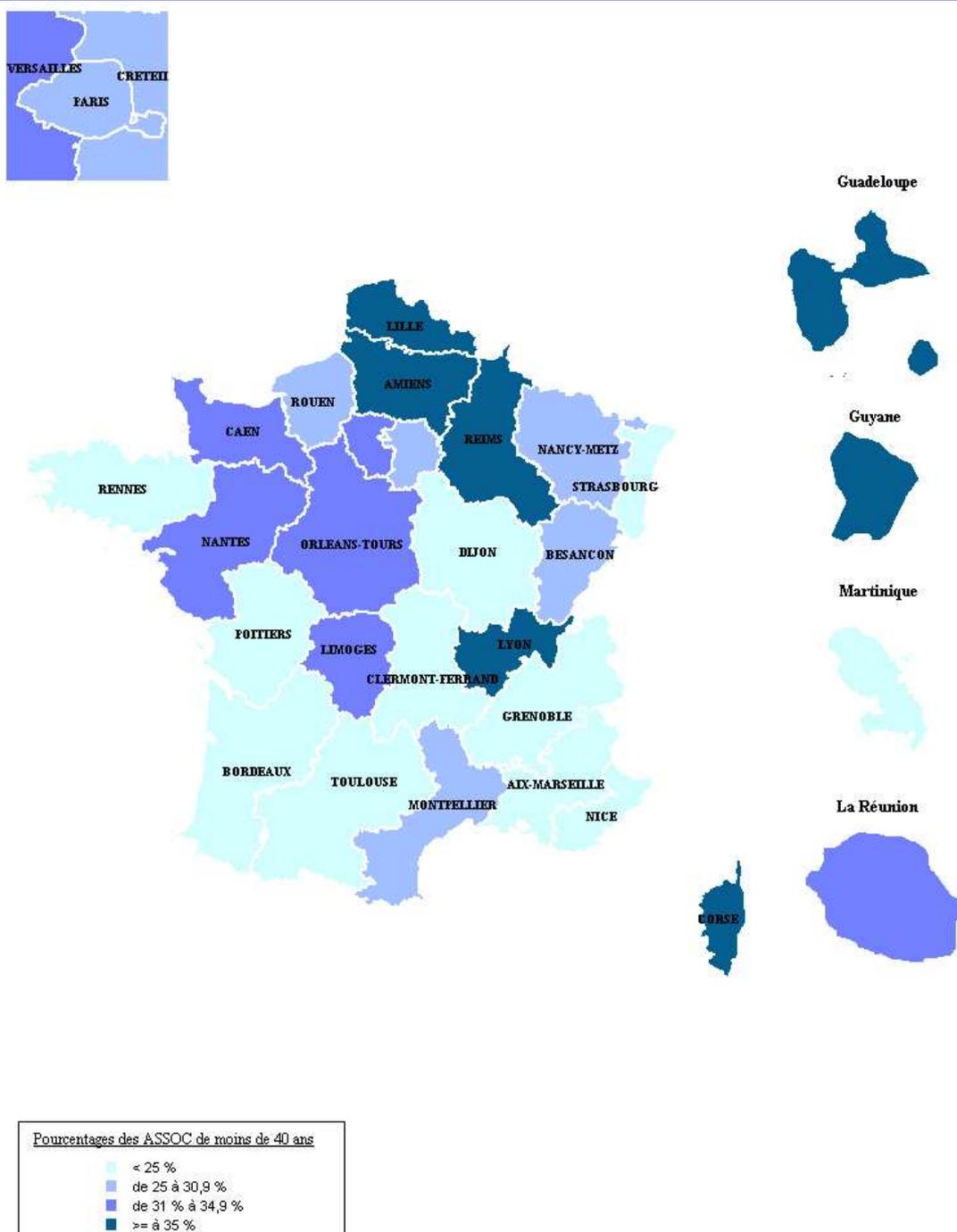
Les académies qui ont les plus forts taux compris dans la tranche d'âge de 40 à 49 ans, sont celles de Nice (45 %), Besançon (40%), et Versailles (38%).

Celles qui ont des taux élevés parmi les personnels de moins de 40 ans sont celles de Guyane (67 %) et La Guadeloupe (33 %).

## Les assistants de service social

### ④ Illustration de la répartition des effectifs âgés de moins de 40 ans par académie

#### Proportion des ASSOC de moins de 40 ans par académie



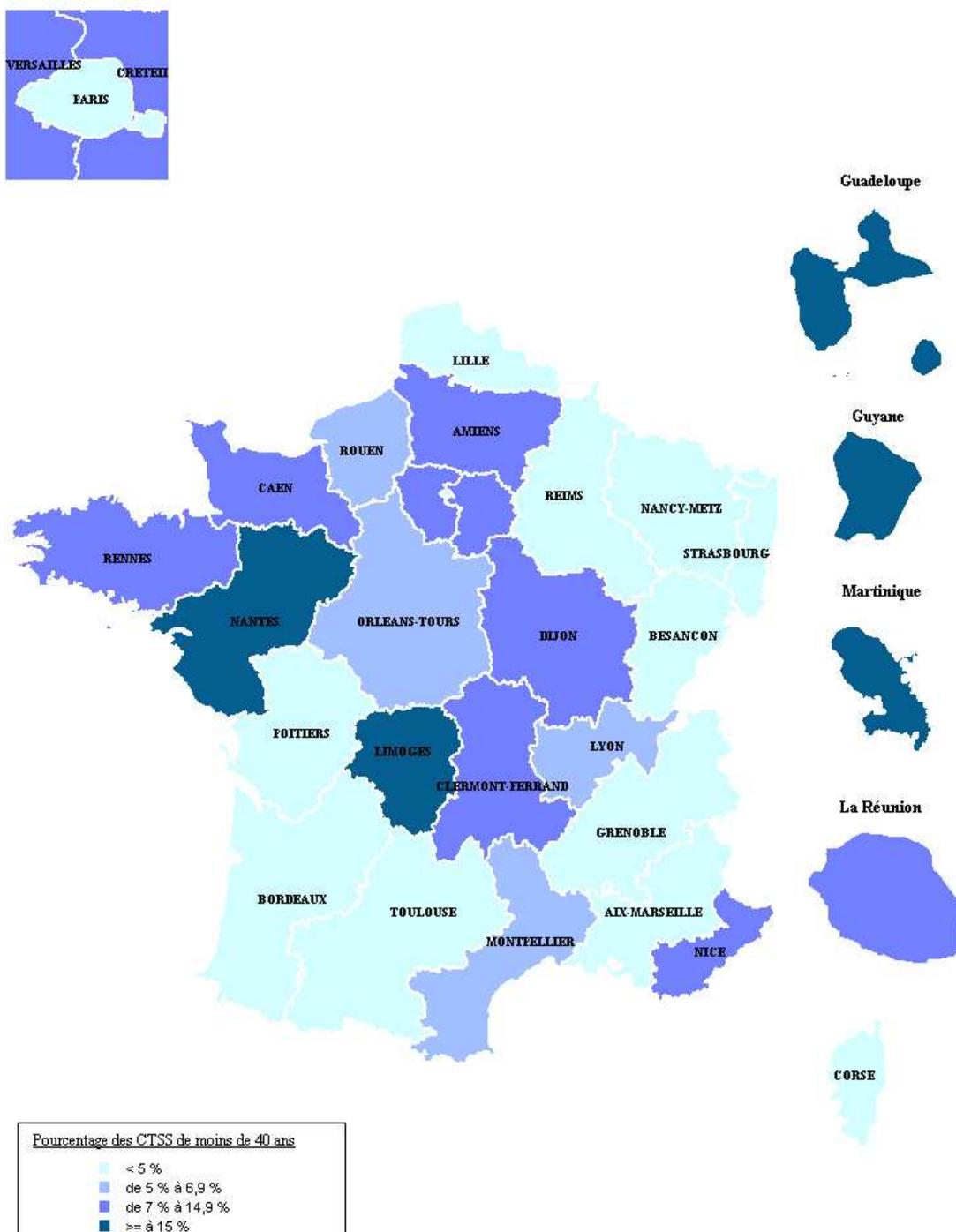
Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Les académies dans lesquelles les assistants de service social sont les plus « jeunes » (la tranche d'âge des moins de 40 ans) sont celles de Guyane (57 %), Lille (48 %), Reims (44 %), Guadeloupe (43 %) et Amiens (41 %).

### Les conseillers techniques de service social

#### ④ Illustration de la répartition des effectifs âgés de moins de 40 ans par académie

#### Proportion des CTSS de moins de 40 ans par académie



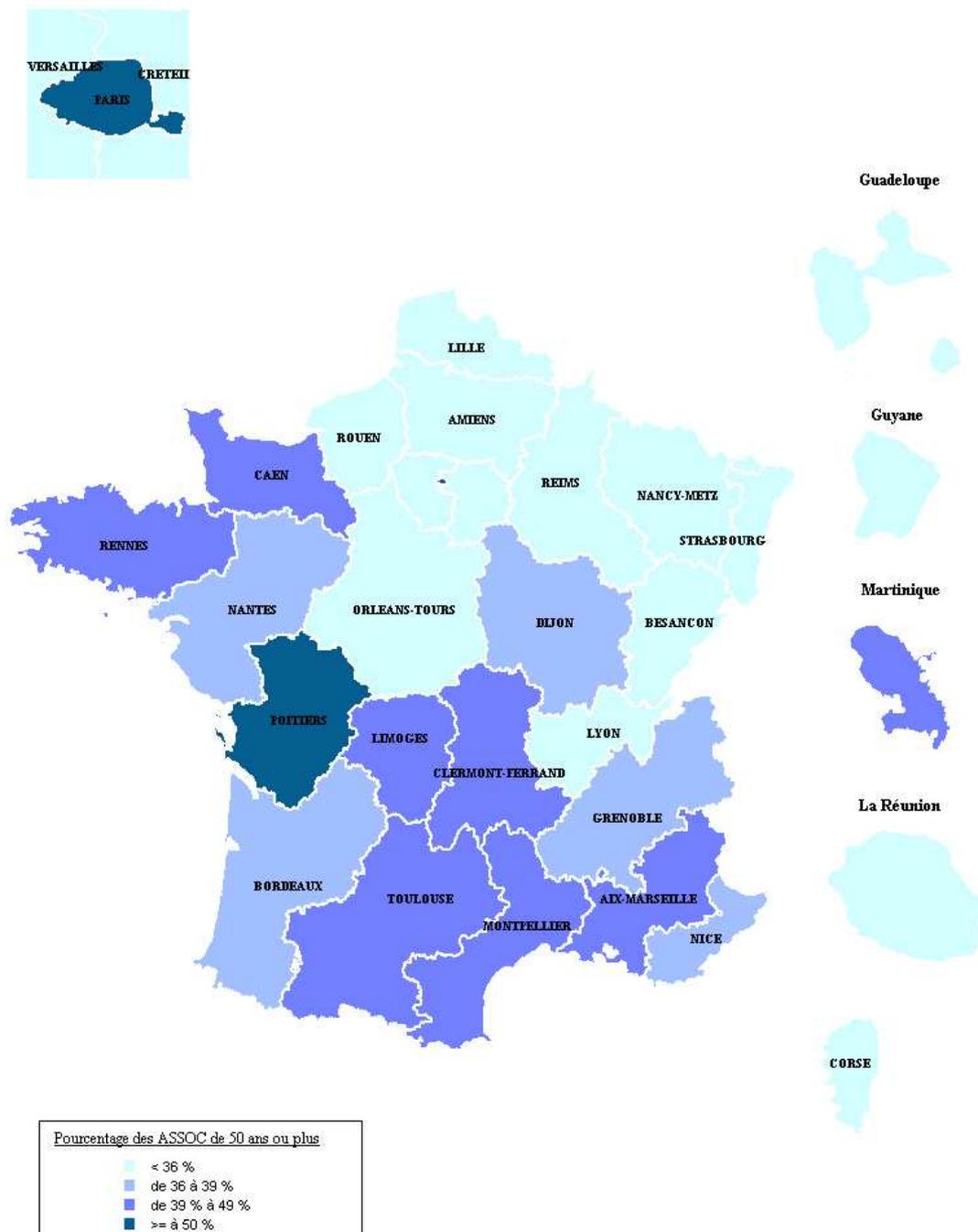
Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Les académies dans lesquelles les conseillers techniques de service social sont les plus « jeunes » (la tranche d'âge des moins de 40 ans) sont celles de la Guyane (67 %), Guadeloupe (33 %), Nantes (25 %), Limoges (22 %) et Martinique (17 %).

## Les assistants de service social

### ④ Illustration de la répartition des effectifs âgés de plus de 50 ans par académie

#### Proportion des ASSOC de 50 ans et plus par académie



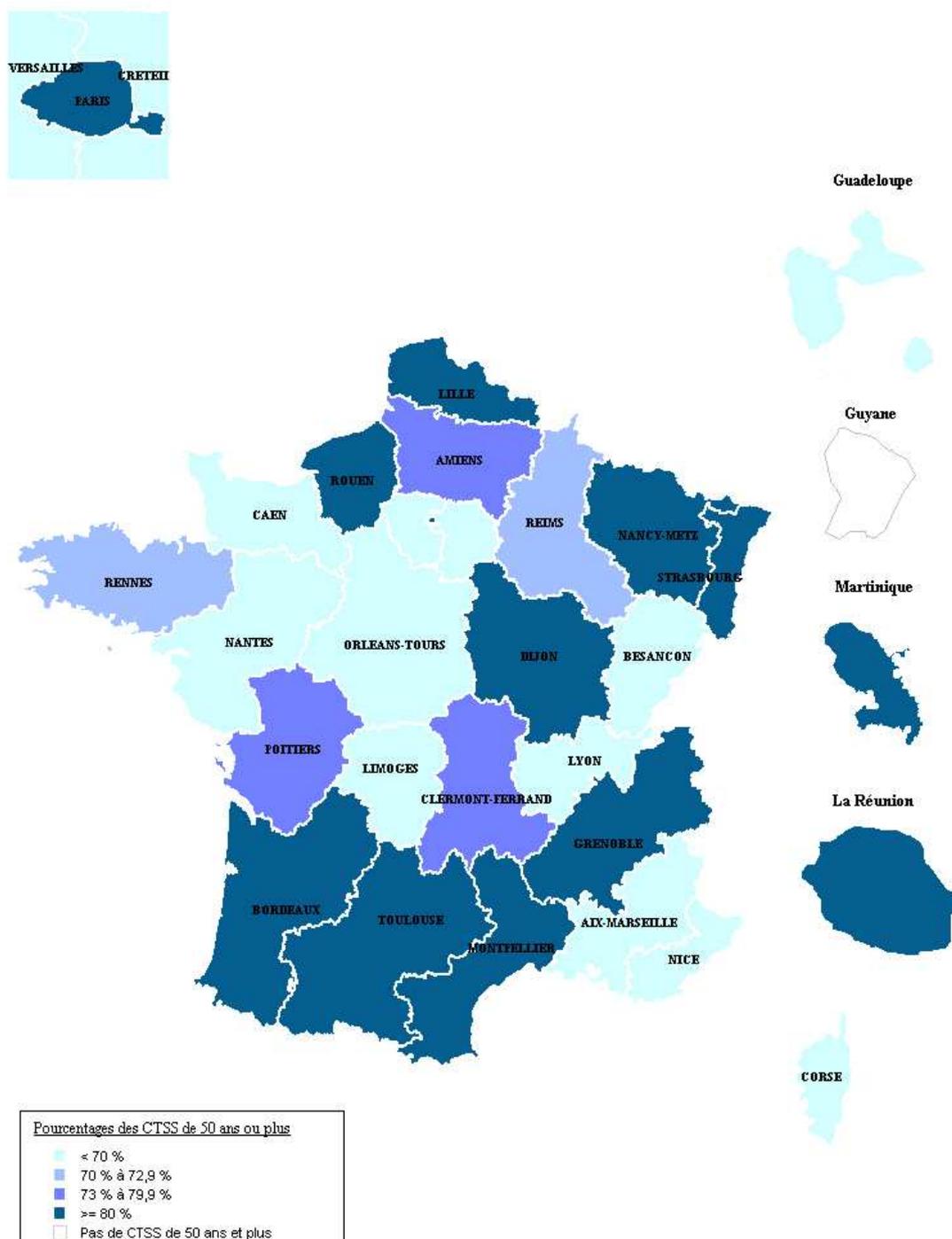
Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Les académies dans lesquelles les assistants de service social sont les plus « âgés » (la tranche d'âge des 50 ans et plus) sont peu nombreuses; il s'agit de Poitiers avec 60 % et Paris avec 53 %.

## Les conseillers techniques de service social

### ④ Illustration de la répartition des effectifs âgés de plus de 50 ans par académie

#### Proportion des CTSS de 50 ans et plus par académie



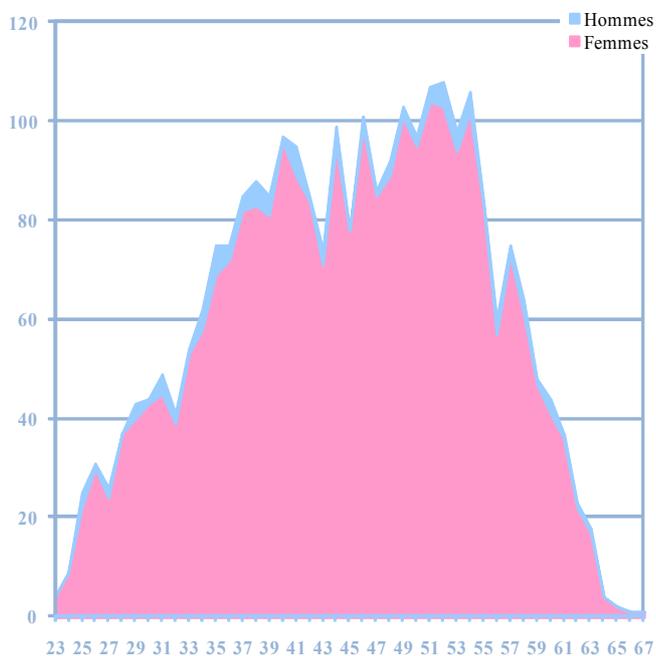
Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Les académies dans lesquelles les conseillers de service social sont les plus « âgés » (la tranche d'âge des 50 ans et plus) sont nombreuses, particulièrement dans le sud-ouest et surtout à Paris avec 93 % des effectifs et Dijon 91 %.

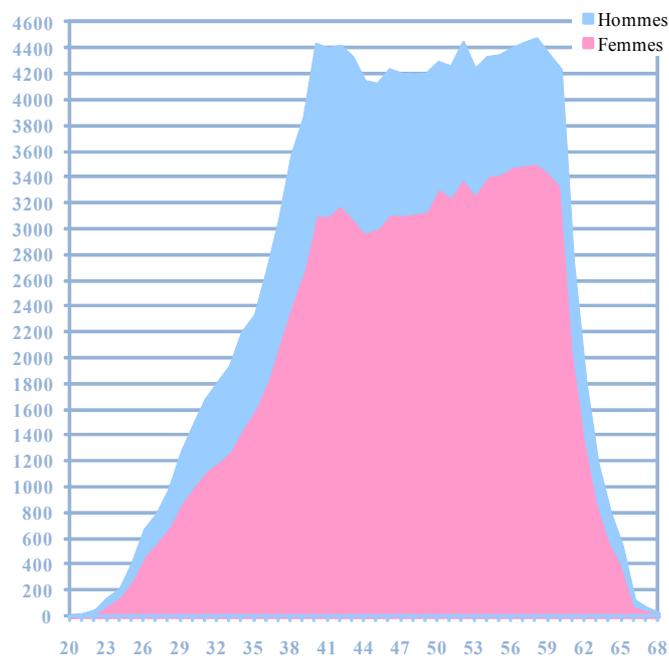
## Les assistants et conseillers techniques de service social

### 🕒 Les effectifs cumulés par âge et genre

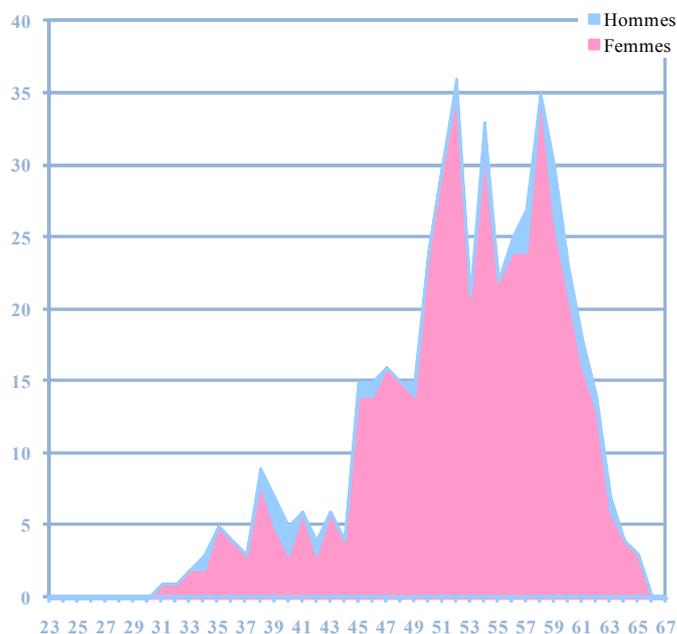
Répartition des assistants de service social par âge



Répartition des personnels BIATSS par âge



Répartition des conseillers techniques de service social par âge



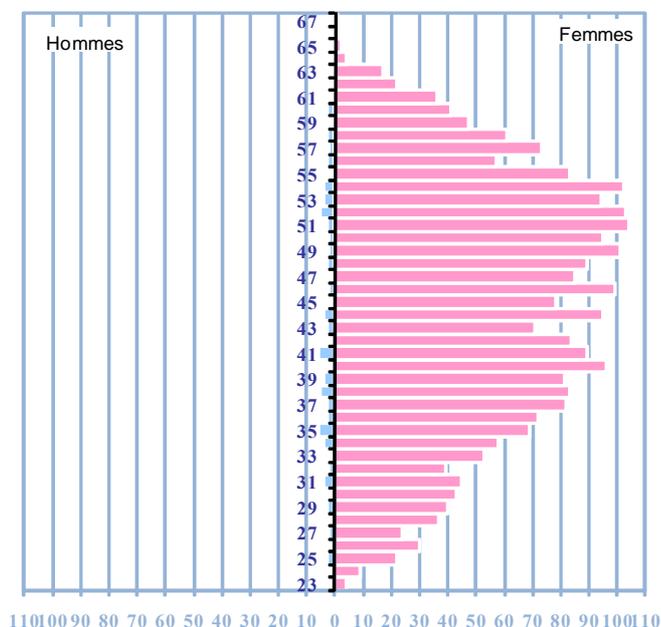
La courbe démographique des personnels ASSOC est décalée vers la gauche par rapport à celle des personnels BIATSS, et la part des hommes est plus importante parmi ces personnels.

Concernant le corps des conseillers techniques de service social, la pyramide des âges est en « dent de scie », et plus particulièrement à 52 ans et à 60 ans où des pics sont observés.

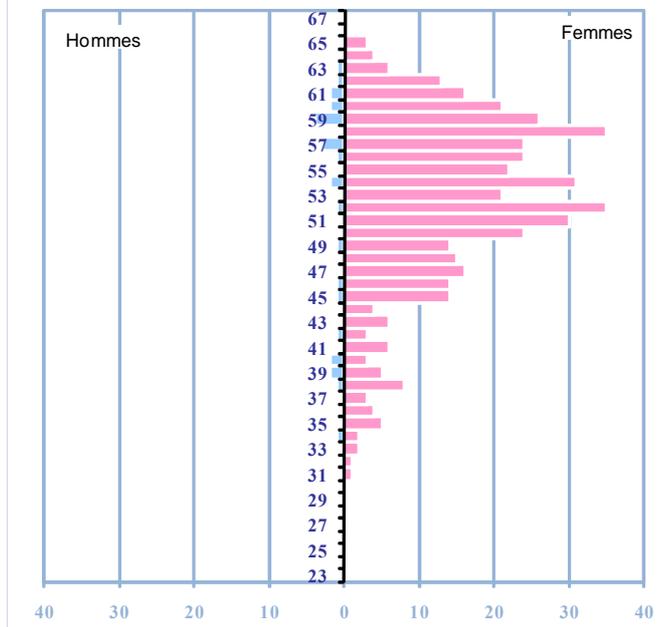
## Les assistants et conseillers techniques de service social

### 🕒 Les pyramides des âges

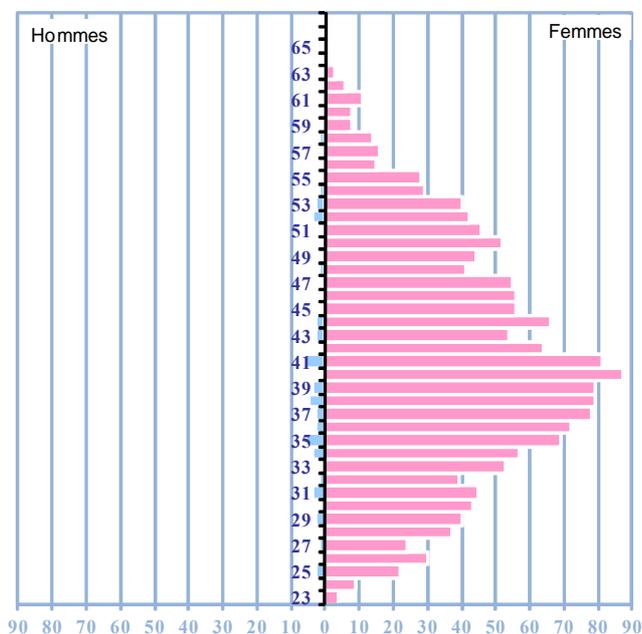
**Pyramide des âges dans le corps des assistants de service social**



**Pyramide des âges dans le corps des conseillers techniques de service social**

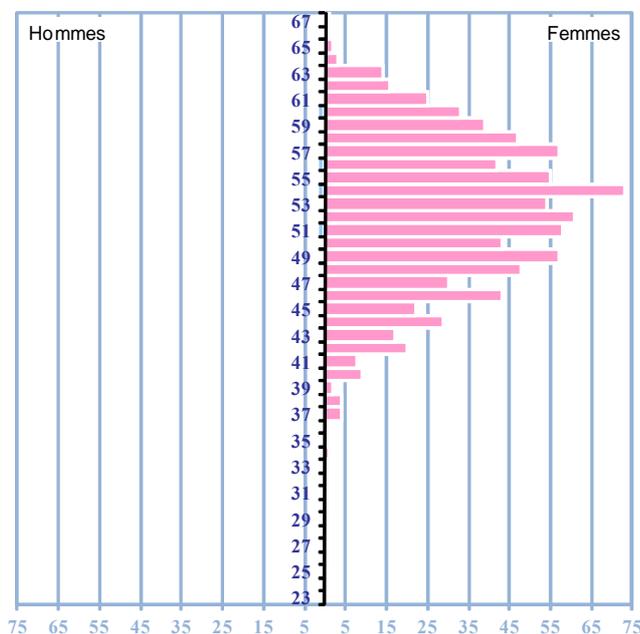


**Pyramide des âges dans le grade d'assistant de service social**



Source : DGRH C1-1

**Pyramide des âges dans le grade d'assistant principal de service social**



La pyramide des âges du corps des assistants de service social présente un pic à 40 ans ainsi qu'à 50 ans, et pour les conseillers techniques de service social un pic à 51 ans et un autre à 58 ans, reflétant ainsi les logiques de passage du grade d'assistant de service social à celui d'assistant principal de service social, et également les modes de nomination pour intégrer le corps des conseillers techniques de service social.

Ces courbes confirment l'âge moyen particulièrement élevé dans le corps des conseillers techniques de service social ainsi que dans le grade d'assistant principal de service social.

Par ailleurs, depuis 2009, le nombre de postes offerts dans les académies diminue (voir p.57).

### Les assistants de service social

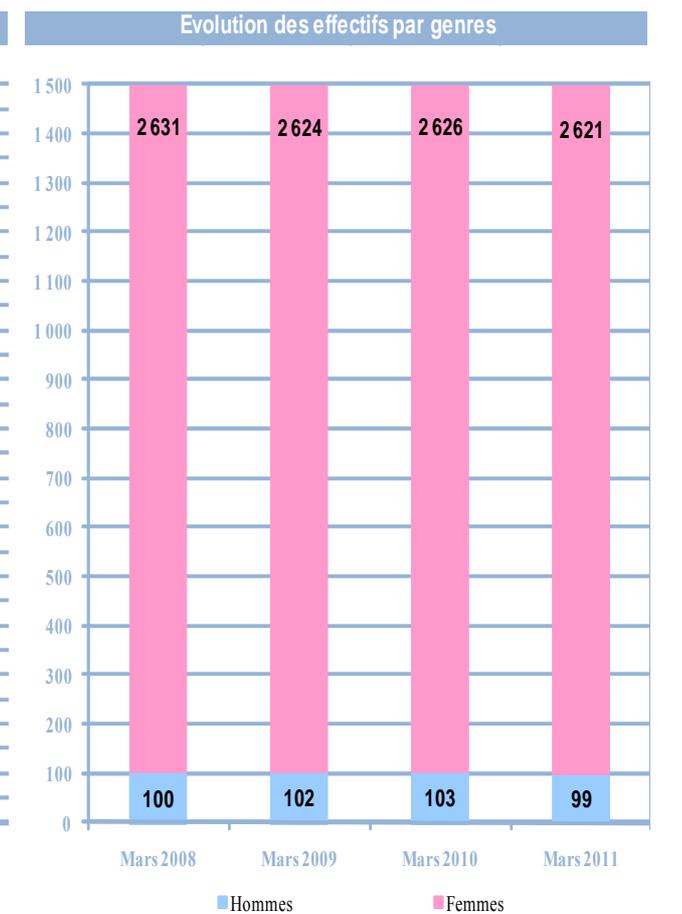
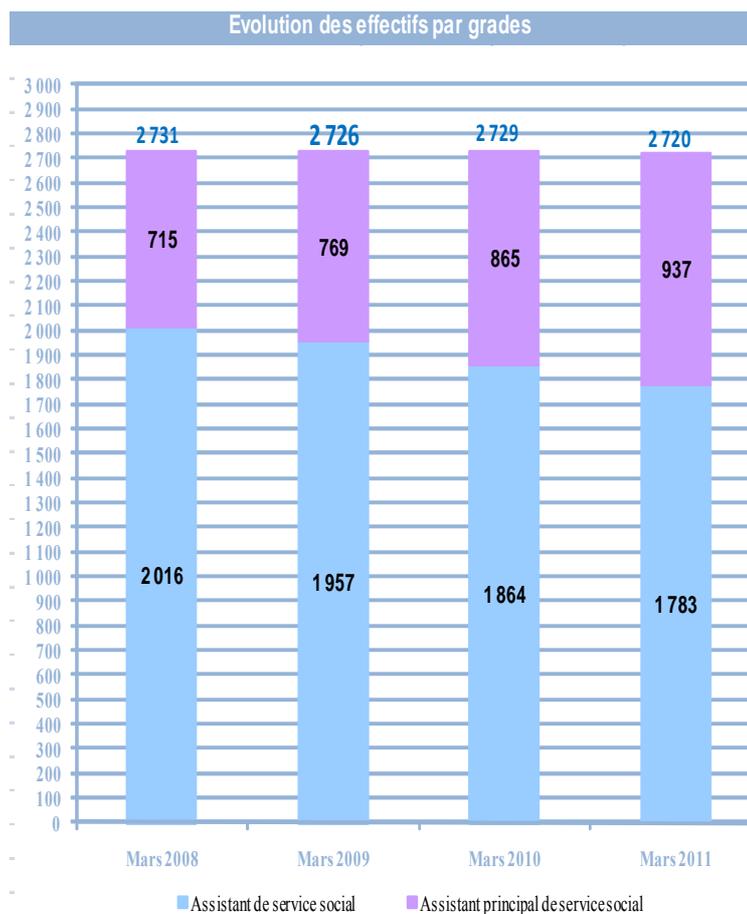
#### 🕒 Les évolutions d'effectifs entre 2008 et 2011

	Mars 2008			Mars 2009			Mars 2010			Mars 2011		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Assistant de service social	1 926	90	2 016	1 869	88	1 957	1 777	87	1 864	1 703	80	1 783
Assistant principal de service social	705	10	715	755	14	769	849	16	865	918	19	937
<b>Ensemble</b>	<b>2 631</b>	<b>100</b>	<b>2 731</b>	<b>2 624</b>	<b>102</b>	<b>2 726</b>	<b>2 626</b>	<b>103</b>	<b>2 729</b>	<b>2 621</b>	<b>99</b>	<b>2 720</b>

Source : DGRH CI-1

Les effectifs totaux constatés entre mars 2008 et mars 2011 restent stable, puisqu'ils sont compris entre 2 731 et 2 720. Ce constat doit être nuancé. En effet, le nombre d'assistants sociaux de premier grade diminue entre mars 2008 et mars 2011 passant de 2 016 à 1 783, alors que celui des assistants principaux augmente, passant de 715 à 937, ce qui traduit une politique d'augmentation des promotions de grade (qui est passé de 9 % en 2009 à 11 % en 2011) afin de compenser la baisse du nombre des ayants-droits (voir p. 63 «le tableau du « pro/pro »»). En effet ceux-ci sont passés de 1459 en 2008 à 1313 en 2011.

	Mars 2008	Mars 2009	Mars 2010	Mars 2011		Mars 2008	Mars 2009	Mars 2010	Mars 2011
Assistant de service social	73,8%	71,8%	68,3%	65,6%	Hommes	3,7%	3,7%	3,8%	3,6%
Assistant principal de service social	26,2%	28,2%	31,7%	34,4%	Femmes	96,3%	96,3%	96,2%	96,4%



Source : DGRH CI-1

### Les conseillers techniques de service social

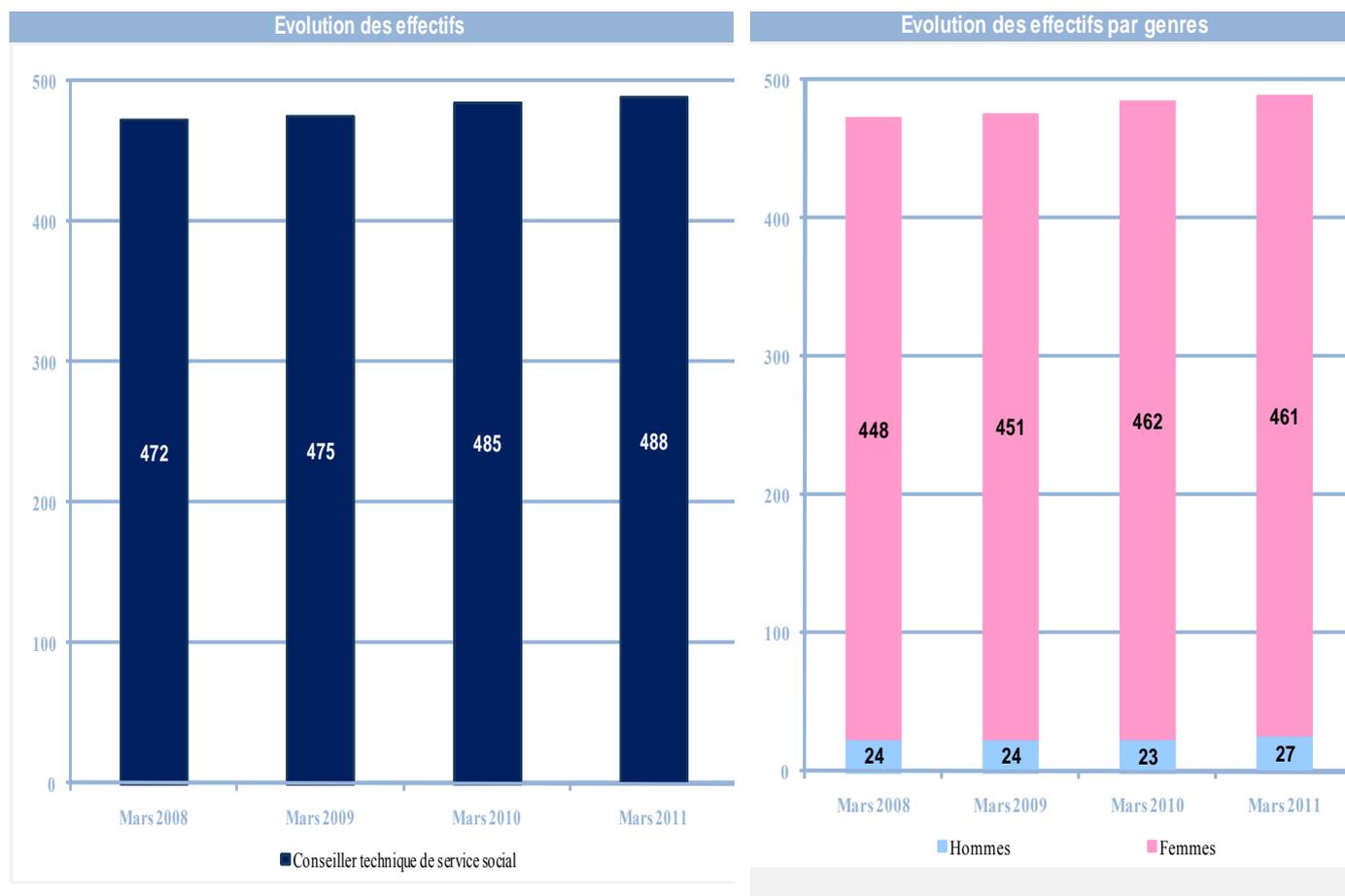
#### 🕒 Les évolutions d'effectifs entre 2008 et 2011

	Mars 2008			Mars 2009			Mars 2010			Mars 2011		
	Femmes	Hommes	Total									
Conseiller technique de service social	448	24	472	451	24	475	462	23	485	461	27	488
<b>Ensemble</b>	<b>448</b>	<b>24</b>	<b>472</b>	<b>451</b>	<b>24</b>	<b>475</b>	<b>462</b>	<b>23</b>	<b>485</b>	<b>461</b>	<b>27</b>	<b>488</b>

Source : DGRH CI-1

On constate entre mars 2008 et mars 2011 une légère hausse des effectifs qui sont passés de 472 à 488 soit une augmentation de 3,3% des effectifs.

	Mars 2008	Mars 2009	Mars 2010	Mars 2011
<b>Hommes</b>	5,1%	5,1%	4,7%	5,5%
<b>Femmes</b>	94,9%	94,9%	95,3%	94,5%

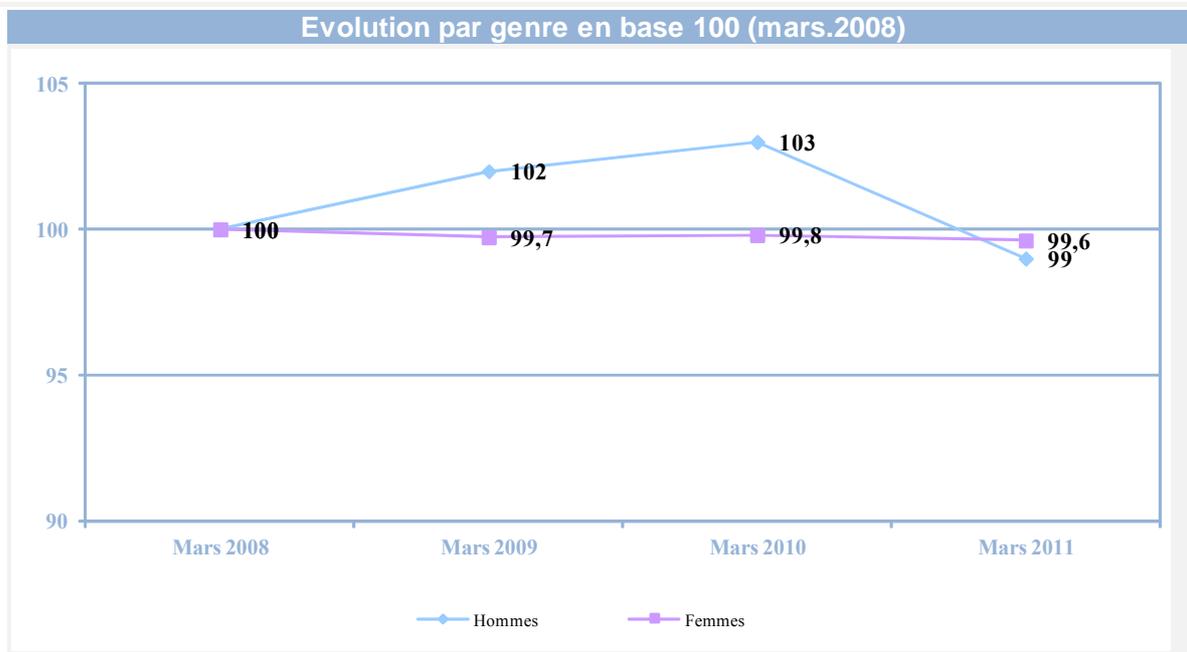
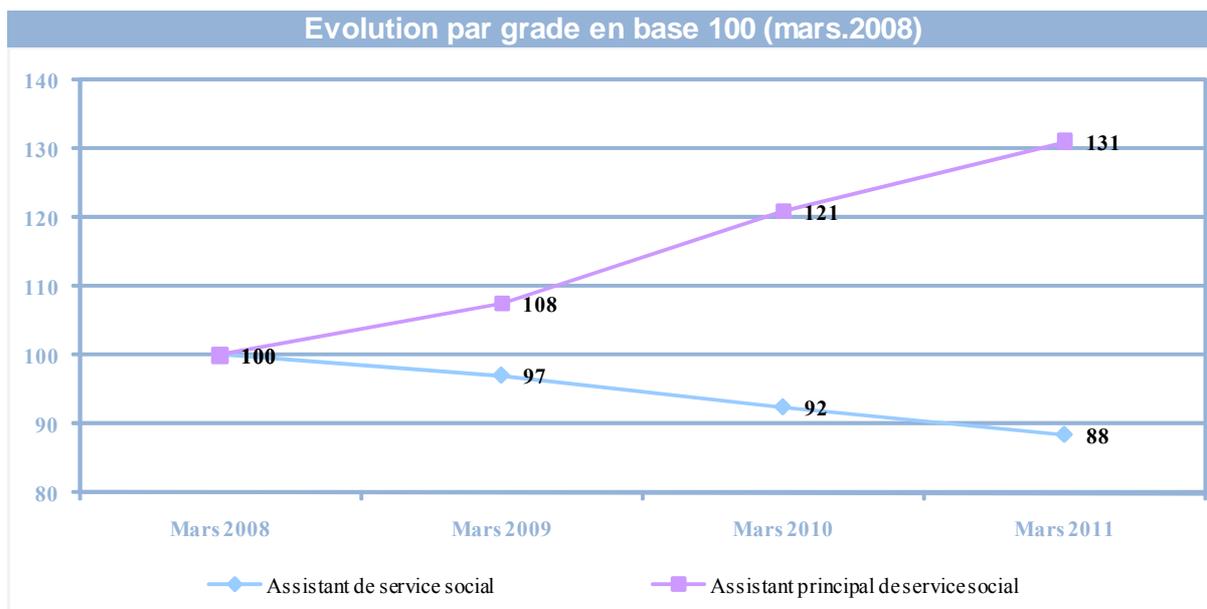


Source : DGRH CI-1

### Les assistants de service social

#### 🕒 Les évolutions en base 100 (réf. Mars 2008)

En affinant l'observation de l'évolution des effectifs par grade et corps, il apparaît que les effectifs des assistants de service social diminuent alors que dans le même temps ceux des assistants principaux de service social augmentent. Cette amélioration du pyramidage du corps s'est appuyée sur une augmentation du taux d'évolution du PRO/PRO qui est passé de 7,5 % en 2008 à 11% en 2011.

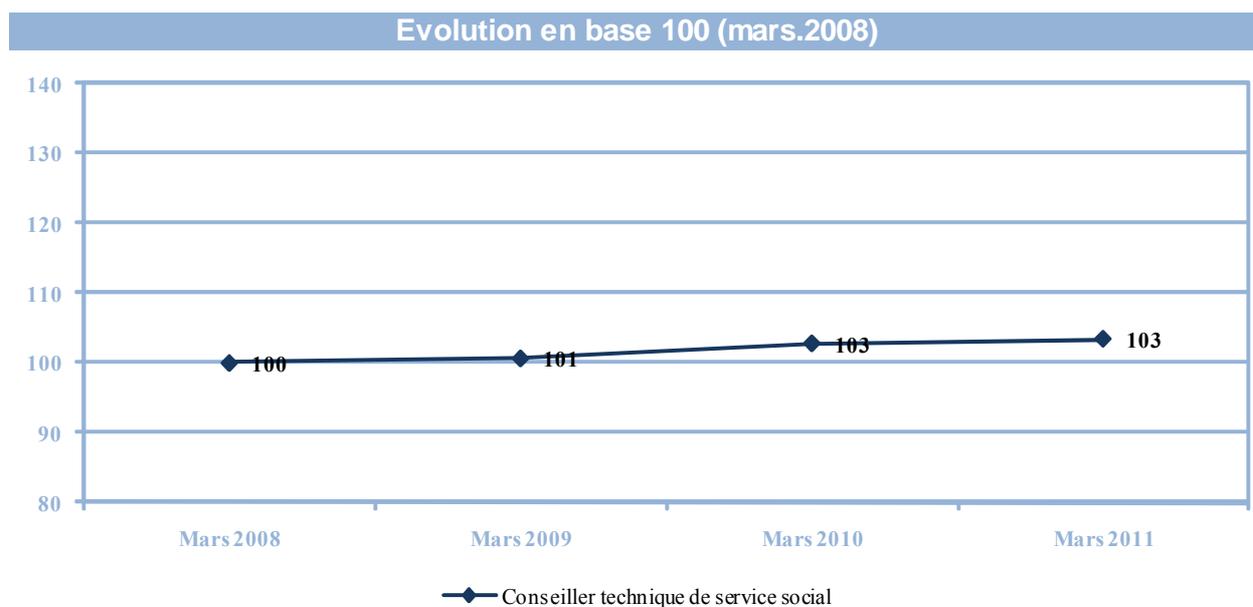


*Source : DGRH C1-1*

### Les conseillers techniques de service social

#### ④ Les évolutions en base 100 (réf. Mars 2008) des effectifs

En ce qui concerne les effectifs des CTSS, il apparaît que les effectifs augmentent très légèrement entre 2008 et 2011.



*Source : DGRH C1-1*

## ⑤ Les agents non titulaires sur emplois vacants et sur missions temporaires de remplacement en 2010 en personnes physiques

	SCO		SUP		SCO/SUP	
	ANT sur fonction ASSOC	ANT sur fonction CTSS	ANT sur fonction ASSOC	ANT sur fonction CTSS	ANT sur fonction ASSOC	ANT sur fonction CTSS
Agent non titulaires	666	9	27	6	693	15
dont sur emplois vacants (missions permanentes)	130	1	13	6	143	7
dont sur missions temporaires de remplacement	536	8	14	0	550	8
Effectifs des agents titulaires	2 502	435	76	14	2 578	449
Pourcentage des ANT sur missions permanentes par rapport à l'ensemble des personnels titulaires	5,2%	0,2%	17,1%	42,9%	5,5%	1,6%
Pourcentage des ANT BIATSS sur missions permanentes par rapport à l'ensemble des personnels titulaires	5,6%		29,0%		15,7%	

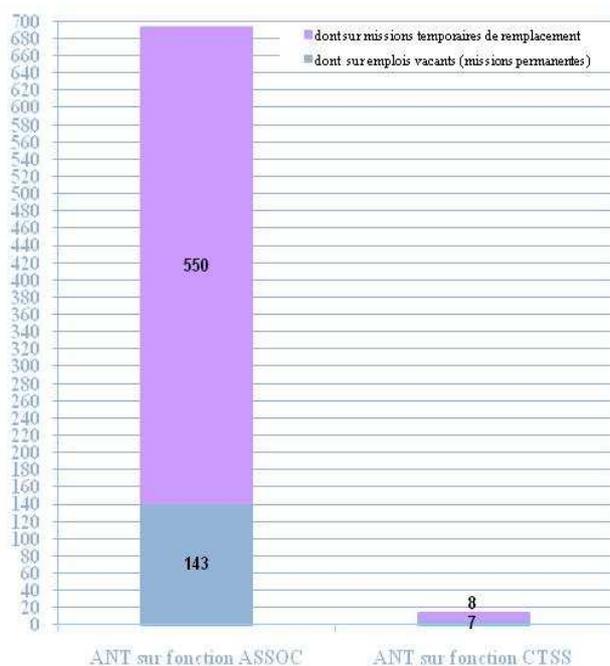
Source : DGRH CI-1 – Enquête académique sur les ANT BIATSS en 2010

Tous programmes confondus (scolaire et enseignement supérieur), le pourcentage des agents non titulaires (ANT) sur missions permanentes par rapport à l'ensemble des personnels titulaires est de 5,5% sur les fonctions d'assistants de service social et 1,6 % sur les fonctions de conseillers techniques de service social, ce qui est très inférieur au pourcentage d'ANT pour l'ensemble des BIATSS (15,7 %).

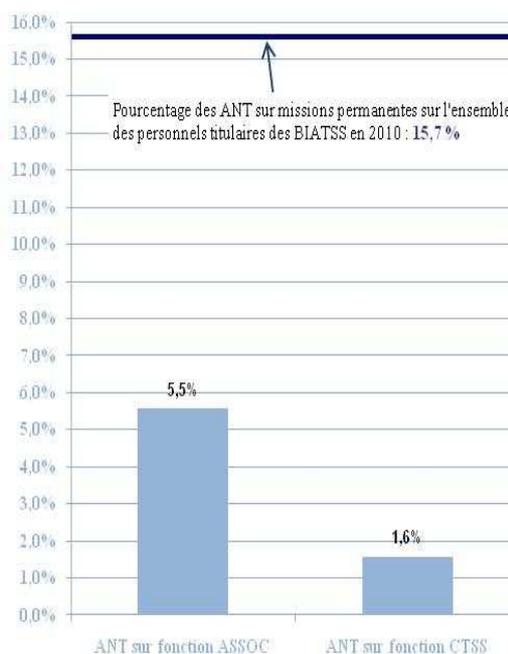
A titre indicatif, le tableau ci-dessous donne les éléments calculés en équivalent temps plein.

Le faible taux d'occupation d'emploi pour les ANT sur missions temporaires (45 % pour les assistants de service social et 31 % pour les conseillers techniques de service social) montre bien l'enchaînement des contrats de courte durée.

	SCO		SUP		SCO/SUP	
	ANT sur fonction ASSOC	ANT sur fonction CTSS	ANT sur fonction ASSOC	ANT sur fonction CTSS	ANT sur fonction ASSOC	ANT sur fonction CTSS
Agent non titulaires (en etp)	330,9	3,5	12,9	3,4	343,8	6,9
dont sur emplois vacants (missions permanentes) (en etp)	90,3	1	6,7	3,4	97	4,4
dont sur missions temporaires de remplacement (en etp)	240,7	2,5	6,2	0	246,9	2,5
Taux d'occupation d'emploi pour les ANT sur missions permanentes	69,5%	100,0%	51,5%	56,7%	67,8%	62,9%
Taux d'occupation d'emploi pour les ANT sur missions temporaires	44,9%	31,3%	44,3%		44,9%	31,3%



Pourcentage des ANT dans le corps des ASSOC et CTSS



④ **La part des agents non titulaires sur emplois vacants (missions permanentes) sur l'ensemble des personnels BIATSS en 2010 par académie**

Les agents non titulaires sur missions permanentes				
	ASSOC sur missions permanentes	Pourcentage ANT sur missions permanentes par rapport à l'ensemble des effectifs titulaires	CTSS sur missions permanentes	Pourcentage ANT sur missions permanentes par rapport à l'ensemble des effectifs titulaires
Aix-Marseille	0	0,0%		0,0%
Amiens	0	0,0%		0,0%
Besançon	6	13,6%		0,0%
Bordeaux	2	2,1%		0,0%
Caen	13	24,5%		0,0%
Clermont-ferrand	0	0,0%		0,0%
Corse	0	0,0%		0,0%
Créteil	0	0,0%	2	4,9%
Dijon	2	3,5%		0,0%
Grenoble	2	1,8%		0,0%
Guadeloupe	0	0,0%		0,0%
Guyane	6	50,0%		0,0%
Lille	17	6,9%		0,0%
Limoges	2	6,9%		0,0%
Lyon	0	0,0%		0,0%
Martinique	10	45,5%		0,0%
Montpellier	1	1,1%		0,0%
Nancy-Metz	4	4,3%		0,0%
Nantes	3	2,4%		0,0%
Nice	10	15,4%	1	9,1%
Orléans-tours	0	0,0%	1	5,6%
Paris	0	0,0%	2	13,3%
Poitiers	1	1,9%		0,0%
Rennes	12	11,9%		0,0%
Rennes	12	11,9%		0,0%
Réunion	0	0,0%		0,0%
Rouen	0	0,0%		0,0%
Strasbourg	0	0,0%		0,0%
Toulouse	0	0,0%	1	4,3%
Versailles	40	16,7%		0,0%
<b>Ensemble</b>	<b>143</b>	<b>5,5%</b>	<b>7</b>	<b>1,6%</b>

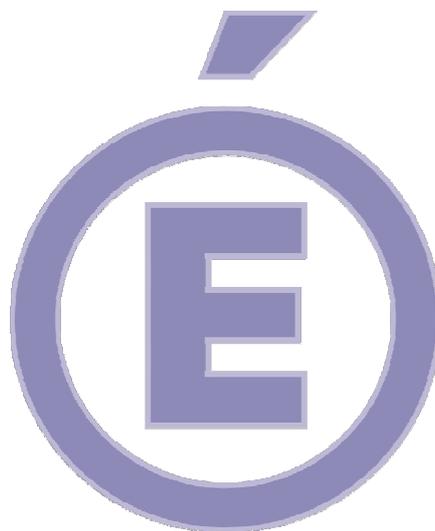
Source : DGRH C1-1 – Enquête académique sur les ANT BIATSS en 2010

La comparaison du pourcentage des agents non titulaires sur missions permanentes par rapport à l'ensemble des personnels titulaires fait apparaître des disparités importantes entre les académies.

Ainsi, dans le corps des assistants de service social, de grands écarts existent entre les académies de Martinique et de Guyane (45 et 50 %) et celle qui n'ont pas de non-titulaires sur ces fonctions : Créteil ou Clermont-Ferrand.

La moyenne des pourcentages d'agents non titulaires remplissant les fonctions d'assistants de service social (5,5 %) ou de conseillers techniques de service social (1,6 %) par rapport aux effectifs de titulaires est faible, ce qui pourrait s'expliquer par un vivier qui reste faible dans tous les cas de figure.

## CARRIERE



Les assistants de service social

## Ⓔ Postes offerts et pourvus pour le recrutement dans le corps

	2007	2008	2009	2010
Occupation d'emploi	2 764	2 731	2 726	2 720
Offerts	115	149	125	131
Pourvus	101	94	96	96
Départ en retraite	43	49	36	48
Postes vacants (rentrée N)	155	140	113	61

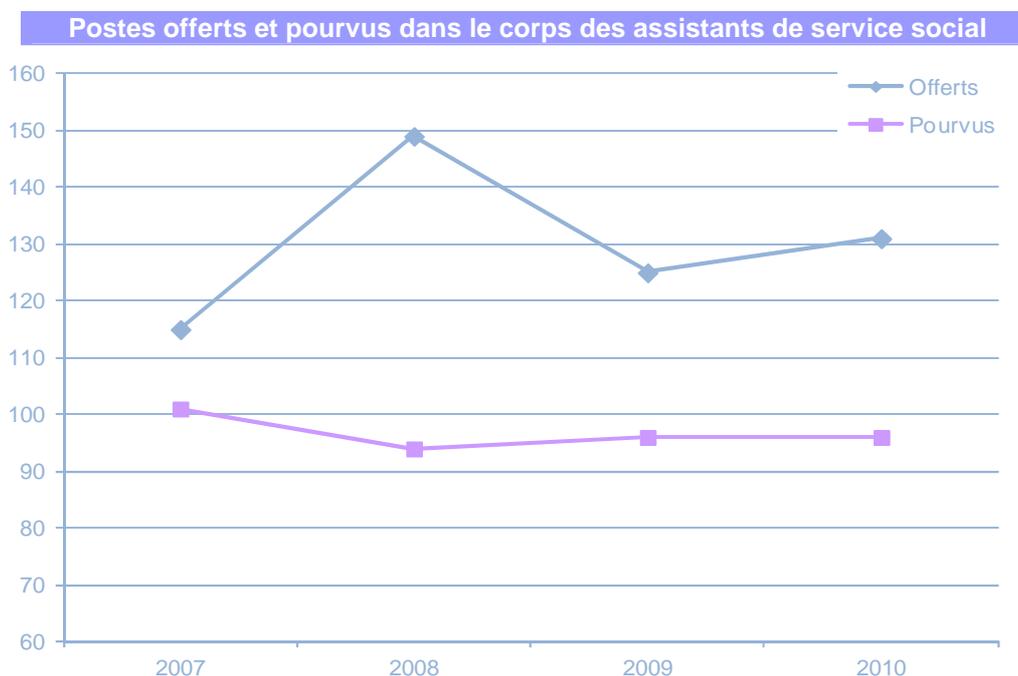
Source : DGRH CI-IASSOC

Le nombre d'emplois occupés est à peu près stable depuis 2007. En revanche, le nombre de postes vacants est en diminution depuis 2007.

	Offerts	Pourvus	%
2007	115	101	88%
2008	149	94	63%
2009	125	96	77%
2010	131	96	73%

Source : DGRH CI-I

Le pourcentage pourvus/offerts diminue de 15 points entre 2007 et 2010 ; le rendement de ce concours reste modeste. Les services académiques tiennent compte de ce faible rendement, car après avoir offert plus de postes en 2008, ils ont baissé à nouveau leur niveau d'offre à partir de 2009.



Les conseillers techniques de service social

## ④ Postes offerts et pourvus pour le recrutement dans le corps

	2007	2008	2009	2010
Occupation d'emploi	477	472	475	485
Offerts	50	40	55	36
Pourvus	45	37	40	33
Départ en retraite	19	23	22	28
Postes vacants (rentrée N)	38	29	13	11

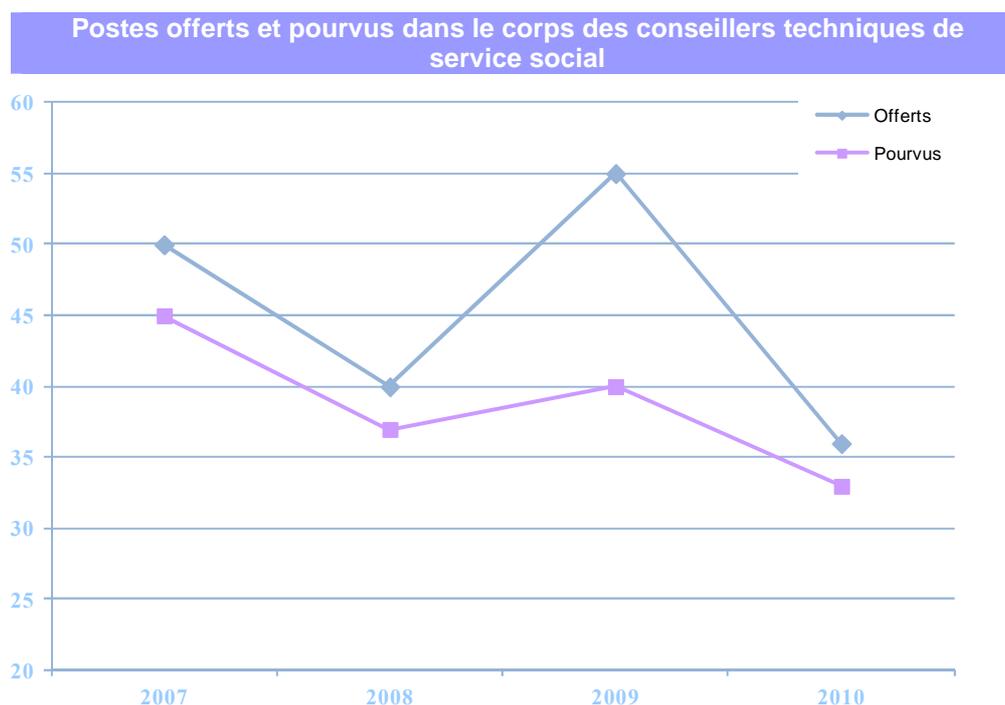
Source : DGRH C1-IASSOC

L'occupation d'emploi a légèrement augmenté de 2007 à 2010 parallèlement au nombre de postes vacants qui a diminué sur les mêmes périodes. Ceci s'explique par le fait que le rendement du concours de conseillers techniques de service social a augmenté pour atteindre 92 % en 2010 et qu'en 2009 le nombre de postes offerts a été important.

	Offerts	Pourvus	%
2007	50	45	90%
2008	40	37	93%
2009	55	40	73%
2010	36	33	92%

Le pourcentage pourvus/offerts est stable (autour de 90 %) sauf en 2009 où il diminue.

Source : DGRH C1-I



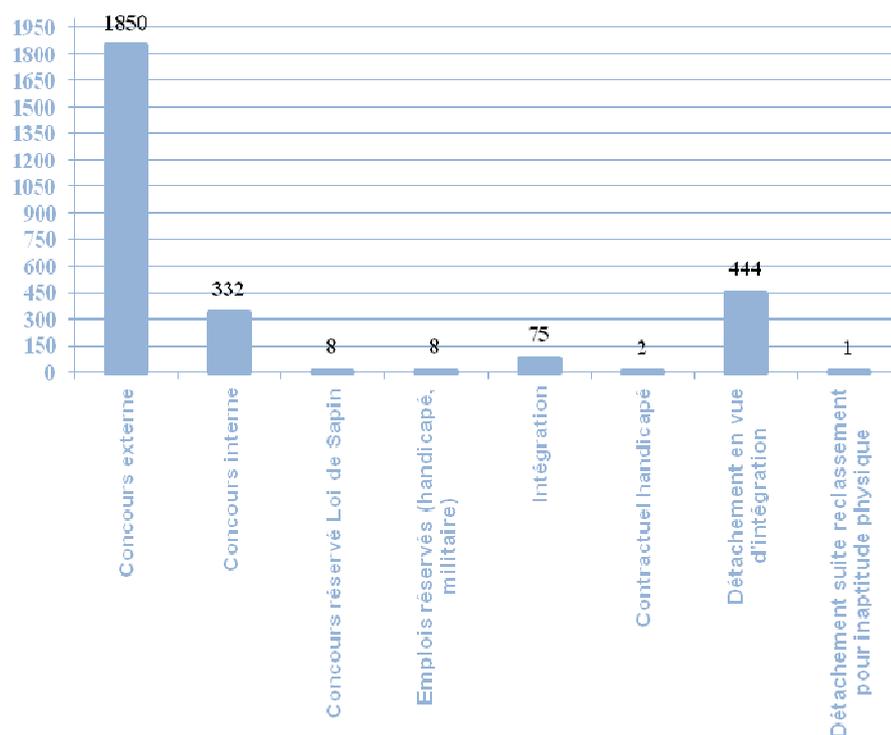
Les assistants de service social

É Modes d'accès dans le corps des assistants de service social pour les agents en activité au 1<sup>er</sup> février 2010

	Assistants de service social	%
Concours externe	1 850	68%
Concours interne	332	12%
Concours réservé Loi de Sapin	8	0%
Emplois réservés (handicapé, militaire)	8	0%
Intégration	75	3%
Contractuel handicapé	2	0%
Détachement en vue d'intégration	444	16%
Détachement suite reclassement pour inaptitude physique	1	0%
<b>Ensemble</b>	<b>2 720</b>	<b>100%</b>

Source : DGRH CI-1

## Mode d'accès dans le corps



Le mode de recrutement le plus important dans le corps des assistants de service social est celui du concours externe (plus de deux-tiers des effectifs, soit 68 %), suivi par la voie du détachement en vue de l'intégration pour 16 %.

Par ailleurs, 12 % des personnels sont recrutés par la voie du concours interne.

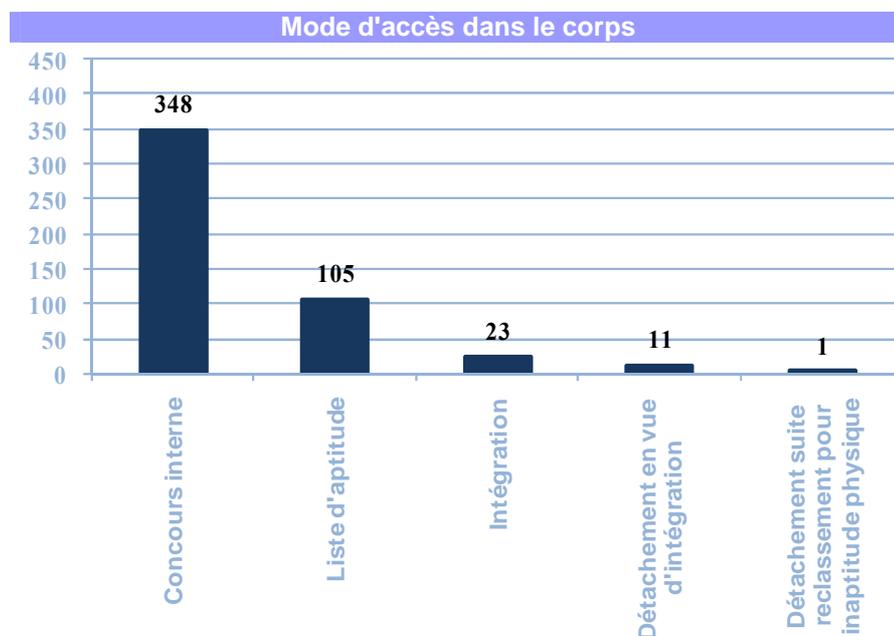
Source : DGRH CI-1

Les conseillers techniques de service social

④ Modes d'accès dans le corps des conseillers techniques de service social pour les agents en activité au 1<sup>er</sup> février 2010

	Conseillers techniques de service social	%
Concours interne	348	71%
Liste d'aptitude	105	22%
Intégration	23	5%
Détachement en vue d'intégration	11	2%
Détachement suite reclassement pour inaptitude physique	1	0%
<b>Ensemble</b>	<b>488</b>	<b>100%</b>

Source : DGRH C1-1



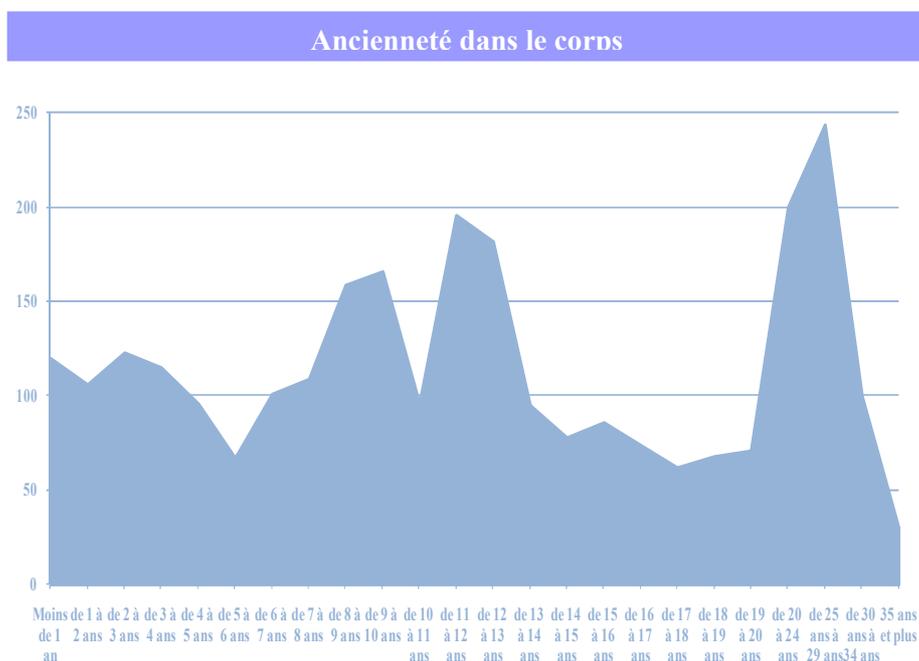
Le mode de recrutement le plus important pour les personnels CTSS est celui du concours interne, avec 71 % des effectifs, suivie par la liste d'aptitude pour 22 % d'entre eux.

Source : DGRH C1-1

Les assistants de service social

## 🕒 Ancienneté dans le corps

	Effectifs	%
Moins de 1 an	119	4%
de 1 à 2 ans	105	4%
de 2 à 3 ans	122	4%
de 3 à 4 ans	114	4%
de 4 à 5 ans	95	3%
de 5 à 6 ans	66	2%
de 6 à 7 ans	100	4%
de 7 à 8 ans	108	4%
de 8 à 9 ans	158	6%
de 9 à 10 ans	165	6%
de 10 à 11 ans	95	3%
de 11 à 12 ans	195	7%
de 12 à 13 ans	181	7%
de 13 à 14 ans	94	3%
de 14 à 15 ans	77	3%
de 15 à 16 ans	85	3%
de 16 à 17 ans	73	3%
de 17 à 18 ans	61	2%
de 18 à 19 ans	67	2%
de 19 à 20 ans	70	3%
de 20 à 24 ans	199	7%
de 25 à 29 ans	243	9%
de 30 à 34 ans	99	4%
35 ans et plus	29	1%
<b>Ensemble</b>	<b>2 720</b>	<b>100%</b>



Source : DGRH CI-1

Le corps des assistants de service social de l'Education nationale se caractérise par une ancienneté des agents dans le corps peu importante puisque 41 % des effectifs ont moins de 10 ans d'ancienneté et 20 % des effectifs ont au moins 20 ans d'ancienneté. La classe des 25 à 29 ans d'ancienneté représente 9 % des effectifs ; cependant les assistants de service social ne sont plus que 1 % à compter 35 ans et plus d'ancienneté.

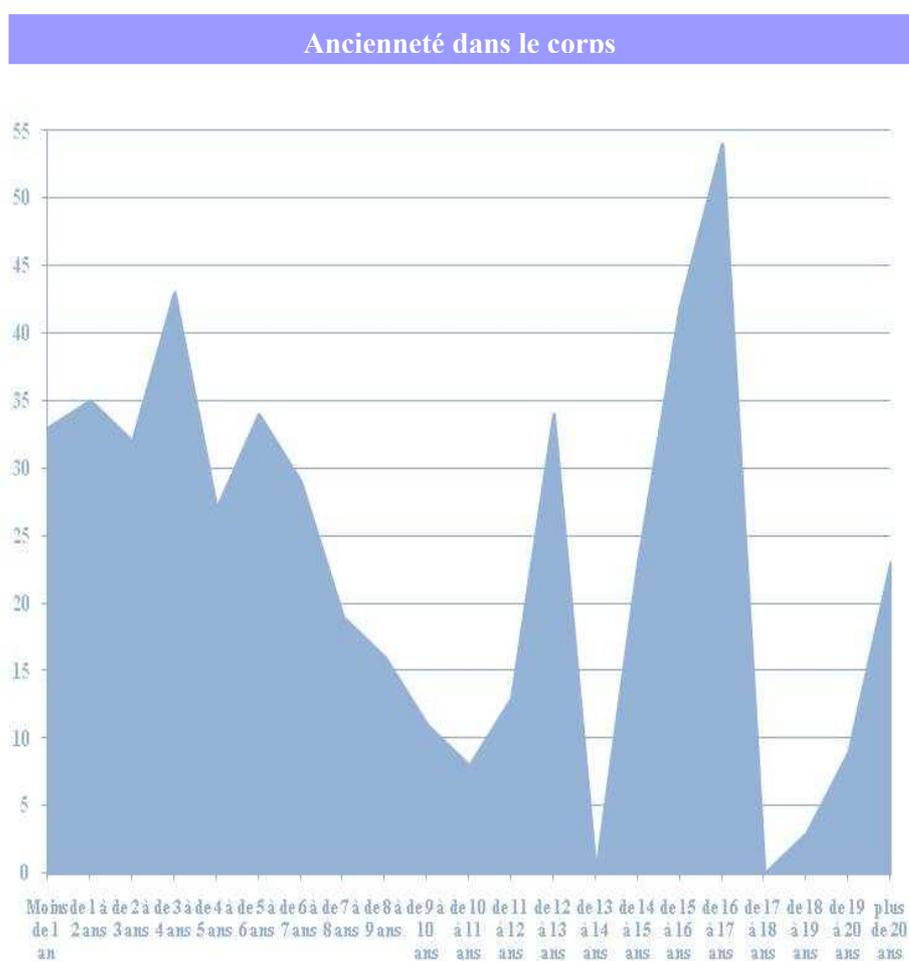
Cette situation où l'on constate une ancienneté peu importante dans le corps peut vraisemblablement s'expliquer par une carrière antérieure soit dans une administration territoriale, une association ou un autre type d'employeur. Pour certains, la carrière se poursuit hors du corps comme CTSS. Ils n'acquièrent donc pas une grande ancienneté.

Si l'on prend en compte l'âge moyen des entrants et non l'ancienneté moyenne, il est de 33 ans.

Les conseillers techniques de service social

## ③ Ancienneté dans le corps

	Effectifs	%
Moins de 1 an	33	7%
de 1 à 2 ans	35	7%
de 2 à 3 ans	32	7%
de 3 à 4 ans	43	9%
de 4 à 5 ans	27	6%
de 5 à 6 ans	34	7%
de 6 à 7 ans	29	6%
de 7 à 8 ans	19	4%
de 8 à 9 ans	16	3%
de 9 à 10 ans	11	2%
de 10 à 11 ans	8	2%
de 11 à 12 ans	13	3%
de 12 à 13 ans	34	7%
de 13 à 14 ans	0	0%
de 14 à 15 ans	23	5%
de 15 à 16 ans	42	9%
de 16 à 17 ans	54	11%
de 17 à 18 ans	0	0%
de 18 à 19 ans	3	1%
de 19 à 20 ans	9	2%
plus de 20 ans	23	5%
<b>Ensemble</b>	<b>488</b>	<b>100%</b>



Source : DGRH C1-1

Le corps des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale se caractérise par une ancienneté des agents dans le corps moins importante que celui des assistants de service social puisque 58 % des effectifs ont moins de 10 ans d'ancienneté, et 5 % plus de 20 ans. Parmi les plus de 15 ans d'ancienneté, c'est la tranche des 16 à 17 ans d'ancienneté qui est la plus importante avec 11 % du total des effectifs.

Cette situation s'explique par le mode de recrutement dans le corps des conseillers techniques de service social, qui constitue un débouché pour les assistants de service social, soit par le concours interne, soit par la promotion interne. Dans les deux cas, les conseillers techniques de service social ont déjà une expérience professionnelle en tant qu'assistant de service social.

L'âge moyen des entrants dans le corps des CTSS est de 45,8 ans.

### Les assistants de service social

#### 🕒 Origine du recrutement dans l'année selon le grade

	2008		2009		2010	
	Assistants de service social	Assistants principal de service social	Assistants de service social	Assistants principal de service social	Assistants de service social	Assistants principal de service social
Concours externe	89		68		88	
Concours interne	5		28		7	
Contractuel handicapé	2					
Détachement en vue d'intégration	28	11	12	9	14	11
Intégration historique					2	
Tableau d'avancement		106		125		127
<b>Ensemble</b>	<b>124</b>	<b>117</b>	<b>108</b>	<b>134</b>	<b>111</b>	<b>138</b>

Source : DGRH C1-1

L'accès au grade d'assistant de service social se fait essentiellement par la voie du concours externe.

L'accès au grade d'assistant principal de service social se fait essentiellement par la voie du tableau d'avancement, quelques-uns seulement par celle du détachement en vue de l'intégration.

#### 🕒 Ratio promus-promouvables

	Taux	Contingent
2006	5,5 %	80
2007	5,5 %	82
2008	7,5 %	110
2009	9 %	131
2010	10 %	139
2011	11 %	144

Source : DGRH C1-1

Afin de maintenir l'attractivité des corps et des carrières composant la filière médico-sociale et particulièrement les assistants de service social, les taux de promotion en assistant principal de service social ont été relevés de 5,5 % en 2006 à 11 % en 2011.

#### 🕒 Origine du recrutement des entrants dans l'année

	2008	2009	2010
	Conseillers techniques de service social	Conseillers techniques service social	Conseillers techniques de service social
Concours externe			
Concours interne	28	27	26
Contractuel handicapé			
Détachement en vue d'intégration		1	1
Intégration historique	1		
Liste d'aptitude	9	7	6
Tableau d'avancement			
<b>Ensemble</b>	<b>38</b>	<b>35</b>	<b>33</b>

Source : DGRH C1-1

L'accès au corps des CTSS se fait essentiellement par la voie du concours interne (79 % en 2010), suivie par la liste d'aptitude pour 18 % d'entre eux.

### É Grille d'avancement<sup>1</sup>

Assistant de service social				
Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	1 an	1 an	322	308
2	1 an - 6 mois	2 ans	334	317
3	1 an - 6 mois	2 ans	362	336
4	1 an - 6 mois	2 ans	384	352
5	1 an - 6 mois	2 ans	422	375
6	2 ans - 3 mois	3 ans	453	397
7	2 ans - 3 mois	3 ans	485	420
8	2 ans - 3 mois	3 ans	520	446
9	3 ans	4 ans	551	468
10	-	-	593	500

Assistant principal de service social				
échelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	1 an - 6 mois	2 ans	422	375
2	1 an - 6 mois	2 ans	461	404
3	2 ans - 3 mois	3 ans	498	429
4	2 ans - 3 mois	3 ans	527	451
5	2 ans - 3 mois	3 ans	559	474
6	3 ans	4 ans	593	500
7	-	-	638	534

Conseiller technique de service social				
Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	1 an - 6 mois	2 ans	461	404
2	2 an - 6 mois	2 ans	481	417
3	3 an - 6 mois	2 ans	504	434
4	4 an - 6 mois	2 ans	535	456
5	5 an - 6 mois	2 ans	566	479
6	3 ans	4 ans	597	503
7	3 ans	4 ans	628	527
8	-	-	660	551

<sup>1</sup> Source : site web de la Direction des Affaires Financières

### ④ Rémunérations principales indiciaires brutes à l'échelon indiqué

→ La valeur annuelle du point d'indice s'élève à 55,5635 € au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Assistant de service social	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	308	17 114	81	1 386 198 €	1 426 €
2	317	17 614	114	2 007 954 €	1 468 €
3	336	18 669	152	2 837 739 €	1 556 €
4	352	19 558	144	2 816 403 €	1 630 €
5	375	20 836	165	3 437 992 €	1 736 €
6	397	22 059	336	7 411 726 €	1 838 €
7	420	23 337	324	7 561 081 €	1 945 €
8	446	24 781	203	5 030 608 €	2 065 €
9	468	26 004	140	3 640 521 €	2 167 €
10	500	27 782	124	3 444 937 €	2 315 €
<b>S/total</b>			<b>1783</b>	<b>39 575 158 €</b>	<b>1 850 €</b>

Assistant principal de service social	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	375	20 836		- €	- €
2	404	22 448	1	22 448 €	1 871 €
3	429	23 837	16	381 388 €	1 986 €
4	451	25 059	42	1 052 484 €	2 088 €
5	474	26 337	82	2 159 642 €	2 195 €
6	500	27 782	183	5 084 060 €	2 315 €
7	534	29 671	613	18 188 267 €	2 473 €
<b>S/total</b>			<b>937</b>	<b>26 888 289 €</b>	<b>2 391 €</b>
<b>Ensemble</b>			<b>2720</b>	<b>66 463 447 €</b>	<b>2 036 €</b>

Conseiller technique de service social	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	404	22 448	16	359 162 €	1 871 €
2	417	23 170	17	393 890 €	1 931 €
3	434	24 115	23	554 635 €	2 010 €
4	456	25 337	33	836 120 €	2 111 €
5	479	26 615	15	399 224 €	2 218 €
6	503	27 948	45	1 257 680 €	2 329 €
7	527	29 282	73	2 137 583 €	2 440 €
8	551	30 615	266	8 143 720 €	2 551 €
<b>S/total</b>			<b>488</b>	<b>14 082 013 €</b>	<b>2 405 €</b>

Source : DGRH CI-1

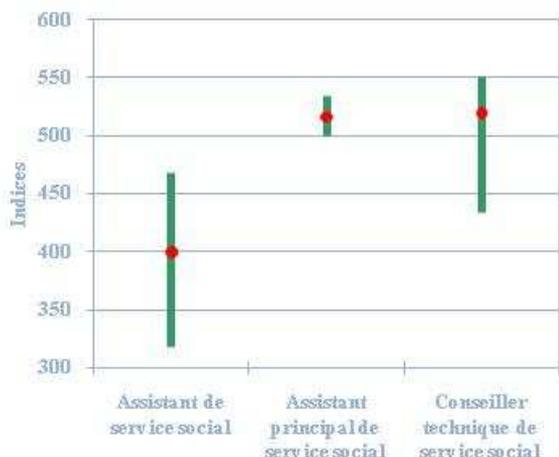
La rémunération mensuelle indiciaire brute moyenne du corps des assistants de service social est de 1 850 € par mois, celle des assistants principaux de service social est de 2 391 €. La moyenne globale des grades du corps s'établit à 2036 € par mois. Elle est de 2 405 € en moyenne en ce qui concerne les conseillers techniques de service social.

Ce corps (CTSS) classé en catégorie A, est peu attractif notamment du fait d'une grille indiciaire peu différente de celle des assistants de service social principal : INM 551, pour le dernier échelon de conseiller technique de service social contre un INM égal à 534 pour celui d'assistant de service social principal, soit un différentiel de 80 € par mois. Une revalorisation de la filière, dans un cadre interministériel, a été engagée par la DGAFP.

📍 Situation indiciaire des assistants de service social et des conseillers techniques de service social

	Indice minimum	Indice maximum	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Assistant de service social	308	500	399	397	317	468
Assistant principal de service social	404	534	516	534	500	534
Conseiller technique de service social	404	551	519	551	434	551

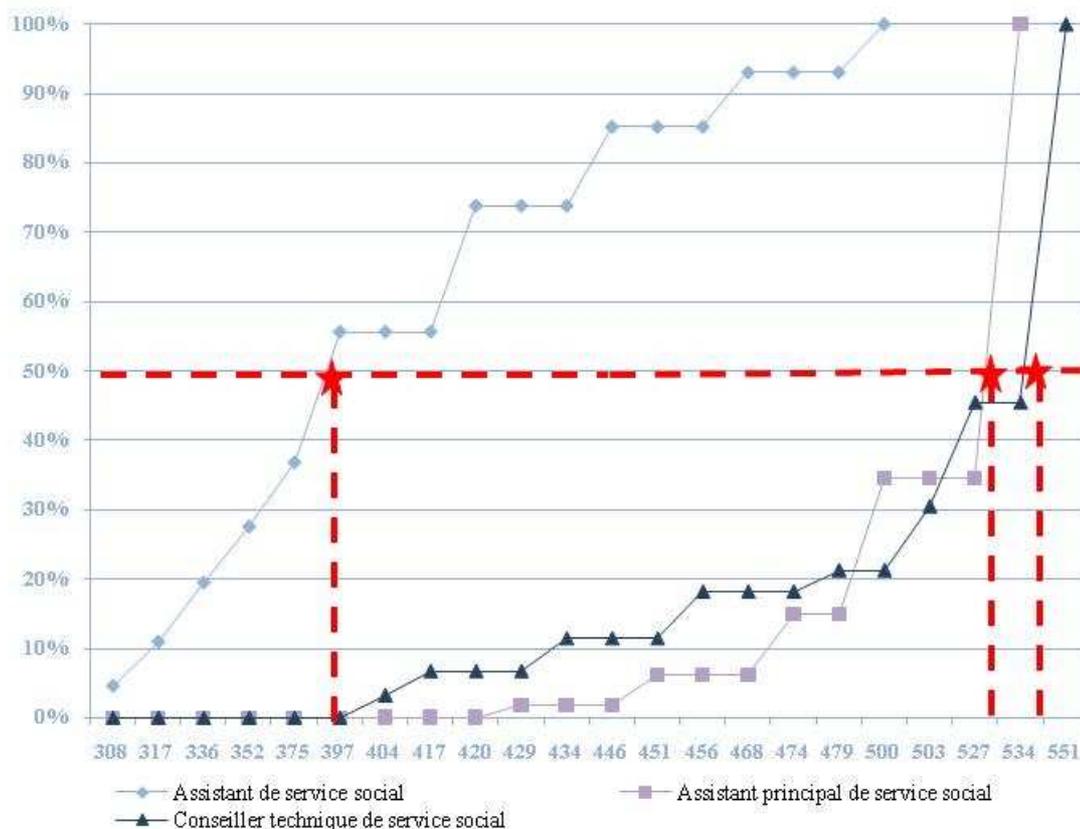
Source : DGRH C1-1



**Lecture** : le point rouge représente l'indice majoré moyen

L'indice médian est légèrement supérieur à l'indice moyen pour les assistants principaux de service social et les conseiller technique de service social. La situation est inverse en ce qui concerne les assistants de service social, puisque l'effectif d'agent ayant un indice inférieur à l'indice moyen est plus important que pour les conseillers techniques de service social.

Indice majoré médian dans les grades



L'indice majoré médian se situe parmi les indices de début de carrière en ce qui concerne le grade d'assistant de service social de classe normale, contrairement au grade d'assistant principal de service social ou à celui du corps de conseiller technique de service social, pour lesquels l'indice médian est l'indice sommital. Dans ces deux derniers cas, cela signifie que davantage de personnels se situent à des indices plus élevés. Un net tassement de carrière peut être noté au niveau des derniers échelons du grade d'assistant principal de service social et du corps des conseillers techniques de service social.

### Ⓔ Situation indiciaire des assistants de service social et des conseillers techniques de service social par genre

		Indice minimum	Indice maximum	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Assistant de service social	Hommes	308	500	386	397	317	446
	Femmes	308	500	400	397	317	468
Assistant principal de service social	Hommes	429	534	509	534	451	534
	Femmes	404	534	517	534	474	534
Conseiller technique de service social	Hommes	404	551	507	551	417	551
	Femmes	404	551	520	551	434	551

Source : DGRH C1-1

Il n'y a quasiment pas de différence entre les sexes concernant la répartition indiciaire.

Les assistants de service social

## ④ Les indemnités versées au cours de l'année 2010

Précisions : Les montants indiqués en euros sont des moyennes et non des médianes (total des primes rapporté à l'effectif considéré en ETP).

CORPS DES ASSOC				
	MEN	MESR		TOTAL
		Hors RCE	RCE	
Nombre de personnes physiques	2557	19	64	2640
Nombre d'ETP	2330,78	17,78	58,23	2406,79
1 Ind. de sujétions spéc. assist. et ctss	3 538 €	3 459 €	3 082 €	3 527 €
2 Indemnités diverses	13 €	22 €	12 €	13 €
<b>TOTAL INDEMNITAIRE</b>	<b>3 552 €</b>	<b>3 481 €</b>	<b>3 094 €</b>	<b>3 540 €</b>
		3 184 €		
Grade : Assistant de service social				
	MEN	MESR		TOTAL
		Hors RCE	RCE	
Nombre de personnes physiques	1760	8	31	1798
Nombre d'ETP	1585,56	7,00	26,63	1619,19
1 Ind. de sujétions spéc. assist. et ctss	3 414 €	4 096 €	3 065 €	3 411 €
2 Indemnités diverses	10 €	0 €	1 €	9 €
<b>TOTAL INDEMNITAIRE</b>	<b>3 424 €</b>	<b>4 096 €</b>	<b>3 067 €</b>	<b>3 421 €</b>
		3 281 €		
Grade : Assistant de service social principal				
	MEN	MESR		TOTAL
		Hors RCE	RCE	
Nombre de personnes physiques	797	11	34	842
Nombre d'ETP	745,23	10,78	31,59	787,60
1 Ind. de sujétions spéc. assist. et ctss	3 802 €	3 046 €	3 096 €	3 764 €
2 Indemnités diverses	21 €	36 €	20 €	21 €
<b>TOTAL INDEMNITAIRE</b>	<b>3 823 €</b>	<b>3 082 €</b>	<b>3 117 €</b>	<b>3 785 €</b>
		3 108 €		

Source : OREMS- POLCA – Hors Administration centrale

Les moyennes des indemnités par agent sont calculées en fonction des montants versés en 2010 et de l'ensemble des ETP emplois recensés par affectation et grade.

### 🇪🇺 Le régime indemnitaire des assistants de service social

Le décret n° 73-973 du 17 octobre 1973 ainsi que le décret 92-122 du 4 février 1993 prévoient qu'une indemnité forfaitaire de sujétion spéciale (**ISS**) est attribuée aux personnels des corps de conseillers techniques de service social et à celui d'assistants de service social.

Cette indemnité n'est pas cumulable avec des indemnités pour travaux supplémentaires ou une prime de rendement. A celle-ci peut s'ajouter des indemnités diverses, notamment pour l'administration centrale.

### 🇪🇺 Commentaires sur les indemnités versées au cours de l'année 2010

La moyenne du montant annuel des primes pour le corps est de **3 540 €**. Il est légèrement supérieur (**3 552 €**) pour les personnels affectés au ministère de l'Education nationale par rapport à ceux de l'enseignement supérieur (**3 184 €**). Cependant, les personnels du grade d'assistant de service social affectés dans les établissements hors RCE ont des indemnités supérieures à celles du MEN et des établissements RCE. La moyenne du montant des primes est **3 421 €**.

Les personnels du grade d'assistant principal de service social affectés dans les établissements de l'enseignement supérieur hors RCE ont des indemnités moins importantes (**3 108 €**) que ceux affectés dans les établissements du ministère de l'Education nationale (**3 823 €**). La moyenne du montant des primes est de **3 785 €**.

### Les conseillers techniques de service social

#### ④ Les indemnités versées au cours de l'année 2010

*Précisions* : Les montants indiqués en euros sont des moyennes et non des médianes (total des primes rapporté à l'effectif considéré en ETP) ; par ailleurs, les remontées concernant les indemnités des CTSS du MESR ne sont pas complètes puisqu'elles ne portent que sur un effectif de 15 (12+3) CTSS du MESR au lieu de 53.

CORPS DES CTSS				
	MEN	MESR		TOTAL
		Hors RCE	RCE	
Nombre de personnes physiques (arrondi)	441	3	12	456
Nombre d'ETP	427,85	3,42	11,50	442,77
1 Ind. de sujétions spéc. assist. et ctss	5 422 €	4 292 €	4 350 €	5 385 €
2 Indemnités diverses	30 €	0 €	144 €	33 €
<b>TOTAL INDEMNITAIRE</b>	<b>5 452 €</b>	<b>4 292 €</b>	<b>4 494 €</b>	<b>5 418 €</b>
		<b>4 448 €</b>		

*Source* : OREMS- POLCA – Hors Administration centrale

**Les moyennes des indemnités par agent sont calculées en fonction des montants versés en 2010 et de l'ensemble des ETP emplois recensés par affectation et grade.**

#### ④ Commentaires sur les indemnités versées au cours de l'année 2010

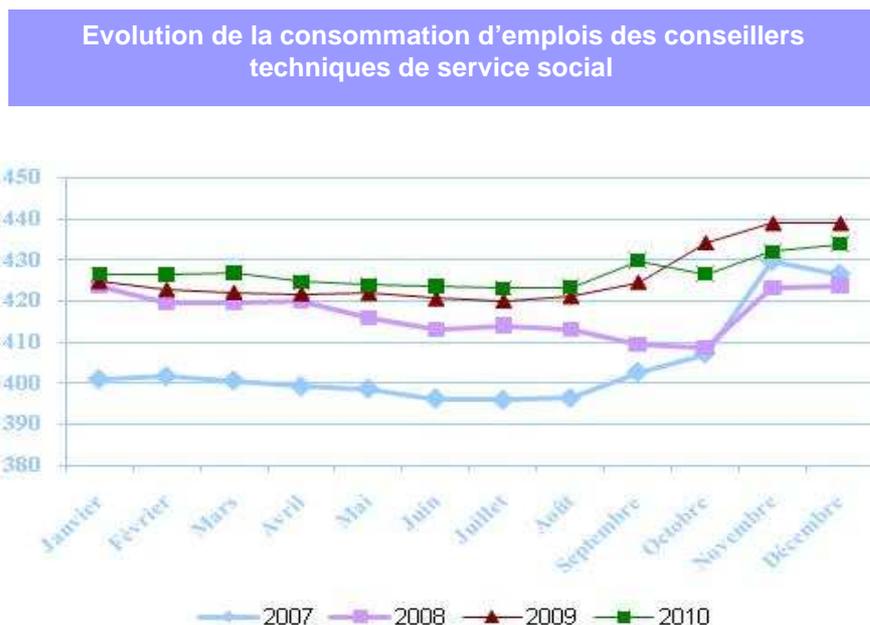
Le montant moyen total des indemnités s'élève à **5 418 €**, avec respectivement **5 452 €** pour les personnels affectés au ministère de l'Éducation nationale et **4 448 €** dans l'enseignement supérieur.

🕒 **Consommations d’emplois en équivalent temps plein travaillé (ETPT)**

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
2007	ASSOC	2 352	2 349	2 344	2 341	2 343	2 341	2 340	2 342	2 361	2 384	2 368	2 362	2 352
	CTSS	401	402	401	399	399	396	396	396	403	407	430	427	405
2008	ASSOC	2 355	2 346	2 339	2 338	2 329	2 325	2 332	2 330	2 349	2 379	2 366	2 362	2 346
	CTSS	424	420	420	420	416	413	414	413	409	409	423	424	417
2009	ASSOC	2 331	2 327	2 320	2 318	2 316	2 315	2 313	2 317	2 358	2 349	2 345	2 343	2 329
	CTSS	425	423	422	422	422	421	420	421	425	434	439	439	426
2010	ASSOC	2 302	2 295	2 293	2 292	2 292	2 287	2 288	2 289	2 320	2 325	2 324	2 315	2 302
	CTSS	427	426	427	425	424	424	423	423	430	427	432	434	427

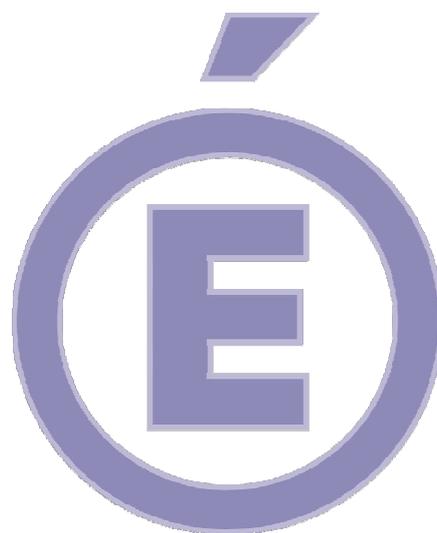
Source : DGRH CI-1

India LOLF ODE – décompte des emplois



La consommation d’emplois a diminué de 2% pour le corps des assistants de service social entre 2007 et 2010 passant de 2 352 à 2 302 « équivalent temps plein travaillé » (ETPT), alors que dans le même temps celle des conseillers techniques a augmenté de 5 % entre 2007 et 2010, passant de 405 à 427 ETPT.

## VIE DES PERSONNELS



### 🕒 Répartition des effectifs par lieu d'affectation

	Assistant de service social	Assistant principal de service social	Ensemble	Pourcentage
Service administratif (rectorat, Administration centrale)	1 539	768	2 307	85%
Etablissements du supérieur (dont Crous/Clous/Cnous)		1	1	0%
Collège	109	105	214	8%
Lycée (général et	73	35	108	4%
Jeunesse et sports	58	27	85	3%
Ecole régionale d'enseignement		1	1	0%
	4	0	4	0%
<b>Total</b>	<b>1 783</b>	<b>937</b>	<b>2 720</b>	<b>100%</b>

	Conseiller technique de service social	Pourcentage
Service administratif (rectorat, IA)	428	88%
Administration centrale	2	0%
Etablissements du supérieur (dont Crous/Clous/Cnous)	52	11%
Lycée (général et professionnel)	6	1%
<b>Total</b>	<b>488</b>	<b>100%</b>

Quel que soit le corps ou le grade, les personnels sont affectés principalement dans les services administratifs (rectorat, IA) même s'ils sont amenés à intervenir dans plusieurs établissements.

Les assistants de service social

## E Ancienneté dans l'affectation actuelle (académie ou établissement d'exercice)

	Moins de 1 an	de 1 à 2 ans	de 3 à 4 ans	de 5 à 9 ans	de 10 à 14 ans	15 ans et plus	Total
Administration centrale	0	1	0	0	0	0	1
Pourcentage	0%	100%	0%	0%	0%	0%	100%
Aix-Marseille	14	17	95	2	2	2	132
Pourcentage	11%	13%	72%	2%	2%	2%	100%
Amiens	8	11	13	25	17	14	88
Pourcentage	9%	13%	15%	28%	19%	16%	100%
Besançon	2	8	6	14	10	5	45
Pourcentage	4%	18%	13%	31%	22%	11%	100%
Bordeaux	7	10	12	28	16	23	96
Pourcentage	7%	10%	13%	29%	17%	24%	100%
Caen	9	7	1	16	8	10	51
Pourcentage	18%	14%	2%	31%	16%	20%	100%
Clermont-ferrand	7	12	2	4	11	13	49
Pourcentage	14%	24%	4%	8%	22%	27%	100%
Corse	3	1	2	6	2	0	14
Pourcentage	21%	7%	14%	43%	14%	0%	100%
Créteil	35	65	53	61	35	16	265
Pourcentage	13%	25%	20%	23%	13%	6%	100%
Dijon	5	8	9	9	9	17	57
Pourcentage	9%	14%	16%	16%	16%	30%	100%
Grenoble	15	16	12	20	23	27	113
Pourcentage	13%	14%	11%	18%	20%	24%	100%
Guadeloupe	1	9	2	10	8	0	30
Pourcentage	3%	30%	7%	33%	27%	0%	100%
Guyane	2	4	7	0	1	0	14
Pourcentage	14%	29%	50%	0%	7%	0%	100%
Lille	10	35	24	56	62	44	231
Pourcentage	4%	15%	10%	24%	27%	19%	100%
Limoges	1	4	2	7	5	10	29
Pourcentage	3%	14%	7%	24%	17%	34%	100%
Lyon	29	20	18	43	24	17	151
Pourcentage	19%	13%	12%	28%	16%	11%	100%
Martinique	5	6	3	2	4	2	22
Pourcentage	23%	27%	14%	9%	18%	9%	100%
Montpellier	8	14	11	27	16	18	94
Pourcentage	9%	15%	12%	29%	17%	19%	100%
Nancy-Metz	5	10	12	22	24	20	93
Pourcentage	5%	11%	13%	24%	26%	22%	100%
Nantes	7	27	19	26	23	21	123
Pourcentage	6%	22%	15%	21%	19%	17%	100%
Nice	5	14	9	14	9	14	65
Pourcentage	8%	22%	14%	22%	14%	22%	100%
Orléans-tours	8	12	13	23	10	21	87
Pourcentage	9%	14%	15%	26%	11%	24%	100%
Paris	17	19	13	25	17	3	94
Pourcentage	18%	20%	14%	27%	18%	3%	100%
Poitiers	6	41	0	3	0	3	53
Pourcentage	11%	77%	0%	6%	0%	6%	100%
Reims	7	1	9	19	10	6	52
Pourcentage	13%	2%	17%	37%	19%	12%	100%
Rennes	13	9	11	21	24	22	100
Pourcentage	13%	9%	11%	21%	24%	22%	100%
Réunion	14	9	9	18	4	2	56
Pourcentage	25%	16%	16%	32%	7%	4%	100%
Rouen	2	16	6	28	15	12	79
Pourcentage	3%	20%	8%	35%	19%	15%	100%
Strasbourg	13	12	8	25	16	7	81
Pourcentage	16%	15%	10%	31%	20%	9%	100%
Toulouse	12	9	14	28	21	32	116
Pourcentage	10%	8%	12%	24%	18%	28%	100%
Versailles	26	50	27	70	40	26	239
Pourcentage	11%	21%	11%	29%	17%	11%	100%
<b>Ensemble</b>	<b>296</b>	<b>477</b>	<b>422</b>	<b>652</b>	<b>466</b>	<b>407</b>	<b>2 720</b>
Pourcentage	11%	18%	16%	24%	17%	15%	100%

*Lecture du tableau: 1 à 2 ans inclut les effectifs jusqu'à « inférieur à 3 ans ». Le principe de ce seuil est identique pour les autres tranches.*

C'est dans la tranche d'ancienneté de poste de 5 à 9 ans que le nombre de personnels est le plus important (24%), suivie par celle des 1 à 2 ans (18 %), puis celle des 10 à 14 ans (17%).

L'académie de la Réunion est celle qui a le pourcentage le plus important d'agents ayant une ancienneté inférieure à 1 an (25 %).

32 % des agents ont plus de 10 ans d'ancienneté dans le poste, ce qui traduit une tendance à la stabilité sur les affectations.

Les académies qui ont le plus d'agent ayant une ancienneté supérieure à 15 ans sont celles de Limoges (34 %), Dijon (30 %) Toulouse (28 %) et Clermont-Ferrand (27 %).

A titre de comparaison, si 15 % du corps des assistants de service social ont une ancienneté de poste égale ou supérieure à 15 ans, ce pourcentage atteint 25 % pour les médecins, mais il n'est que de 6 % dans le corps des infirmières.

Il peut y avoir également des mouvements inter-académiques

### Les conseillers techniques de service social

#### 🕒 Ancienneté dans l'affectation actuelle (académie ou établissement d'exercice)

	Moins de 1 an	de 1 à 2 ans	de 3 à 4 ans	de 5 à 9 ans	de 10 à 14 ans	15 ans et plus	Total
Administration centrale	0	0	1	0	1	0	2
Pourcentage	0%	0%	50%	0%	50%	0%	100%
Aix-Marseille	1	9	13	2	0	0	25
Pourcentage	4%	36%	52%	8%	0%	0%	100%
Amiens	3	1	0	4	1	5	14
Pourcentage	21%	7%	0%	29%	7%	36%	100%
Besançon	2	3	2	1	2	0	10
Pourcentage	20%	30%	20%	10%	20%	0%	100%
Bordeaux	2	6	3	2	5	4	22
Pourcentage	9%	27%	14%	9%	23%	18%	100%
Caen	1	2	3	2	0	5	13
Pourcentage	8%	15%	23%	15%	0%	38%	100%
Clermont-ferrand	2	2	2	5	3	0	14
Pourcentage	14%	14%	14%	36%	21%	0%	100%
Corse	0	2	1	1	1	1	6
Pourcentage	0%	33%	17%	17%	17%	17%	100%
Créteil	4	11	10	13	2	1	41
Pourcentage	10%	27%	24%	32%	5%	2%	100%
Dijon	2	0	5	0	0	4	11
Pourcentage	18%	0%	45%	0%	0%	36%	100%
Grenoble	2	4	5	3	4	2	20
Pourcentage	10%	20%	25%	15%	20%	10%	100%
Guadeloupe	3	1	1	0	1	0	6
Pourcentage	50%	17%	17%	0%	17%	0%	100%
Guyane	1	1	0	1	0	0	3
Pourcentage	33%	33%	0%	33%	0%	0%	100%
Lille	2	4	3	4	5	10	28
Pourcentage	7%	14%	11%	14%	18%	36%	100%
Limoges	0	1	3	2	1	2	9
Pourcentage	0%	11%	33%	22%	11%	22%	100%
Lyon	7	6	2	0	1	3	19
Pourcentage	37%	32%	11%	0%	5%	16%	100%
Martinique	1	3	0	1	1	0	6
Pourcentage	17%	50%	0%	17%	17%	0%	100%
Montpellier	0	5	2	4	3	3	17
Pourcentage	0%	29%	12%	24%	18%	18%	100%
Nancy-Metz	3	1	3	3	3	4	17
Pourcentage	18%	6%	18%	18%	18%	24%	100%
Nantes	5	3	1	2	1	4	16
Pourcentage	31%	19%	6%	13%	6%	25%	100%
Nice	1	3	2	2	1	2	11
Pourcentage	9%	27%	18%	18%	9%	18%	100%
Orléans-tours	2	0	9	3	1	3	18
Pourcentage	11%	0%	50%	17%	6%	17%	100%
Paris	1	5	3	2	4	0	15
Pourcentage	7%	33%	20%	13%	27%	0%	100%
Poitiers	2	6	0	1	0	3	12
Pourcentage	17%	50%	0%	8%	0%	25%	100%
Reims	0	2	1	4	2	1	10
Pourcentage	0%	20%	10%	40%	20%	10%	100%
Rennes	2	5	2	3	1	1	14
Pourcentage	14%	36%	14%	21%	7%	7%	100%
Réunion	2	3	1	2	0	2	10
Pourcentage	20%	30%	10%	20%	0%	20%	100%
Rouen	3	1	1	6	1	4	16
Pourcentage	19%	6%	6%	38%	6%	25%	100%
Strasbourg	2	2	3	1	2	2	12
Pourcentage	17%	17%	25%	8%	17%	17%	100%
Toulouse	1	0	4	3	4	11	23
Pourcentage	4%	0%	17%	13%	17%	48%	100%
Versailles	8	10	9	8	8	5	48
Pourcentage	17%	21%	19%	17%	17%	10%	100%
<b>Ensemble</b>	<b>65</b>	<b>102</b>	<b>95</b>	<b>85</b>	<b>59</b>	<b>82</b>	<b>488</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>13%</b>	<b>21%</b>	<b>19%</b>	<b>17%</b>	<b>12%</b>	<b>17%</b>	<b>100%</b>

*Lecture du tableau:*  
« 1 à 2 ans » inclut les effectifs jusqu'à « inférieur à 3 ans ». Le principe de ce seuil est identique pour les autres tranches.

C'est dans la tranche d'ancienneté de poste des 1 à 2 ans (20 % en moyenne et jusqu'à 50% concernant les académies de la Martinique et Poitiers), suivie par celle des 3 à 4 ans (19 % en moyenne et plus de 50 % pour l'administration centrale, Aix-Marseille, Poitiers), que le nombre de CTSS est le plus important.

Les agents ayant plus de 15 ans d'ancienneté représentent 17 % des effectifs.

Néanmoins, 53 % des agents ont moins de 5 ans d'ancienneté sur leur affectation.

A titre de comparaison, si 17 % du corps des conseillers techniques de service social ont plus de 15 ans d'ancienneté, ce pourcentage atteint 25 % pour les médecins, mais il n'est que de 6 % dans le corps des infirmières.

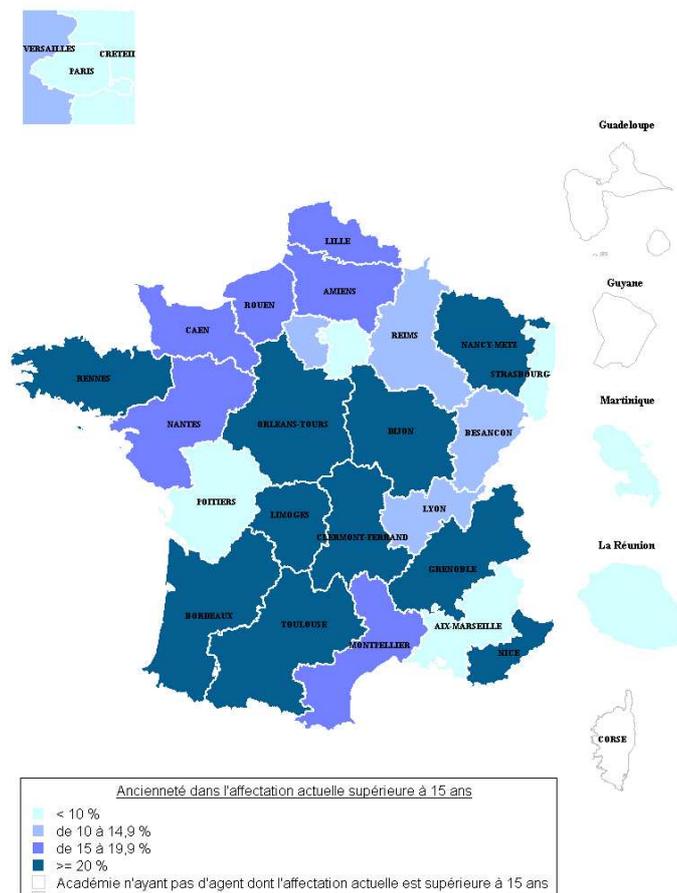
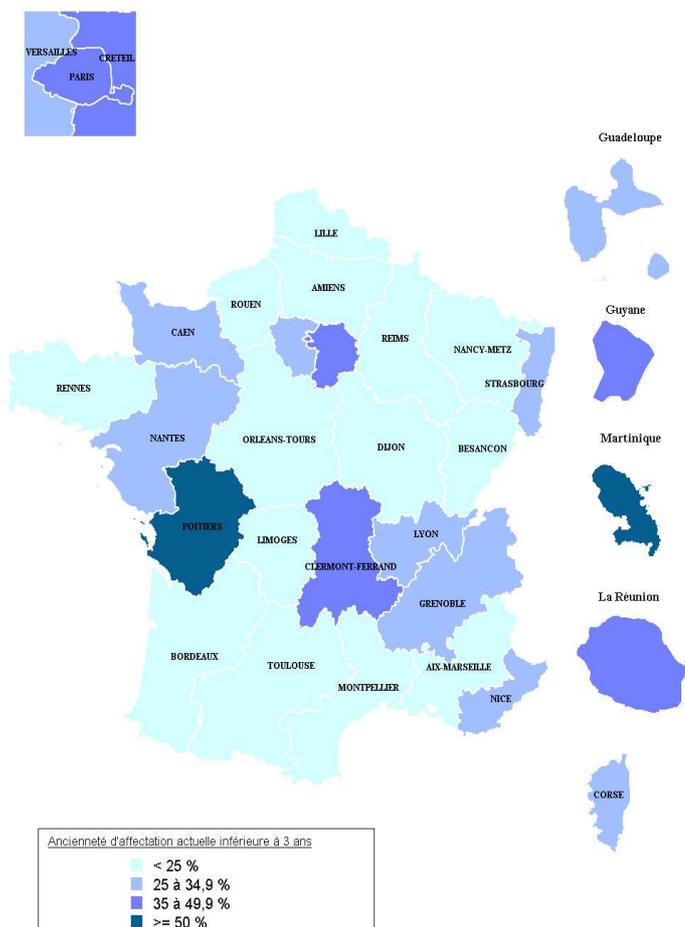
### Les assistants de service social

C'est dans la classe des moins de 3 ans d'ancienneté que les effectifs sont les plus importants (29 %) pour l'ensemble des académies, suivie par la classe de 5 à 9 ans d'ancienneté (24 %). Les académies « jeunes » qui ont accueilli de nouveaux entrants (moins de 3 ans d'ancienneté) sont celles de Poitiers, La Martinique, Guyane, La Réunion et Paris.

Ce sont dans les académies de Limoges (34 %), Dijon (30%), Toulouse (28 %) et Clermont-Ferrand (27 %) que les personnels sont plus stables sur leur poste (ancienneté supérieure à 15 ans).

#### L'ancienneté dans l'affectation actuelle de moins de 3 ans

#### L'ancienneté dans l'affectation actuelle de 15 ans et plus



Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

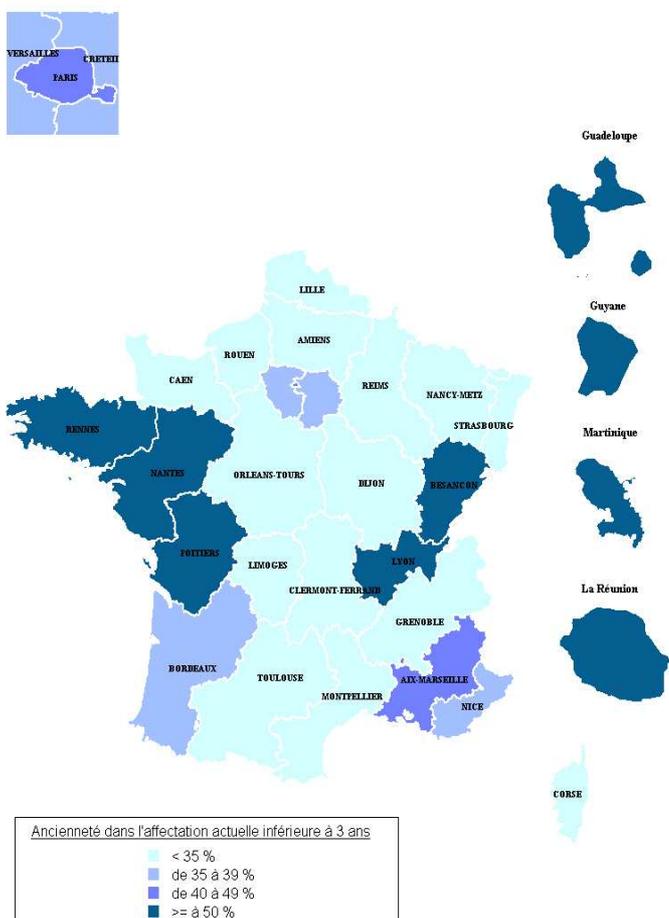
Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

## Les conseillers techniques de service social

C'est dans la classe des 1 à 2 ans d'ancienneté que l'effectif des conseillers techniques de service social est le plus important ; de fait, la totalité des moins de 3 ans représente 34 % de l'ensemble des personnels. Les académies « jeunes » qui ont accueilli de nouveaux entrants (moins de 3 ans d'ancienneté) dans l'académie sont celles de Lyon (69 %), La Guadeloupe, La Martinique et Poitiers (67 %) et La Guyane (66 %).

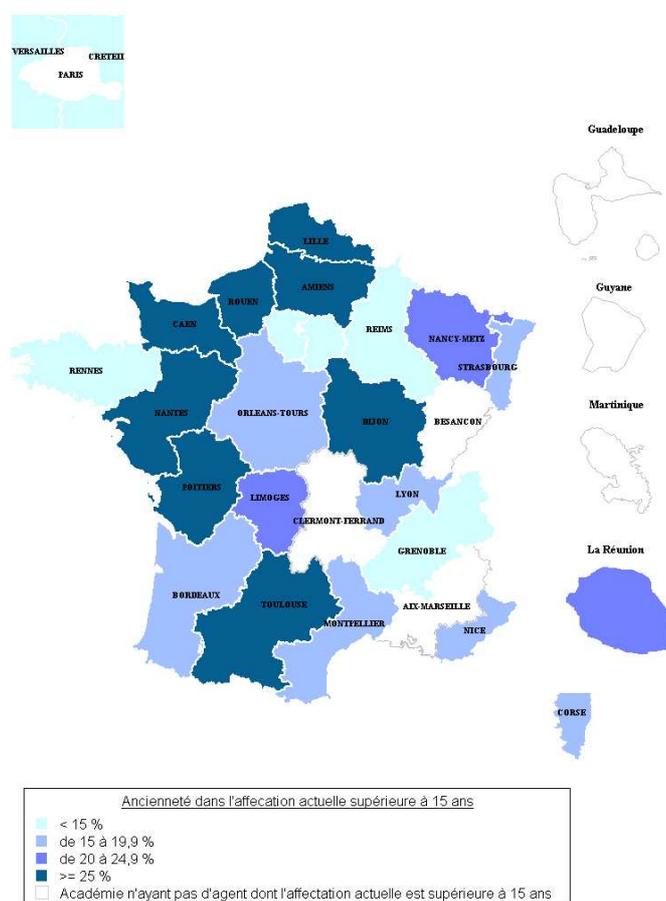
Ce sont dans les académies de Toulouse (48%), Caen (38%), Amiens, Dijon et Lille (36 %) que les personnels sont plus stables sur leur poste (ancienneté supérieure à 15 ans).

### L'ancienneté dans l'affectation actuelle de moins de 3 ans



Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

### L'ancienneté dans l'affectation actuelle de 15 ans et plus



Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

**Les assistants et les conseillers techniques de service social****É Les mouvements****Taux de réalisation des mutations**

Corps		Nombre d'agents ayant formulé une demande	Nombre de mutations réalisées	% réalisées/demandes
Assistants de service social	2008	70	35	50 %
	2009	70	22	31%
	2010	70	37	52,9 %
Conseillers techniques de service social	2008	45	23	51,1 %
	2009	33	19	57,6%
	2010	27	20	74 %

Source : Bilan 2008 à 2010 : Opérations de gestion – DGRH C2-1

**La mobilité des assistants de service social :**

Depuis 2010, la mobilité est entièrement déconcentrée auprès des recteurs d'académie qui organisent la mobilité de ces agents sur poste (entrées dans l'académie et affectations intra-académiques).

Jusqu'en 2009, la mobilité des assistants de service social s'organisait en deux phases, une phase inter-académique, traitée au niveau de l'administration centrale et une phase intra-académique traitée au niveau académique.

On constate que le taux de réalisation des mutations pour le corps des assistants de service social est d'environ 50 % pour 2008 et 2010, ce qui correspond à un taux élevé par rapport aux infirmiers (40 %), aux adjoints techniques de laboratoire (22 %) et aux adjoints administratifs (10 %), mais de 31 % en 2009.

A titre d'information, la phase inter-académique, en 2009, avait donné les résultats suivants :

Postes offerts : 71 postes dont 44 sur possibilités d'accueil et 27 sur postes précis.

Nombre de candidats : 70

Nombre de mutations réalisées : 22

En 2010, 2,5 % des personnels assistants de service social ont demandé à changer d'académie.

**La mobilité des conseillers techniques de service social :**

Les CTSS peuvent participer, chaque année, à une mobilité nationale, organisée par l'administration centrale. Cette mobilité s'effectue sur poste et dans le respect des priorités légales prévues par l'article 60 de la loi n°84-16.

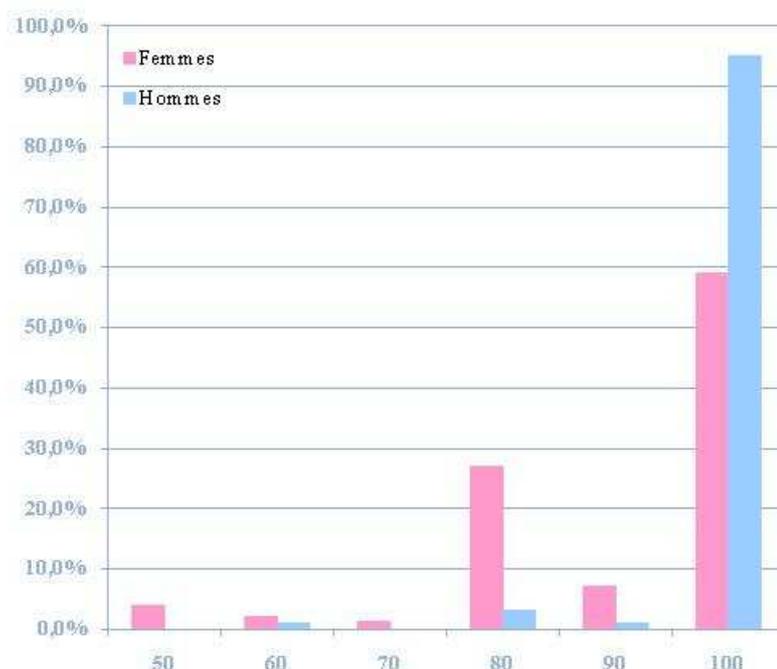
En 2010, 6,4 % de l'ensemble des personnels conseillers techniques de service social ont demandé à changer d'académie.

Le taux de réalisation a augmenté de 2008 à 2010, de 51,1 % à 74 %.

**Les assistants de service social****⑤ Répartition par quotité de travail**

	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentage	Total	Pourcentage
50	99	3,8%		0,0%	99	3,6%
60	56	2,1%	1	1,0%	57	2,1%
70	31	1,2%		0,0%	31	1,1%
80	705	26,9%	3	3,0%	708	26,0%
90	185	7,1%	1	1,0%	186	6,8%
100	1545	58,9%	94	94,9%	1639	60,3%
<b>Ensemble</b>	<b>2 621</b>	<b>100,0%</b>	<b>99</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 720</b>	<b>100,0%</b>

Sources : DGRH CI-1

**Répartition hommes/femmes par quotité de service**

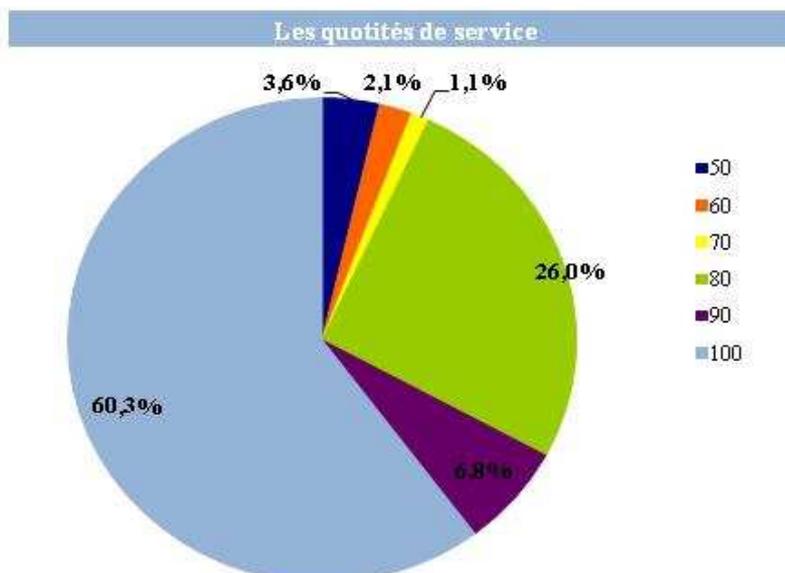
Seuls 60,3 % des assistants de service social travaillent à temps plein; à titre de comparaison, l'ensemble des personnels BIATSS travaillant à temps plein représentent 81 % des effectifs.

Ce sont surtout les femmes qui sont à temps partiel (41,1%) et, lorsqu'elles le sont, c'est le plus souvent à 80 % (26,9 %).

A titre de comparaison, les personnels BIATSS féminins ne sont que 13 % à travailler à 80 %.

Ces proportions se rapprochent de celles des personnels infirmiers (20,4% d'entre elles travaillent à 80 %).

Les hommes assistants de service social sont 94,9 % à travailler à temps complet (versus 58,9 % des femmes).



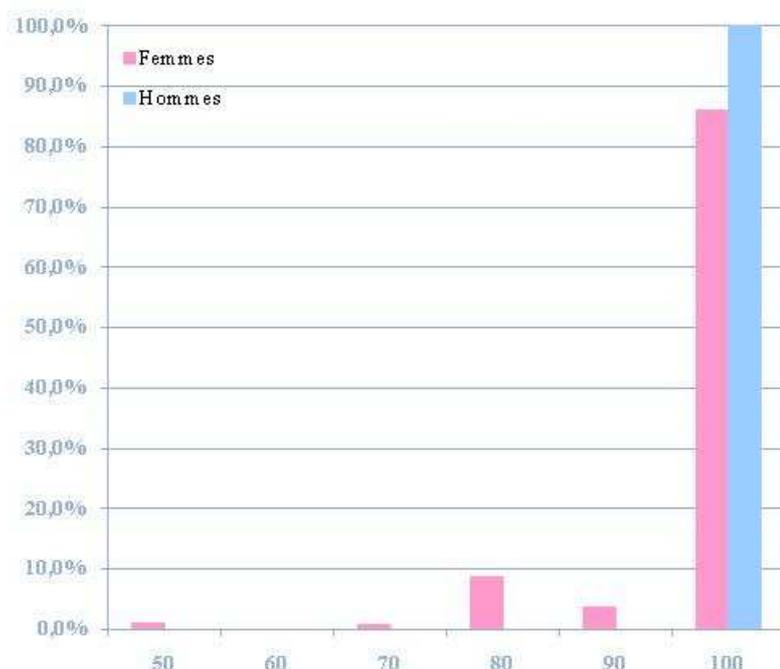
Les conseillers techniques de service social

## ⑤ Répartition par quotité de travail

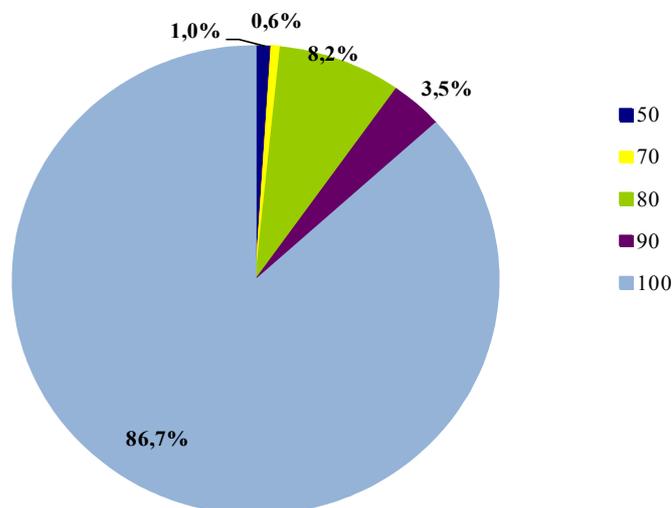
	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentage	Total	Pourcentage
50	5	1,1%		0,0%	5	1,0%
60	0	0,0%		0,0%	0	0,0%
70	3	0,7%		0,0%	3	0,6%
80	40	8,7%		0,0%	40	8,2%
90	17	3,7%		0,0%	17	3,5%
100	396	85,9%	27	100,0%	423	86,7%
<b>Ensemble</b>	<b>461</b>	<b>100,0%</b>	<b>27</b>	<b>100,0%</b>	<b>488</b>	<b>100,0%</b>

Sources : DGRH C1-1

## Répartition hommes/femmes par quotité de service



## Les quotités de service



Les personnels conseillers techniques de service social travaillent pour 86,7 % d'entre eux à temps complet. A titre de comparaison, l'ensemble des personnels BIATSS travaillant à temps plein représentent 81 % des effectifs.

Dans ce corps, peu de femmes travaillent à temps partiel, (14,1 % d'entre elles dont 8,7 % à 80 %).

A titre de comparaison, les personnels BIATSS féminins sont 13 % à travailler à 80 % et parmi les personnels infirmiers féminins, 20,4 % d'entre elles travaillent à 80 %.

Les hommes de ce corps travaillent tous à temps complet.

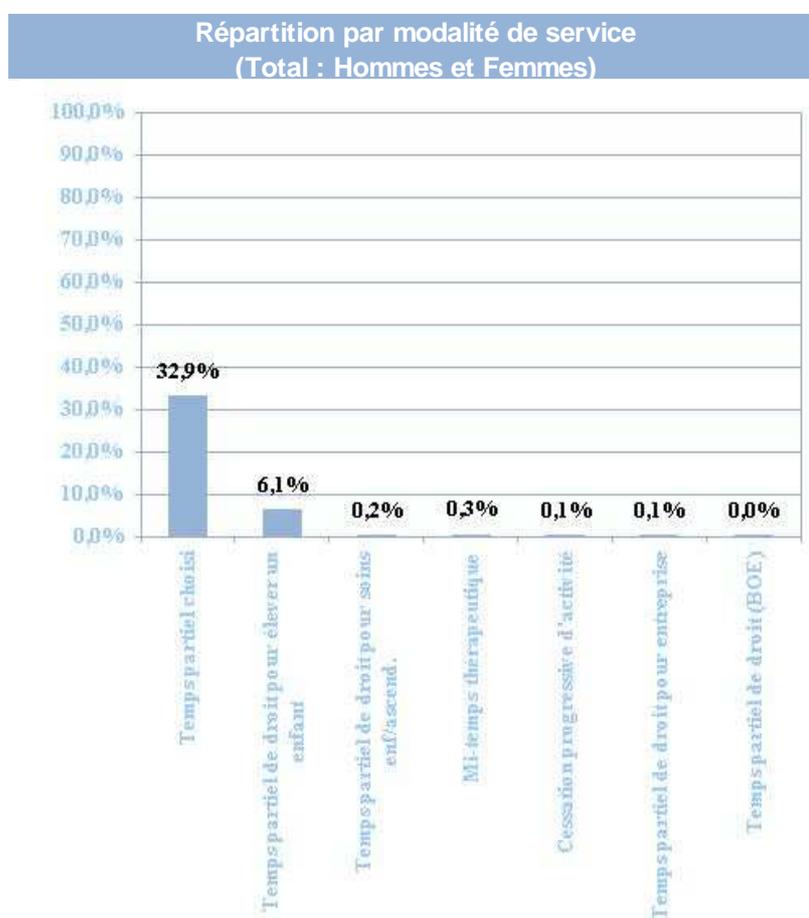
### Les assistants de service social

#### ⑥ Répartition par motif de temps partiel

	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentage	Total	Pourcentages
Temps partiel choisi	889	33,9%	5	5,1%	894	32,9%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	165	6,3%		0,0%	165	6,1%
Temps partiel de droit pour soins enf/ascend	6	0,2%		0,0%	6	0,2%
Mi-temps thérapeutique	9	0,3%		0,0%	9	0,3%
Cessation progressive d'activité	4	0,2%		0,0%	4	0,1%
Temps partiel de droit pour entreprise	2	0,1%			2	0,1%
Temps partiel de droit (BOE)	1	0,0%		0,0%	1	0,0%
<b>Ensemble</b>	<b>1 076</b>	<b>41,1%</b>	<b>5</b>	<b>5,1%</b>	<b>1 081</b>	<b>39,7%</b>

Sources : DGRH C1-1

Parmi les 39,7 % d'agents travaillant à temps partiel, outre le temps partiel choisi, c'est le temps partiel de droit pour élever un enfant qui est le plus utilisé en % des temps partiel.



Source : DGRH C1-1

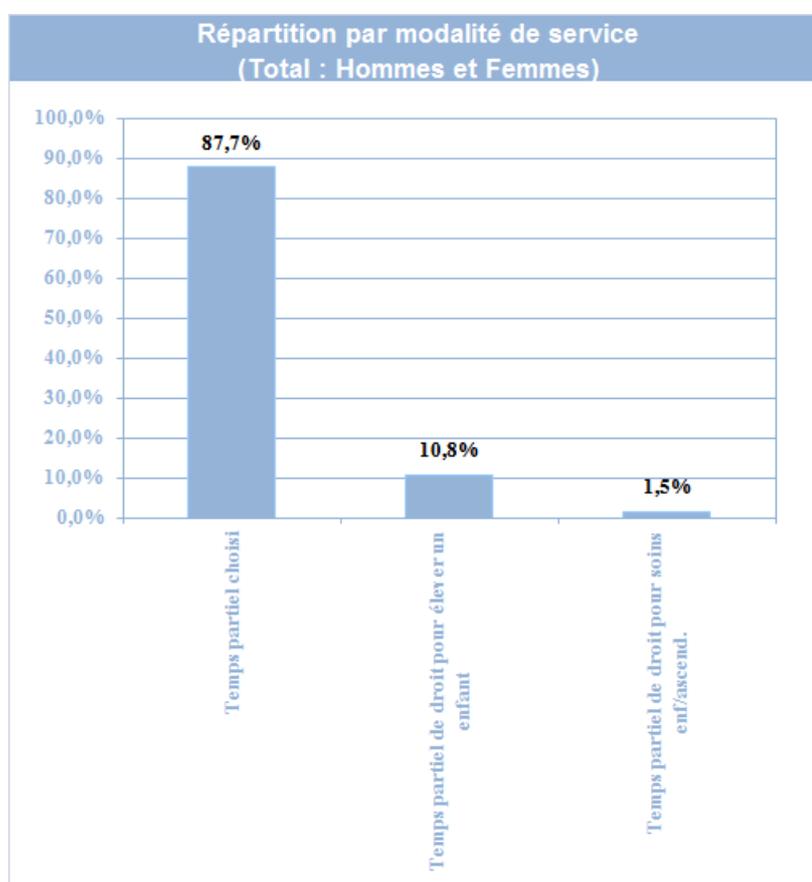
Les conseillers techniques de service social

## ④ Répartition par motif de temps partiel

	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentage	Total	Pourcentages
Temps partiel choisi	57	87,7%			57	87,7%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	7	10,8%			7	10,8%
Temps partiel de droit pour soins enf/ascend	1	1,5%			1	1,5%
<b>Ensemble</b>	<b>65</b>	<b>100,0%</b>	<b>0</b>		<b>65</b>	<b>100,0%</b>

Sources : DGRH C1-1

Parmi les modalités de service à temps partiel, outre le temps partiel choisi, c'est le temps partiel de droit pour élever un enfant qui est le plus utilisé (10,8 %).



Source : DGRH C1-1

## Les assistants de service social

### ⑤ Répartition par modalité de service et motif d'exercice à temps partiel

	50	Pourcentage	60	Pourcentage	70	Pourcentage	80	Pourcentage	90	Pourcentage	Total
Temps partiel choisi	63	63,0%	50	87,7%	28	90,3%	570	80,6%	183	98,4%	894 82,7%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	23	23,0%	6	10,5%	3	9,7%	130	18,4%	3	1,6%	165 15,3%
Temps partiel de droit pour soins enf/ascend.	1	1,0%		0,0%		0,0%	5	0,7%		0,0%	6 0,6%
Mi-temps thérapeutique	9	9,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	9 0,8%
Cessation progressive d'activité	2	2,0%		0,0%		0,0%	2	0,3%		0,0%	4 0,4%
Temps partiel de droit pour entreprise	1	1,0%	1	1,8%		0,0%		0,0%		0,0%	2 0,2%
Temps partiel de droit (BOE)	1	1,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	1 0,1%
Ensemble	100	100,0%	57	100,0%	31	100,0%	707	100,0%	186	100,0%	1 081 100,0%
	9,3%		5,3%		2,9%		65,4%		17,2%		39,7%

Sources : DGRH C1-1

**Lecture :** Concernant la répartition des différentes modalités de travail à temps partiel, les pourcentages (deuxième colonne) sont à lire verticalement, et horizontalement en ce qui concerne la répartition selon les quotités pour chaque modalité de service. Exemple : concernant le temps partiel et la quotité de service à 50 %, le chiffre 63 représente 7 % des différentes modalités pour un temps partiel et 63,6 % pour le temps partiel choisi par rapport aux autres temps partiels.

Les pourcentages des totaux à droite (dernière colonne) représentent le poids respectif de chaque modalité de service : 894 personnes, soit 82,7 % de l'ensemble des assistants de service social, travaillent à temps partiel sauf en temps partiel choisi. Le chiffre de 39,7 % (en bas à droite) correspond au % des effectifs travaillant à temps partiel par rapport au total des effectifs.

C'est parmi les personnels qui travaillent à mi-temps que les motifs sont les plus variés : ainsi 63,6 % des assistants de service social travaillant à mi-temps le font dans le cadre d'un temps partiel choisi.

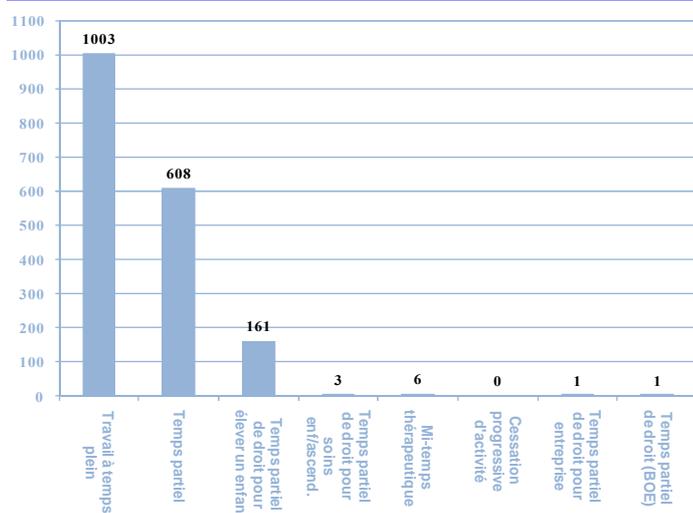
Parmi ceux qui travaillent à temps partiel par choix, 7 % sont à mi-temps et 63,8 % à 80 %.

### ⑤ Modalité de service selon le grade ou l'emploi du corps d'assistant de service social

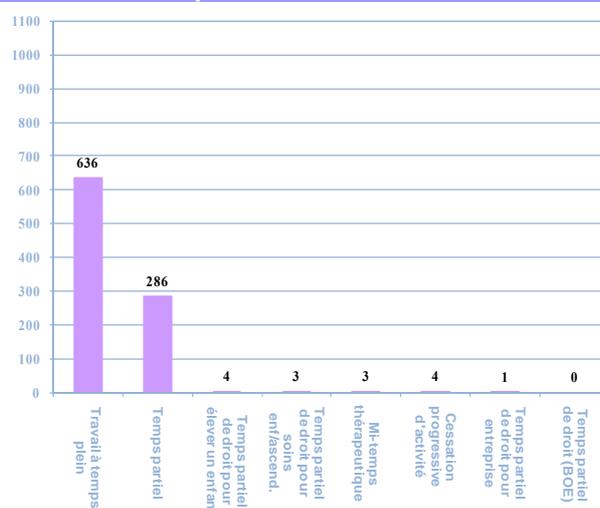
La proportion d'assistant principal de service social qui travaille à temps plein est plus importante que celle des assistants de service social (67 % pour les assistants principaux versus 56 % pour les assistants de service social).

Les temps partiels pour élever un enfant sont essentiellement pris par les assistants de service social (17 % d'entre eux prennent ce congé, quasiment aucun des assistants principaux).

Assistant de service social par modalité de service



Assistant principal de service social par modalité de service



### Les conseillers techniques de service social

#### ⑤ Répartition par modalité de service et motif d'exercice à temps partiel

	50	Pourcentage	60	Pourcentage	70	Pourcentage	80	Pourcentage	90	Pourcentage	Total
Temps partiel choisi	5	100,0%			3	100,0%	33	82,5%	16	94,1%	57 87,7%
	8,8%		0,0%		5,3%		57,9%		28,1%		100,0%
Temps partiel de droit pour élever un enfant		0,0%				0,0%	7	17,5%		0,0%	7 10,8%
	0,0%		0,0%		0,0%		100,0%		0,0%		100,0%
Temps partiel de droit pour soins enf/ascend.		0,0%				0,0%		0,0%	1	5,9%	1 1,5%
	0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		100,0%		100,0%
Ensemble	5	100,0%	0		3	100,0%	40	100,0%	17	100,0%	65 100,0%
	7,7%		0,0%		4,6%		61,5%		26,2%		13,3%

Sources : DGRH C1-1

Lecture : Les pourcentages sont à lire verticalement concernant la répartition des modalités par quotité de travail, et horizontalement pour chaque modalité de service ; exemple : concernant le temps partiel et la quotité de service à 80 %, le chiffre 33 représente 57,9 % des différentes modalités de travail à temps partiel et 82,5% du nombre total de personnes à temps partiel choisi ; les pourcentages des totaux à droite (dernière colonne) représentent le poids respectif de chaque modalité de service : 57 personnes, représentent 87,7% de l'ensemble des personnels CTSS travaillant à temps partiel choisi.

Les pourcentages de la dernière ligne se réfèrent au poids du motif de temps partiel par rapport à l'ensemble des effectifs du corps ; ainsi 10,8 % des effectifs du corps des CTSS ont choisi le motif « temps partiel de droit pour élever un enfant ».

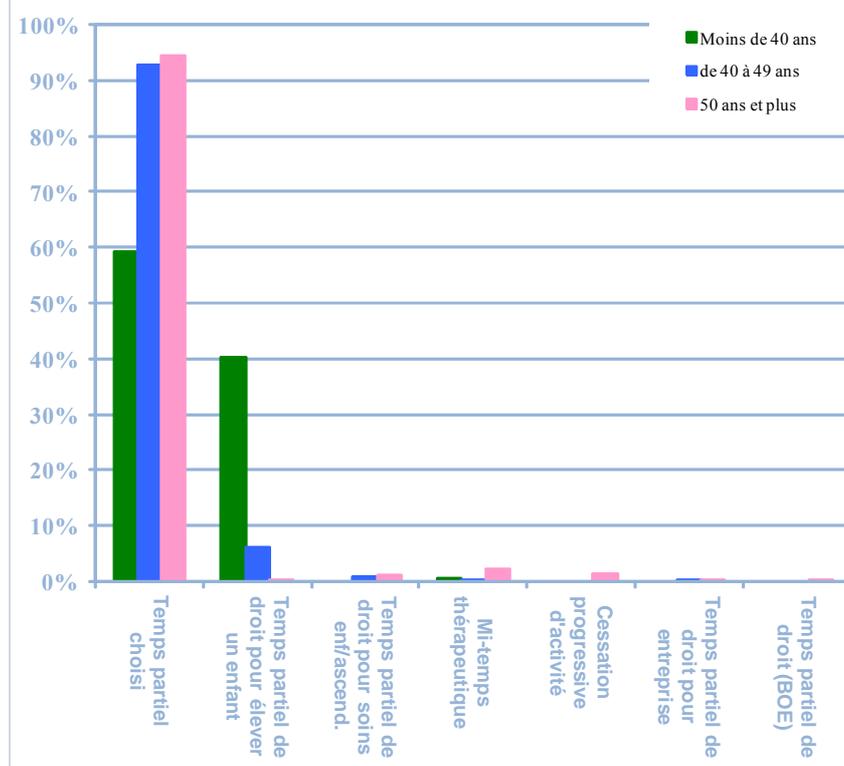
La grande majorité des CTSS travaillant à temps partiel sont en temps partiel choisi (87,7 %). Parmi ces derniers, la majorité (57,9 %) ont une quotité de service de 80 %.

Les assistants de service social

## 🕒 Modalité de service selon le sexe et l'âge

	Femmes						Hommes						Total	
	Moins de 40 ans	Pourcentage	de 40 à 49 ans	Pourcentage	50 ans et plus	Pourcentage	Moins de 40 ans	Pourcentage	de 40 à 49 ans	Pourcentage	50 ans et plus	Pourcentage		
Temps partiel choisi	200	59,0%	416	92,9%	273	94,5%	2	100,0%	2	100,0%	1	100,0%	894	82,7%
Temps partiel de droit pour élever un	137	40,4%	27	6,0%	1	0,3%		0,0%		0,0%		0,0%	165	15,3%
Temps partiel de droit pour soins		0,0%	3	0,7%	3	1,0%		0,0%		0,0%		0,0%	6	0,6%
Mi-temps thérapeutique	2	0,6%	1	0,2%	6	2,1%		0,0%		0,0%		0,0%	9	0,8%
Cessation progressive d'activité		0,0%		0,0%	4	1,4%		0,0%		0,0%		0,0%	4	0,4%
Temps partiel de droit pour entreprise		0,0%	1	0,2%	1	0,3%		0,0%		0,0%		0,0%	2	0,2%
Temps partiel de droit (BOE)		0,0%		0,0%	1	0,3%		0,0%		0,0%		0,0%	1	0,1%
Ensemble	339	100,0%	448	100,0%	289	100,0%	2	100,0%	2	100,0%	1	100,0%	1 081	100,0%

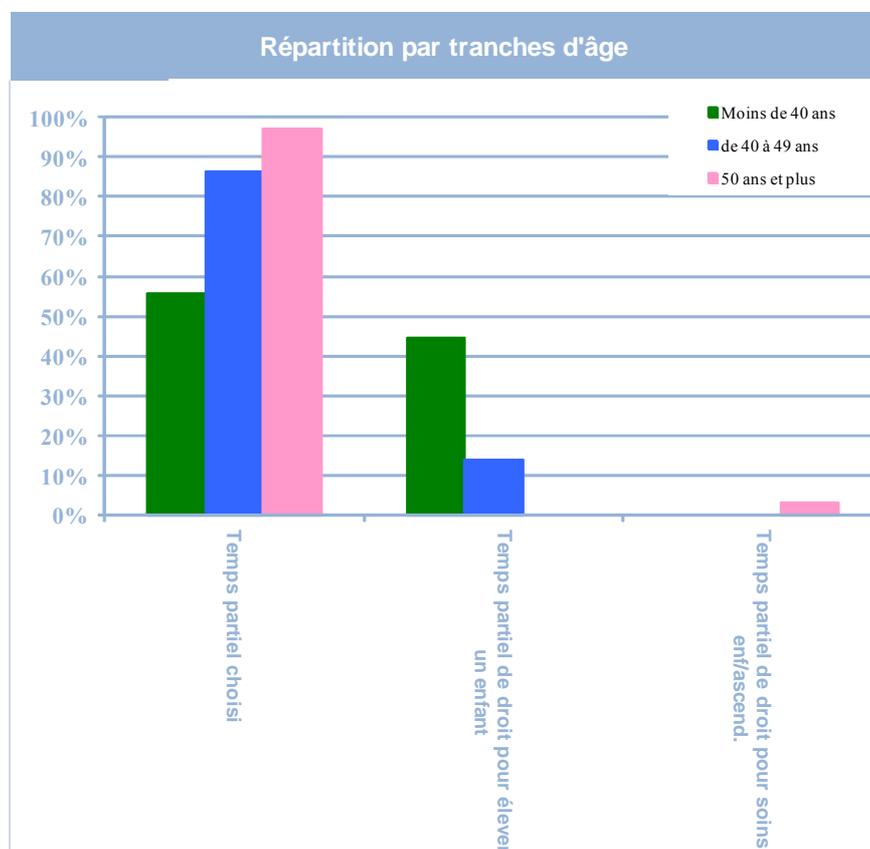
## Répartition par tranches d'âge



C'est dans la tranche d'âge des 50 ans et plus que les femmes sont les plus nombreuses à travailler à temps complet et dans la tranche d'âge des 40 à 49 ans qu'elles sont les moins nombreuses à travailler à temps complet. Parmi celles qui sont les moins nombreuses à travailler à temps partiel choisi, figurent les femmes de moins de 40 ans; elles sont les plus nombreuses (17,3 %) à choisir un temps partiel pour élever un enfant.

**Les conseillers techniques de service social****É Modalité de service selon le sexe et l'âge**

	Femmes						Hommes						Total	
	Moins de 40 ans	Pourcentage	de 40 à 49 ans	Pourcentage	50 ans et plus	Pourcentage	Moins de 40 ans	Pourcentage	de 40 à 49 ans	Pourcentage	50 ans et plus	Pourcentage		
Temps partiel choisi	5	55,6%	19	86,4%	33	97,1%							57	87,7%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	4	44,4%	3	13,6%		0,0%							7	10,8%
Temps partiel de droit pour soins enf/ascend.		0,0%		0,0%	1	2,9%							1	1,5%
Ensemble	9	100,0%	22	100,0%	34	100,0%	0		0		0		65	100,0%



Plus l'âge augmente, plus le nombre de CTSS travaillant à temps complet augmente pour atteindre 90 % après 50 ans. Parmi les personnels qui travaillent à temps partiel choisi, c'est dans la tranche d'âge des 40 à 50 ans que le pourcentage de femmes est le plus important. Lorsqu'ils choisissent de travailler à temps partiel, les moins de 40 ans le font d'abord pour élever un enfant.

### Les assistants de service social

#### É Répartition des modalités de service par académie

	Travail à temps plein	Temps partiel	Temps partiel de droit pour élever un enfant	Temps partiel de droit pour soins en/ascend.	Mi-temps thérapeutique	Cessation progressive d'activité	Temps partiel de droit pour entreprise	Temps partiel de droit (BOE)	Total
Administration centrale	1								1
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Aix-Marseille	76	52	3	1					132
	58%	39,4%	2,3%	0,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Amiens	54	28	6						88
	61%	31,8%	6,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Besançon	22	21	2						45
	49%	46,7%	4,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Bordeaux	52	35	6	1			2		96
	54%	36,5%	6,3%	1,0%	0,0%	0,0%	2,1%	0,0%	98%
Caen	34	10	5		1	1			51
	67%	19,6%	9,8%	0,0%	2,0%	2,0%	0,0%	0,0%	100%
Clermont-ferrand	32	14	3						49
	65%	28,6%	6,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Corse	13	1							14
	93%	7,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Créteil	187	66	12						265
	71%	24,9%	4,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Dijon	34	20	2		1				57
	60%	35,1%	3,5%	0,0%	1,8%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Grenoble	51	57	4		1				113
	45%	50,4%	3,5%	0,0%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Guadeloupe	28	1	1						30
	93%	3,3%	3,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Guayne	12	2							14
	86%	14,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Lille	115	88	26		2				231
	50%	38,1%	11,3%	0,0%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Limoges	16	10	2			1			29
	55%	34,5%	6,9%	0,0%	0,0%	3,4%	0,0%	0,0%	100%
Lyon	79	53	19						151
	52%	35,1%	12,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Martinique	17	4			1				22
	77%	18,2%	0,0%	0,0%	4,5%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Montpellier	55	32	6		1				94
	59%	34,0%	6,4%	0,0%	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Nancy-Metz	41	45	6	1					93
	44%	48,4%	6,5%	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Nantes	84	26	13						123
	68%	21,1%	10,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Nice	44	15	5		1				65
	68%	23,1%	7,7%	0,0%	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Orléans-tours	65	14	8						87
	75%	16,1%	9,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Paris	70	20	4						94
	74%	21,3%	4,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Poitiers	38	11	2			1		1	53
	72%	20,8%	3,8%	0,0%	0,0%	1,9%	0,0%	1,9%	100%
Reims	34	17	1						52
	65%	32,7%	1,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Rennes	57	38	3		1	1			100
	57%	38,0%	3,0%	0,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	100%
Réunion	46	9	1						56
	82%	16,1%	1,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Rouen	50	22	7						79
	63%	27,8%	8,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Strasbourg	31	46	4						81
	38%	56,8%	4,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Toulouse	70	42	4						116
	60%	36,2%	3,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Versailles	131	95	10	3					239
	55%	39,7%	4,2%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Ensemble	1 639	894	165	6	9	4	2	1	2 720
Pourcentages	60,3%	32,9%	6,1%	0,2%	0,3%	0,1%	0,1%	0,0%	100%

*Lecture (horizontale) :  
Dans l'académie d'Aix-Marseille, 39,4 % des assistants de service social travaillent à temps partiel choisi.*

En ce qui concerne le travail à temps plein et hormis les académies ayant un faible effectif (essentiellement les DOM), ce sont principalement les académies d'Orléans-Tours, de Paris et de Poitiers, qui ont les taux les plus importants.

Des disparités existent également entre les académies en ce qui concerne le temps partiel, c'est à Strasbourg (56,8%), Grenoble (50,4%), Nancy-Metz (48,4 %), que le taux de travail à temps partiel est le plus important.

### Les conseillers techniques de service social

#### 📊 Répartition des modalités de service par académie

##### Répartition des modalités de service par académie

	Travail à temps plein	Temps partiel	Temps partiel de droit pour élever un enfant	Temps partiel de droit pour soins enf/ascend.	Total
Administration centrale	2 100%	0,0%	0,0%	0,0%	2 100%
Aix-Marseille	22 88%	1 4,0%	1 4,0%	1 4,0%	25 100%
Amiens	12 86%	2 14,3%	0,0%	0,0%	14 100%
Besançon	8 80%	2 20,0%	0,0%	0,0%	10 100%
Bordeaux	21 95%	1 4,5%	0,0%	0,0%	22 100%
Caen	12 92%	1 7,7%	0,0%	0,0%	13 100%
Clermont-ferrand	12 86%	1 7,1%	1 7,1%	0,0%	14 100%
Corse	6 100%	0,0%	0,0%	0,0%	6 100%
Créteil	35 85%	5 12,2%	1 2,4%	0,0%	41 100%
Dijon	10 91%	1 9,1%	0,0%	0,0%	11 100%
Grenoble	17 85%	3 15,0%	0,0%	0,0%	20 100%
Guadeloupe	5 83%	1 16,7%	0,0%	0,0%	6 100%
Guayne	3 100%	0,0%	0,0%	0,0%	3 100%
Lille	26 93%	2 7,1%	0,0%	0,0%	28 100%
Limoges	8 89%	0,0%	1 11,1%	0,0%	9 100%
Lyon	19 100%	0,0%	0,0%	0,0%	19 100%
Martinique	6 100%	0,0%	0,0%	0,0%	6 100%
Montpellier	15 88%	2 11,8%	0,0%	0,0%	17 100%
Nancy-Metz	13 76%	4 23,5%	0,0%	0,0%	17 100%
Nantes	15 94%	1 6,3%	0,0%	0,0%	16 100%
Nice	9 82%	2 18,2%	0,0%	0,0%	11 100%
Orléans-tours	14 78%	3 16,7%	1 5,6%	0,0%	18 100%
Paris	14 93%	1 6,7%	0,0%	0,0%	15 100%
Poitiers	11 92%	1 8,3%	0,0%	0,0%	12 100%
Reims	9 90%	1 10,0%	0,0%	0,0%	10 100%
Rennes	12 86%	1 7,1%	1 7,1%	0,0%	14 100%
Réunion	8 80%	2 20,0%	0,0%	0,0%	10 100%
Rouen	14 88%	2 12,5%	0,0%	0,0%	16 100%
Strasbourg	10 83%	2 16,7%	0,0%	0,0%	12 100%
Toulouse	18 78%	5 21,7%	0,0%	0,0%	23 100%
Versailles	37 77%	10 20,8%	1 2,1%	0,0%	48 100%
<b>Ensemble</b>	<b>423</b>	<b>57</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>488</b>
<i>Pourcentages</i>	<i>86,7%</i>	<i>11,7%</i>	<i>1,4%</i>	<i>0,2%</i>	<i>100%</i>

*Lecture (horizontale) : Dans l'académie d'Aix-Marseille, 4 % des conseillers techniques de service social travaillent à temps partiel choisi*

En ce qui concerne le travail à temps plein et hormis les académies ayant un faible effectif, ce sont les académies de Bordeaux (95 %), de Nantes (94%), de Paris et de Lille (93%) qui ont les taux les plus importants.

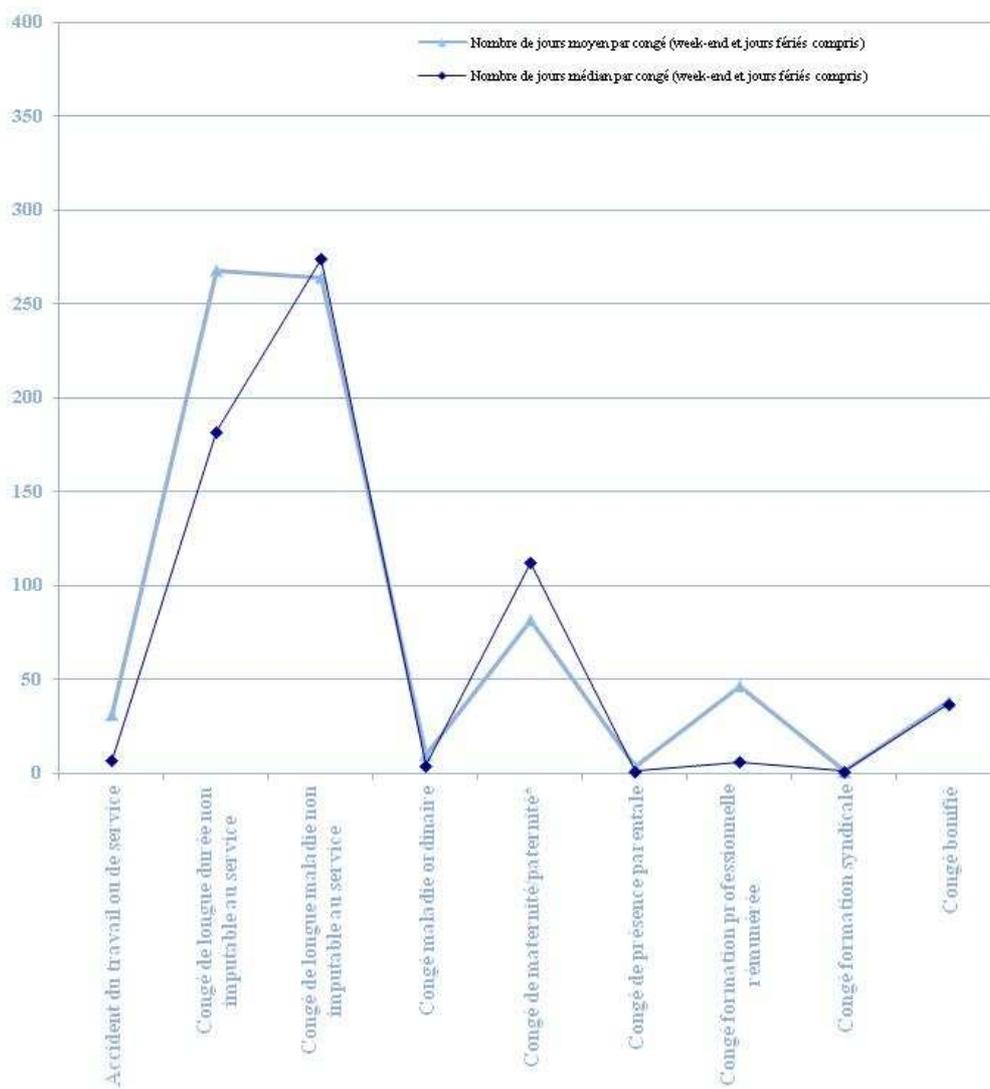
En ce qui concerne le temps partiel, c'est à Nancy-Metz (23,5%), Toulouse (21,7%), et Versailles (20,8%), que le taux de travail à temps partiel est le plus important.

### Les assistants de service social

#### ⑥ Congés intervenus dans l'année 2010

	Types de congés pris en 2010								
	Nombre de congés	Répartition du nombre de congés	Nombre de jours de congés	Répartition du nombre de jours de congés	Nombre d'agents	Proportion d'agents ayant pris au moins un congé en 2010 (sur 2 720)	Age moyen de l'agent	Nombre de jours moyen par congé (week-end et jours fériés compris)	Nombre de jours médian par congé (week-end et jours fériés compris)
Accident du travail ou de service	8	0%	249	0,5%	8	0,3%	43,6	31	7
Congé de longue durée non imputable au service	6	0%	1 608	3,3%	5	0,2%	54,6	268	182
Congé de longue maladie non imputable au service	34	1%	8 973	18,5%	31	1,1%	48,3	264	274
Congé maladie ordinaire	2 272	87%	22 154	45,8%	1 159	42,6%	43,3	10	4
Congé de maternité/paternité*	159	6%	12 965	26,8%	101	3,7%	32,7	82	112
Congé de présence parentale	66	3%	246	0,5%	3	0,1%	36,7	4	1
Congé formation professionnelle rémunérée	43	2%	2 000	4,1%	14	0,5%	45,6	47	6
Congé formation syndicale	22	1%	27	0,1%	19	0,7%	45,8	1	1
Congé bonifié	5	0%	192	0,4%	5	0,2%	40,8	38	37

Sources : DGRH C1-1



La répartition du nombre des congés pris en 2010 indique la prépondérance (87 %) des congés maladie ordinaires.

Ce sont les congés maladies ordinaires qui concernent le plus grand nombre d'agents (1 159), soit 45,8 % d'agents ayant pris au moins un congé en 2010.

Si l'âge moyen des agents ayant pris un congé de maladie ordinaire est de 43,3 ans, ce sont ceux qui ont pris un congé de paternité/maternité qui sont les plus jeunes (32,7) et ceux qui ont pris un congé de longue durée qui sont les plus âgés (54,6 ans).

Les courbes du nombre de jours moyen par congé et celle du nombre de jours médian ne sont pas identiques ; les valeurs varient selon le type de congé pris.

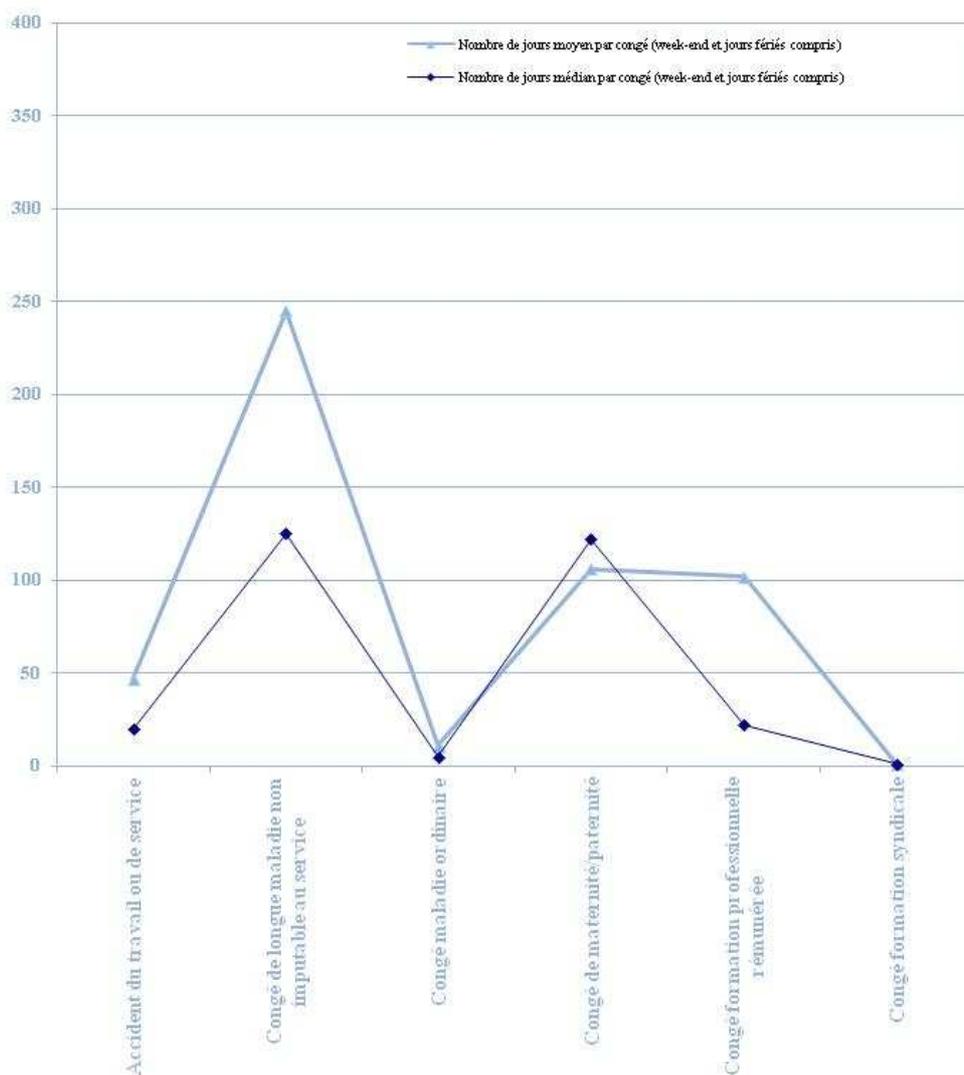
*Remarque : le nombre de congés maternité/paternité est important car il peut inclure différents types de congés-maternité lors de la grossesse ;*

Les conseillers techniques de service social

## ⑤ Congés intervenus dans l'année 2010

	Types de congés pris en 2010								
	Nombre de congés	Répartition du nombre de congés	Nombre de jours de congés	Répartition du nombre de jours de congés	Nombre d'agents	Proportion d'agents ayant pris au moins un congé en 2010 (sur 2 720)	Age moyen de l'agent	Nombre de jours moyen par congé (week-end et jours fériés compris)	Nombre de jours médian par congé (week-end et jours fériés compris)
Accident du travail ou de service	2	1%	93	2%	2	0,4%	55,0	47	20
Congé de longue durée non imputable au service									
Congé de longue maladie non imputable au service	2	1%	490	10%	2	0,4%	54,5	245	125
Congé maladie ordinaire	319	95%	3 560	70%	183	37,5%	51,1	11	5
Congé de maternité/paternité*	7	2%	744	15%	6	1,2%	35,5	106	122
Congé de présence parentale									
Congé formation professionnelle rémunérée	2	1%	203	4%	2	0,4%	56,6	102	22
Congé formation syndicale	5	1%	5	0%	3	0,6%	51,7	1	1
Congé bonifié									

Sources : DGRH C1-1



La répartition du nombre des congés pris en 2010 indique la prépondérance des congés de maladie ordinaire (95 %) avec une proportion de 37,5 % d'agents ayant pris au moins un congé.

Ce sont les congés maladies ordinaires qui concernent le plus grand nombre d'agents ayant pris un congé (183 sur 198).

L'âge moyen des agents est de 50,8 ans (les plus jeunes ont 35,5 ans pour le congé maternité/paternité et 56,6 ans pour le congé de formation professionnelle rémunérée).

Les courbes du nombre de jours moyen par congé et celle du nombre de jours médian ne sont pas identiques ; les valeurs varient selon le type de congé pris.

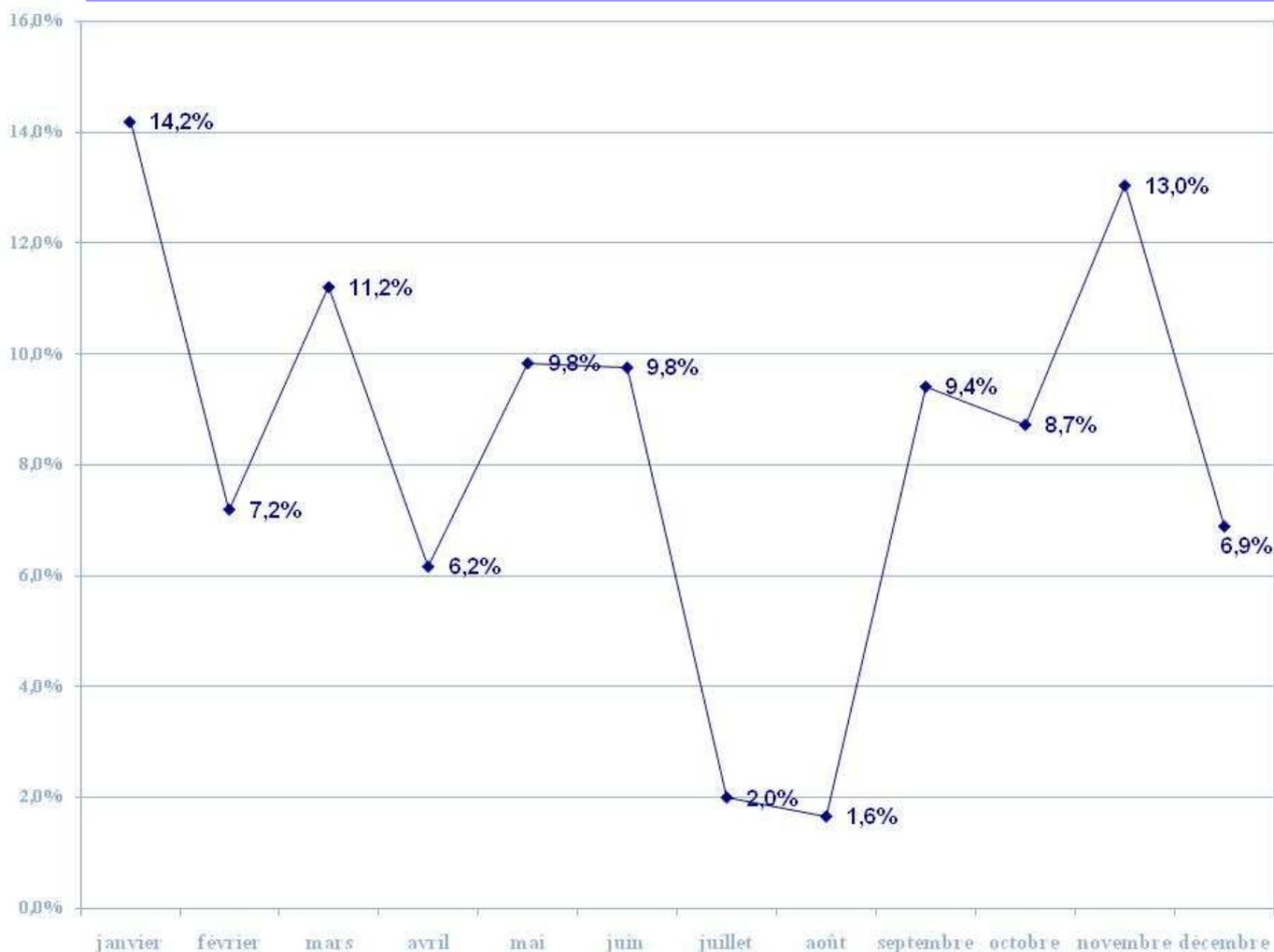
Les assistants de service social

## ⑤ Répartition des congés au cours de l'année 2010

	janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet		août		septembre		octobre		novembre		décembre		Total	
	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen
Accident du travail ou de service	1	73	1	15	3	10			1	49	1	149					1	1							8	31
Congé de longue durée non imputable au service			1	546	1	153									1	273	1	273	1	182	1	181			6	268
Congé de longue maladie non imputable au service	7	125	4	265	3	284	1	365	3	294	1	365			2	274	7	214	2	142	2	96	2	96	34	264
Congé maladie ordinaire	330	10	161	6	252	11	141	11	223	10	227	9	39	17	34	24	206	9	203	8	297	12	159	6	2272	10
Congé de maternité/paternité*	22	182	12	63	17	59	17	82	19	71	10	88	7	120	5	78	9	81	12	77	19	112	10	90	159	82
Congé de présence parentale	8	1	4	1	11	1	1	1	8	1	9	1	1	1			8	1	4	1	8	24	4	1	66	4
Congé formation professionnelle rémunérée	2	5	2	5	2	5	1	6	2	5	2	5			1	22	13	113	6	35	7	30	5	6	43	47
Congé formation syndicale	1	1	3	2	4	1			1	1	5	1					1	2			7	1			22	1
Congé bonifié													5	192											5	192
<b>Total</b>	<b>371</b>	<b>20</b>	<b>188</b>	<b>19</b>	<b>293</b>	<b>16</b>	<b>161</b>	<b>21</b>	<b>257</b>	<b>17</b>	<b>255</b>	<b>13</b>	<b>52</b>	<b>33</b>	<b>43</b>	<b>47</b>	<b>246</b>	<b>24</b>	<b>228</b>	<b>14</b>	<b>341</b>	<b>19</b>	<b>180</b>	<b>12</b>	<b>2 615</b>	<b>19</b>

*Le nombre de jours de congés maternité/paternités peut inclure différents périodes et types d'arrêt au titre du congé maternité.*

## Répartition du nombre de congés au cours de l'année 2010 (%)



Sources : DGRH C1-1

C'est durant les mois de janvier, mars et novembre que les assistants de service social sont les plus en congés. Les minimas correspondent aux périodes de vacances.

Les conseillers techniques de service social

## ⑤ Répartition des congés au cours de l'année 2010

	janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet		août		septembre		octobre		novembre		décembre	
	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen
Accident du travail ou de service	1	73																			1	20		
Congé de longue durée non imputable au service																								
Congé de longue maladie non imputable au service	1	125					1	365																
Congé maladie ordinaire	48	10	24	6	40	10	21	12	38	16	21	10	10	5	7	42	25	6	33	7	33	21	19	5
Congé de maternité/paternité*	1	182	1	182			1	11							1	112	1	14	2	122				
Congé de présence parentale																								
Congé formation professionnelle rémunérée	1	181																	1	22				
Congé formation syndicale					3	1					2	1												
Congé bonifié																								
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>13</b>	<b>43</b>	<b>9</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>38</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>51</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>36</b>	<b>13</b>	<b>34</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>5</b>

*Le nombre de jours de congés maternité/paternités peut inclure différents périodes et types d'arrêt au titre du congé maternité.*

### Les assistants de service social

#### ⑥ Répartition des congés 2010 par motif et tranche d'âges

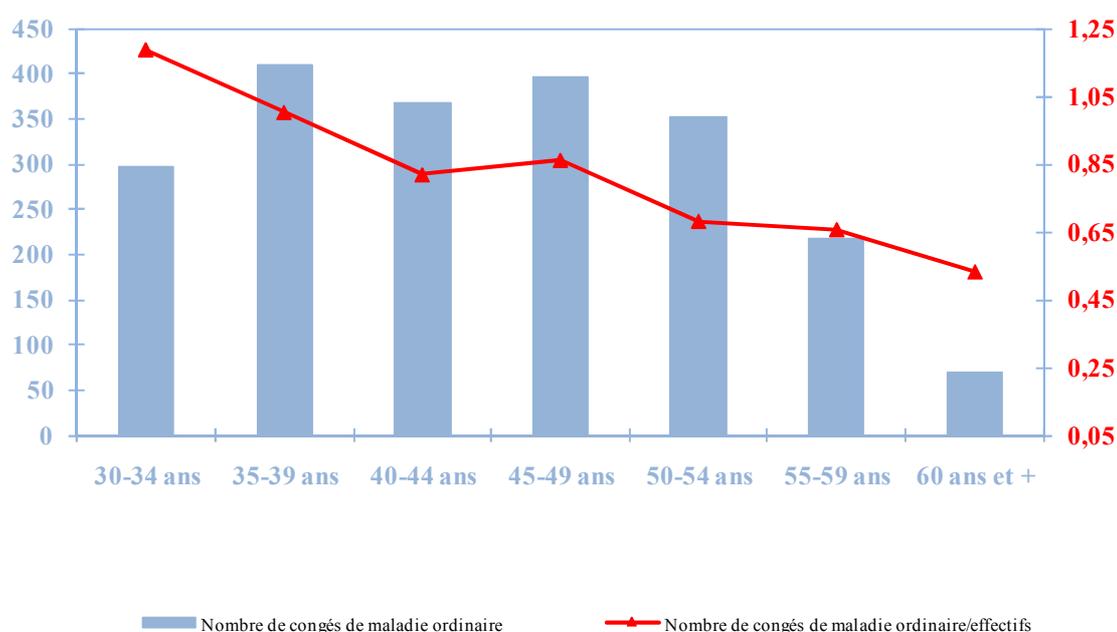
	Moins de 30 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 ans et plus	
	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen
Accident du travail ou de service	1	7			1	1	2	77	2	34	1	15	1	5		
Congé de longue durée non imputable au service									2	410	2	167	2	228		
Congé de longue maladie non imputable au service			1	365	4	263	7	299	8	154	5	289	7	312	2	302
Congé maladie ordinaire	165	11	297	9	409	9	368	10	396	9	351	10	217	12	69	10
Congé de maternité/paternité*	44	77	62	89	40	77	11	74	2	70						
Congé de présence parentale			31	1	1	181	34	1								
Congé formation professionnelle rémunérée			1	181	3	138	1	279	16	13	22	42				
Congé formation syndicale			3	1	2	2	5	1	1	2	10	1	1	1		
Congé bonifié			1	58	1	37	1	43	1	32	1	22				
<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>25</b>	<b>396</b>	<b>22</b>	<b>461</b>	<b>18</b>	<b>429</b>	<b>17</b>	<b>428</b>	<b>14</b>	<b>392</b>	<b>16</b>	<b>228</b>	<b>23</b>	<b>71</b>	<b>18</b>
Nombre de congés/effectifs en activité	84%		97%		102%		93%		83%		118%		175%		3%	

C'est dans la tranche d'âge des 55-59 ans que le pourcentage du nombre de congés rapporté aux effectifs est le plus important (175%), En ce qui concerne les congés de maladie ordinaire, le nombre de congés le plus important se situe dans la tranche d'âge des 35-39 ans.

#### Nombre de congés de maladie ordinaire selon l'effectif par tranche d'âges

	Moins de 30 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60 ans et +	Total
Nombre de congés de maladie ordinaire	165	297	409	368	396	351	217	69	2 272
Effectifs en activité	175	250	408	450	460	516	331	130	2 720
Nombre de congés de maladie ordinaire/effectifs	0,94	1,19	1,00	0,82	0,86	0,68	0,66	0,53	0,84

Sources : DGRH C1-1



En valeur absolue, le nombre de congés maladie est le plus important aux âges 35-39 ans et 45-49 ans et diminue au fur et à mesure que l'âge augmente. En revanche, si on rapporte le nombre de congés de maladie ordinaire à l'effectif de chaque tranche d'âge, il apparaît que c'est dans la tranche d'âge des 30 à 34 ans qu'elle est la plus importante, puis en diminution jusqu'à 60 ans. A titre de comparaison, les chiffres diffèrent complètement dans le corps des médecins, avec par exemple un ratio faible du nombre de maladie ordinaire sur les effectifs dans la tranche d'âge des 35-39 ans et un ratio important dans la tranche d'âge des

Les conseillers techniques de service social

## ⑥ Répartition des congés 2010 par motif et tranche d'âges

	Moins de 30 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 ans et plus	
	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen
Accident du travail ou de service											1	20	1	73		
Congé de longue durée non imputable au service																
Congé de longue maladie non imputable au service											1	365	1	125		
Congé maladie ordinaire			11	7	21	9	16	6	61	15	87	13	96	11	27	5
Congé de maternité/paternité*			4	67	2	182	1	112								
Congé de présence parentale																
Congé formation professionnelle rémunérée													2	102		
Congé formation syndicale											5	1				
Congé bonifié																
<b>Total</b>			<b>15</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>61</b>	<b>15</b>	<b>94</b>	<b>16</b>	<b>100</b>	<b>14</b>	<b>27</b>	<b>5</b>
Nombre de congés/effectifs en activité				54%		92%		22%		42%		68%		145%		6%

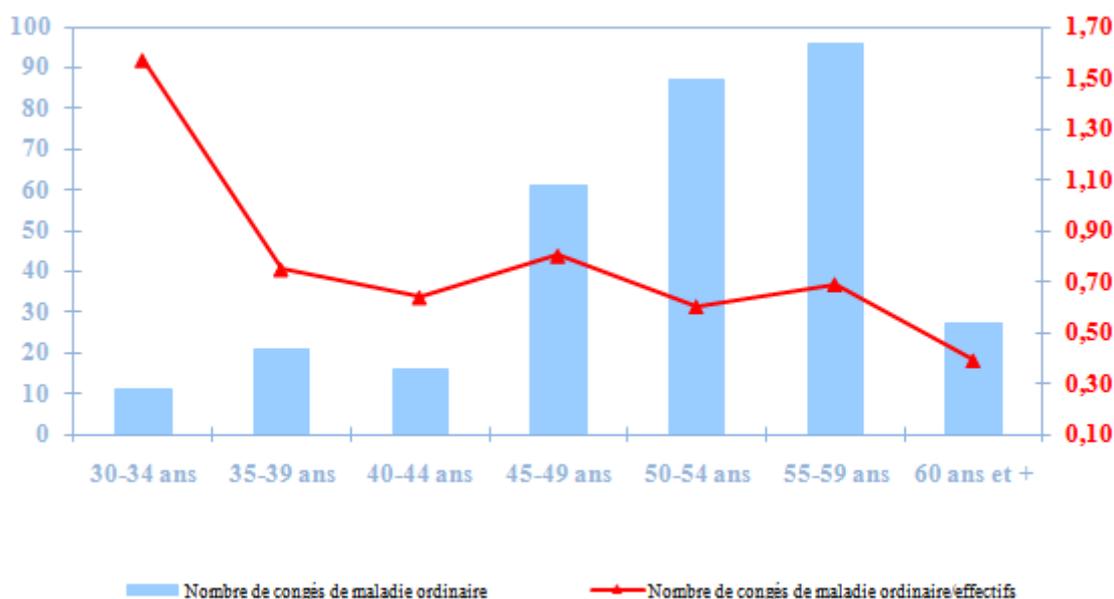
C'est dans la tranche d'âge des 55-59 ans que le nombre de congés est le plus important, et plus particulièrement en ce qui concerne les congés de maladie ordinaire.

Ce sont dans les tranches d'âge 55-59 ans, suivie par celle des 35-39 ans et 30-34 ans que le nombre de congés rapporté à l'effectif est le plus important.

**Nombre de congés de maladie ordinaire selon l'effectif par tranche d'âges**

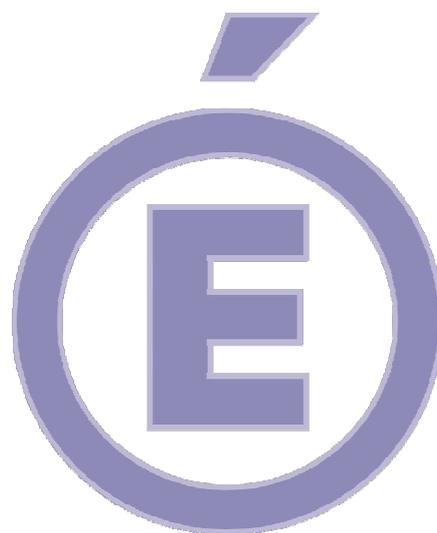
	Moins de 30 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60 ans et +	Total
Nombre de congés de maladie ordinaire	165	297	409	368	396	351	217	69	2 272
Effectifs en activité	175	250	408	450	460	516	331	130	2 720
<b>Nombre de congés de maladie ordinaire/effectifs</b>	<b>0,94</b>	<b>1,19</b>	<b>1,00</b>	<b>0,82</b>	<b>0,86</b>	<b>0,68</b>	<b>0,66</b>	<b>0,53</b>	<b>0,84</b>

Sources : DGRH C1-1



En valeur absolue, le nombre de congés maladie ordinaire augmente corrélativement avec l'âge. En revanche, si on rapporte le nombre de congés de maladie ordinaire à l'effectif de chaque tranche d'âge, il apparaît que c'est dans la tranche d'âge des 30 à 34 ans, suivie par celle des 45 à 49 ans, que le nombre de congés est le plus important.

## LES FINS DE FONCTIONS



Les assistants de service social

④ Répartition en personnes physiques des départs définitifs entre 2002 et 2010  
(toute position précédente confondue)

## Répartition par motifs en personnes physiques

	Décès	Démission	Fin détachement	Radiation	Retraite	Révocation	Autres	Ensemble
2002	3	3	7		24	1	5	43
2003	3	4	20		36		4	67
2004	1	2	18	4	29		5	59
2005	2	1	23	2	26		3	57
2006	1	4	14	2	46		2	69
2007	4	3	11	2	48	1		69
2008	1	4	19	1	48		2	75
2009	4	2	21	1	40		3	71
2010	2	6	16	4	54		2	84
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>29</b>	<b>149</b>	<b>16</b>	<b>351</b>	<b>2</b>	<b>26</b>	<b>594</b>

Source : DGRH C1-1

④ Répartition en personnes physiques des départs définitifs entre 2002 et 2010  
→ suite à une position d'activité : Référence de l'étude

## Répartition par motifs en personnes physiques

	Décès	Démission	Fin détachement	Radiation	Retraite	Révocation	Autres	Ensemble
2002	3	3	7		23		5	41
2003	3	2	19		35		4	63
2004	1		18	2	26		3	50
2005	2	1	23	1	25		2	54
2006	1		13	1	44		2	61
2007	4	2	11	1	42	1		61
2008	1	1	19		47		1	69
2009	4		20		37		3	64
2010	2	2	15		54		1	74
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>145</b>	<b>5</b>	<b>333</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>537</b>
<b>Total</b>	<b>3,9%</b>	<b>2,0%</b>	<b>27,0%</b>	<b>0,9%</b>	<b>62,0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>3,9%</b>	<b>100,0%</b>

Source : DGRH C1-1

*Remarque* : Le premier tableau présente l'ensemble des effectifs, toute position confondue, qui précède la sortie en fin de fonction, à l'inverse du second tableau qui ne présente que les départs des personnels qui étaient en position d'activité avant leur sortie en fin de fonction (c'est à partir de ce tableau que se fera l'analyse qui suit).

On constate une augmentation globale des départs depuis 2002. Ce sont les années 2008 et 2010 qui connaissent le plus grand nombre de départs. Le départ en retraite constitue le principal motif de départ définitif (62 %). Le départ pour « fin de détachement » constitue le deuxième motif de départ (27 %).

Les conseillers techniques de service social

④ Répartition en personnes physiques des départs définitifs entre 2002 et 2010  
(toutes positions précédentes confondues)

## Répartition par motifs en personnes physiques

	Décès	Démission	Fin détachement	Radiation	Retraite	Autres	Ensemble
2002					11		11
2003			1		24	1	26
2004			1		11	1	13
2005	1		2		24		27
2006	2				30		32
2007			1		20	1	22
2008	1				22		23
2009					20		20
2010		1		1	29		31
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>191</b>	<b>3</b>	<b>205</b>

Source : DGRH CI-1

④ Répartition en personnes physiques des départs définitifs entre 2002 et 2010  
→ suite à une position d'activité : Référence de l'étude

## Répartition par motifs en personnes physiques

	Décès	Démission	Fin détachement	Radiation	Retraite	Autres	Ensemble
2002					10		10
2003			1		23	1	25
2004			1		10	1	12
2005	1		2		22		25
2006	2				29		31
2007			1		18		19
2008	1				21		22
2009					20		20
2010		1		1	27		29
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>180</b>	<b>2</b>	<b>193</b>
<b>Total</b>	<b>2,1%</b>	<b>0,5%</b>	<b>2,6%</b>	<b>0,5%</b>	<b>93,3%</b>	<b>1,0%</b>	<b>35,9%</b>

Source : DGRH CI-1

*Remarque : Le premier tableau présente l'ensemble des effectifs, toutes positions confondues, qui précèdent la sortie en fin de fonction, à l'inverse du second tableau qui ne présente que les départs des personnels qui étaient en position d'activité avant leur sortie en fin de fonction (c'est à partir de ce tableau que se fera l'analyse qui suit).*

On constate sur la période 2002-2010 une augmentation globale des départs en retraite pour le corps des conseillers techniques de service social, excepté en 2004 et en 2007.

Les assistants de service social

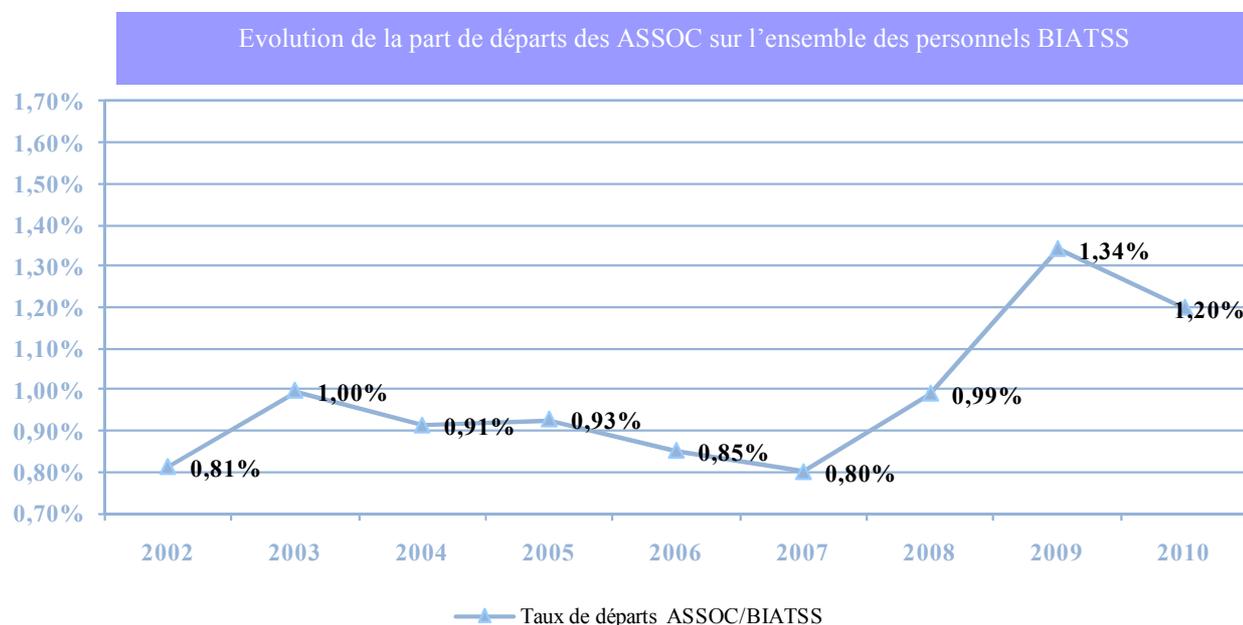
④ **Part des départs définitifs des assistants de service social par rapport aux autres personnels BIATSS**

Année civile	Nombre de départs définitifs des ASSOC et des personnels BIATSS entre 2002 et 2010		
	Nombre de départs dans le corps des ASSOC	Nombre de départ des BIATSS (*)	Taux de départs ASSOC/BIATSS
2002	41	5 053	0,8%
2003	63	6 324	1,0%
2004	50	5 482	0,9%
2005	54	5 826	0,9%
2006	61	7 169	0,8%
2007	61	7 635	0,8%
2008	69	6 974	0,9%
2009	64	4 775	1,3%
2010	74	6 178	1,2%
	<b>537</b>	<b>55 416</b>	<b>1,2%</b>

(\*) hors Adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEC)

*Lecture* : En 2002, parmi les 5 053 départs définitifs des personnels BIATSS, 41 concernent les assistants de service social, soit 0,8 % des départs.

Si on examine la part des départs définitifs des personnels assistants de service social par rapport aux personnels BIATSS depuis 2002, on observe un taux moyen de 1,2 %. Le taux de départs des assistants de service social par rapport au nombre des départs des personnels BIATSS est supérieure en 2009 et 2010 par rapport aux autres années.



### Les conseillers techniques de service social

#### ④ Part des départs définitifs des conseillers techniques de service social par rapport aux autres personnels BIATSS

Nombre de départs définitifs des CTSS et des personnels BIATSS entre 2002 et 2010

Année civile	Nombre de départs dans le corps des CTSS	Nombre de départ des BIATSS (*)	Taux de départs CTSS/BIATSS
2002	10	5 053	0,20%
2003	25	6 324	0,40%
2004	12	5 482	0,22%
2005	25	5 826	0,43%
2006	31	7 169	0,43%
2007	19	7 635	0,25%
2008	22	6 974	0,32%
2009	20	4 775	0,42%
2010	29	6 178	0,47%
	<b>193</b>	<b>55 416</b>	<b>0,35%</b>

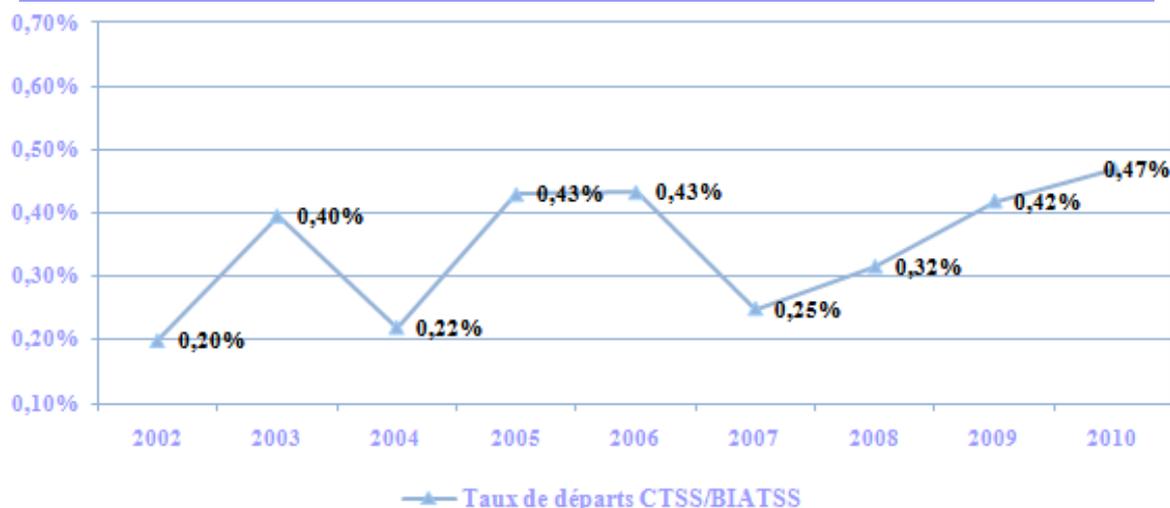
(\*) hors Adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEC)

Source : DGRH C1-1

*Lecture* : En 2002, parmi les 5 053 départs définitifs des personnels BIATSS, 10 concernent les conseillers techniques de service social, soit 0,20 % de ces départs.

Si on examine l'évolution de la part des départs définitifs des conseillers techniques par rapport aux personnels BIATSS depuis 2002, celle-ci augmente globalement, de 0,20 à 0,47 % (excepté en 2004 et 2007).

Evolution de la part de départs des CTSS sur l'ensemble des personnels BIATSS



Source : DGRH C1-1

Les assistants de service social

### ⑥ L'âge moyen par motif de départs définitifs des assistants de service social et des personnels BIATSS

Sur la période 2002-2010, les assistants de service social partent à la retraite à 57,4 ans en moyenne, soit légèrement plus tôt que les personnels BIATSS (58,7 ans).

	Retraite		Fin détachement		Décès		Démission		Radiation		Révocation		Fin de stage	
	ASSOC	BIATSS	ASSOC	BIATSS	ASSOC	BIATSS	ASSOC	BIATSS	ASSOC	BIATSS	ASSOC	BIATSS	ASSOC	BIATSS
2002	55,9	58,2	39,1	42,9	50,7	50,2	32,3	39,2		29,7		37,5	33,8	36,4
2003	55,2	57,4	41,1	43,6	47,7	49,9	47,5	39,9		42,4		43,4	30,8	36,7
2004	56,8	58,1	40,6	43,4	59,0	50,5		42,0	46,5	41,1		46,3	34,7	35,5
2005	56,2	58,1	38,7	44,8	51,5	51,3	26,0	43,5	31,0	40,8		40,5	34,0	37,0
2006	57,0	58,7	42,5	43,1	36,0	51,2		44,2	34,0	45,8		41,8	38,0	35,2
2007	57,5	59,3	42,5	45,2	52,5	52,0	36,0	43,6	47,0	45,3	52,0	43,3		36,3
2008	58,4	59,4	41,3	45,5	52,0	51,9	56,0	44,2		44,0		45,9	23,0	37,6
2009	58,5	60,1	41,0	45,5	52,8	52,1		45,6		39,5		47,7	35,0	36,1
2010	58,9	60,1	42,7	46,2	53,0	53,0	44,0	45,1		43,3		47,0	26,0	34,9
<b>Ensemble</b>	<b>57,4</b>	<b>58,7</b>	<b>41,0</b>	<b>43,9</b>	<b>51,0</b>	<b>50,7</b>	<b>39,5</b>	<b>41,5</b>	<b>41,0</b>	<b>41,4</b>	<b>52,0</b>	<b>43,4</b>	<b>33,0</b>	<b>36,3</b>

BIATSS : hors Adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEC)

Source : DGRH C1-1

L'âge moyen de départ en retraite, entre 2002 et 2010, est en augmentation régulière pour les assistants de service social comme pour l'ensemble des personnels BIATSS.

### Les conseillers techniques de service social

#### ③ L'âge moyen par motif de départs définitifs des conseillers techniques de service social et des personnels BIATSS

Sur la période 2002-2010, les conseillers techniques de service social partent à la retraite à 59,4 ans en moyenne, soit légèrement plus tard que les personnels BIATSS (58,7 ans).

	Retraite		Fin détachement		Décès		Démission		Fin de stage	
	CTSS	BIATSS	CTSS	BIATSS	CTSS	BIATSS	CTSS	BIATSS	CTSS	BIATSS
2002	61,1	58,2		42,9		50,2		39,2		36,4
2003	57,9	57,4	53,0	43,6		49,9		39,9	47,0	36,7
2004	58,0	58,1	49,0	43,4		50,5		42,0	58,0	35,5
2005	58,0	58,1	49,0	44,8	56,0	51,3		43,5		37,0
2006	59,7	58,7		43,1	52,0	51,2		44,2		35,2
2007	60,0	59,3	60,0	45,2		52,0		43,6		36,3
2008	59,8	59,4		45,5	57,0	51,9		44,2		37,6
2009	60,2	60,1		45,5		52,1		45,6		36,1
2010	59,9	60,1		46,2		53,0	55,0	45,1		34,9
<b>Ensemble</b>	<b>59,4</b>	<b>58,7</b>	<b>52,0</b>	<b>43,9</b>	<b>54,3</b>	<b>50,7</b>	<b>55,0</b>	<b>41,5</b>	<b>52,5</b>	<b>36,3</b>

BIATSS : hors Adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEC)

Source : DGRH C1-1

L'évolution de l'âge moyen de départ en retraite des conseillers techniques de service social, entre 2002 et 2010, met en évidence une légère augmentation depuis 2003, stabilisé autour de 60 ans depuis 2006.

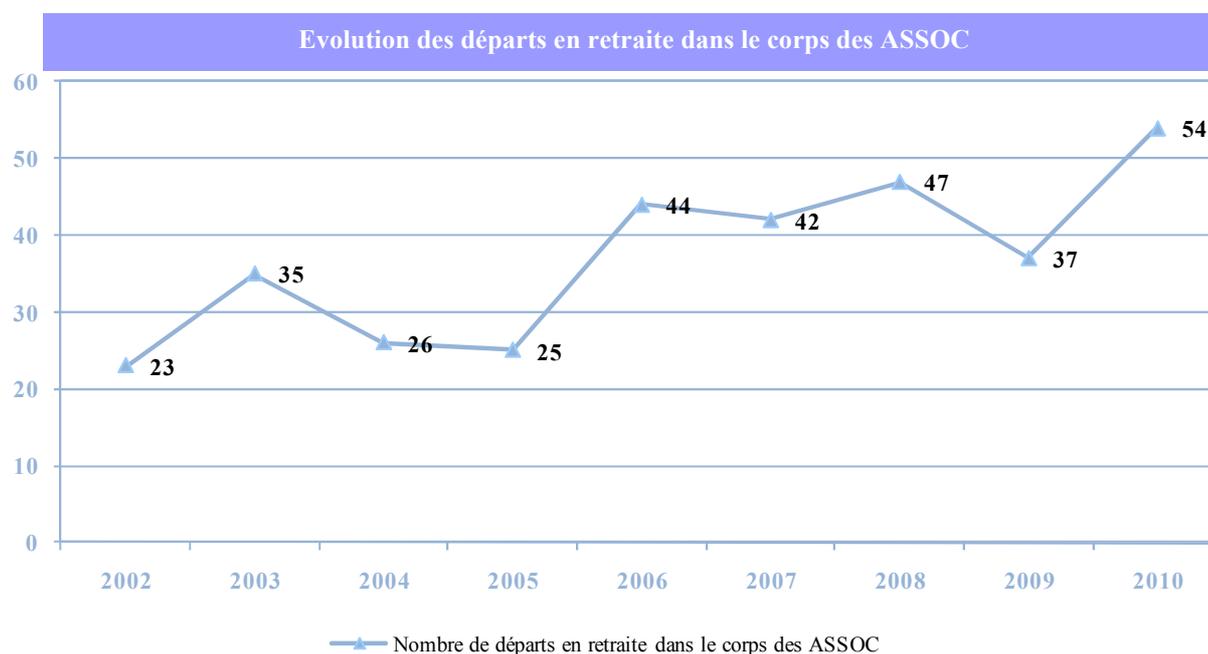
Les assistants de service social

É **Evolution des départs en retraite entre 2002 et 2010 des assistants de service social par rapport aux personnels BIATSS**

Année civile	Nombre de départs en retraite dans le corps des ASSOC	Nombre de départ en retraite des BIATSS (*)	Taux de départs en retraite ASSOC/BIATSS
2002	23	4 108	0,6%
2003	35	5 278	0,7%
2004	26	4 215	0,6%
2005	25	4 795	0,5%
2006	44	6 139	0,7%
2007	42	6 666	0,6%
2008	47	6 203	0,8%
2009	37	4 017	0,9%
2010	54	4 622	1,2%
	<b>333</b>	<b>46 043</b>	<b>0,7%</b>

BIATSS: hors Adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEC)

Source : DGRH CI-1



Source : DGRH CI-1

On constate, sur la période 2002-2010 et surtout depuis 2005, une augmentation des départs en retraite qui s'explique d'une part par le vieillissement de la population, d'autre part par les nouvelles mesures découlant de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 relative à la retraite, qui entraînent un allongement progressif de la durée de cotisation.

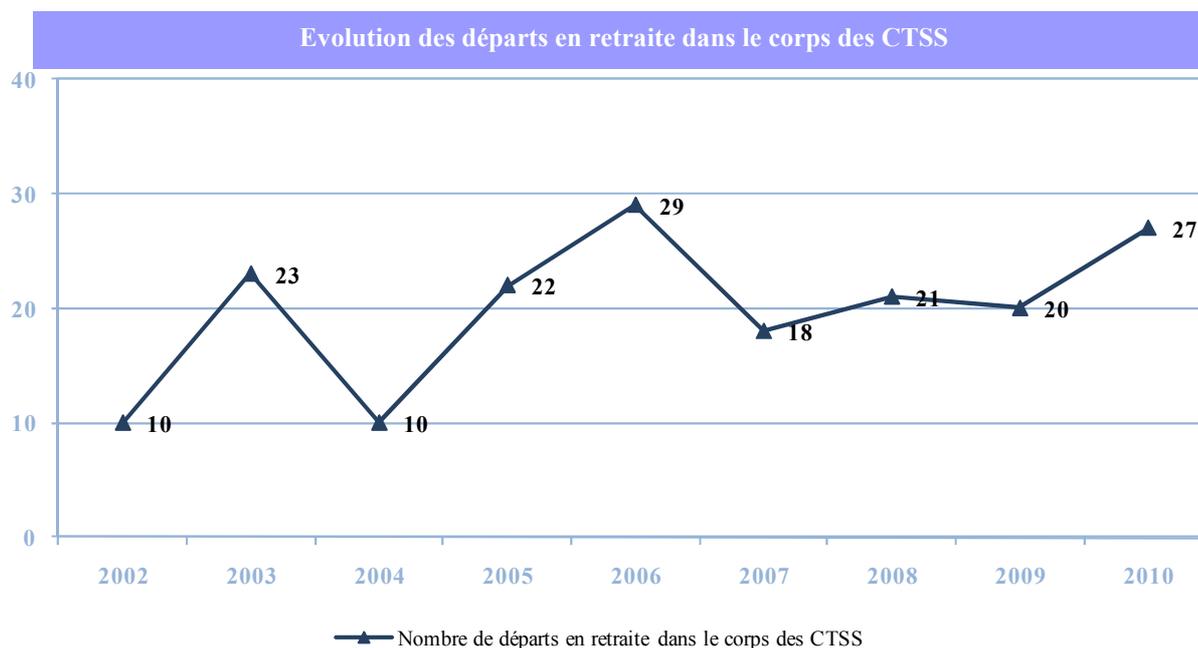
Les conseillers techniques de service social

④ Evolution des départs en retraite entre 2002 et 2010 des conseillers techniques de service social par rapport aux personnels BIATSS

Année civile	Nombre de départs en retraite dans le corps des CTSS	Nombre de départ en retraite des BIATSS (*)	Taux de départs en retraite CTSS/BIATSS
2002	10	4 108	0,2%
2003	23	5 278	0,4%
2004	10	4 215	0,2%
2005	22	4 795	0,5%
2006	29	6 139	0,5%
2007	18	6 666	0,3%
2008	21	6 203	0,3%
2009	20	4 017	0,5%
2010	27	4 622	0,6%
	<b>180</b>	<b>46 043</b>	<b>0,4%</b>

BIATSS : hors Adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEC)

Source : DGRH CI-1



Source : DGRH CI-1

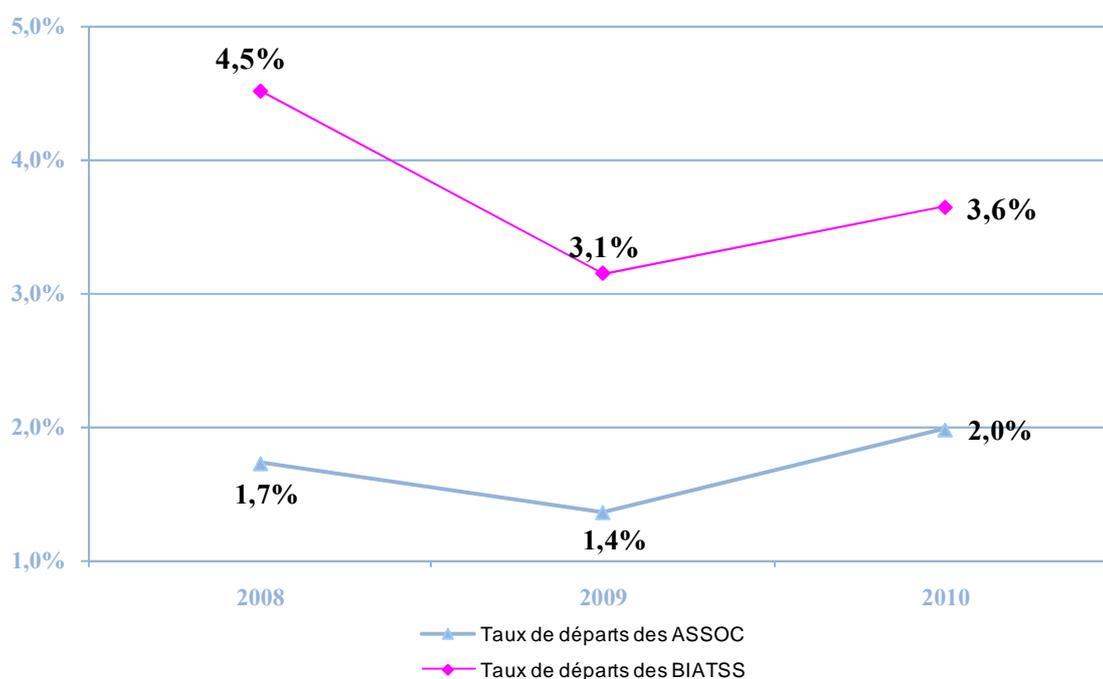
On constate, sur la période 2002-2010 une augmentation des départs en retraite (avec un pic en 2003 et 2006), qui s'explique par le vieillissement de la population ainsi que par l'effet de la réformes des retraites d'août 2003.

### Les assistants de service social

#### ⑤ Comparaison des départs en retraite entre 2008 et 2010 des assistants de service social par rapport aux personnels BIATSS

Evolution des départs en retraite : ASSOC et personnels BIATSS						
Année civile	Départs des ASSOC	ASSOC en activité	Taux de départs des ASSOC	Départs des BIATSS	BIATSS en activité	Taux de départs des BIATSS
2008	47	2 726	1,7%	6 203	137 423	4,5%
2009	37	2 729	1,4%	4 017	127 566	3,1%
2010	54	2 730	2,0%	4 622	126 897	3,6%

Source : DGRH C1-1



Source : DGRH C1-1

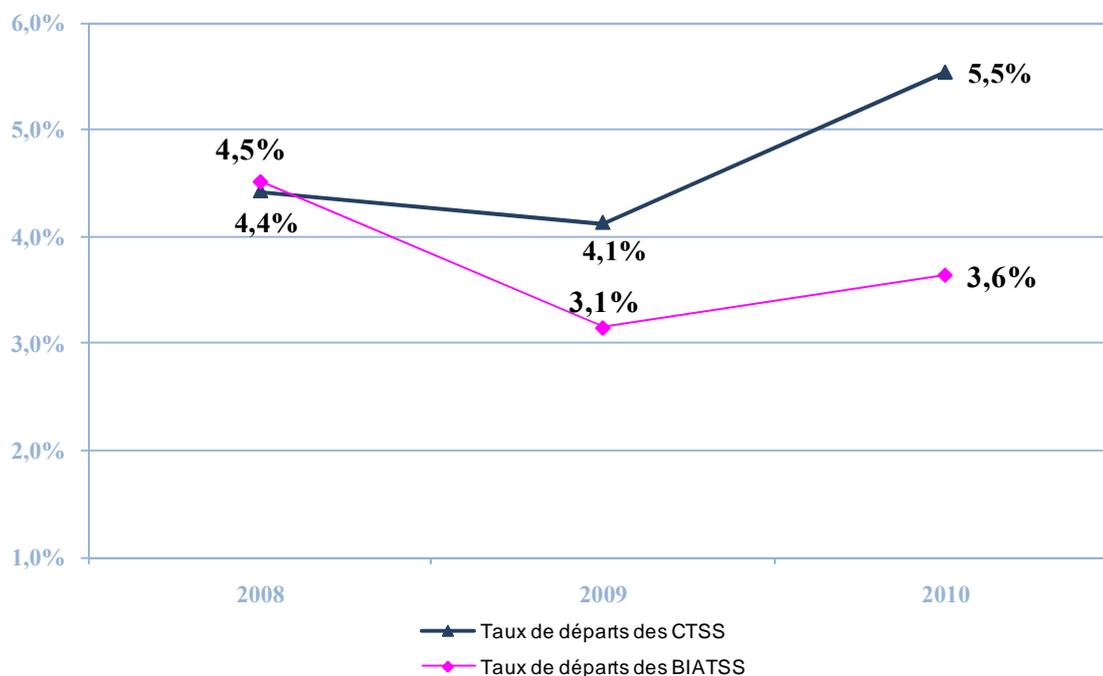
L'évolution depuis 2008 du taux de départs en retraite des assistants de service social comparé à celui des BIATSS, montre une diminution parallèle en 2009, suivie par une augmentation en 2010. Les taux de départs sont plus importants dans les corps des personnels BIATSS que dans celui des assistants de service social (en 2010, 3,6 % dans les corps des personnels BIATSS, 2,0 % dans le corps des assistants de service social). Ceci s'explique par le fait que lorsqu'ils partent à la retraite, un certain nombre d'assistants de service social sont déjà passés dans le corps des CTSS.

### Les conseillers techniques de service social

#### ④ Comparaison des départs en retraite entre 2008 et 2010 des conseillers techniques de service social par rapport aux personnels BIATSS

Evolution des départs en retraite : CTSS et personnels BIATSS						
Année civile	Départs des CTSS	CTSS en activité	Taux de départs des CTSS	Départs des BIATSS	BIATSS en activité	Taux de départs des BIATSS
2008	21	475	4,4%	6 203	137 423	4,5%
2009	20	485	4,1%	4 017	127 566	3,1%
2010	27	488	5,5%	4 622	126 897	3,6%

Source : DGRH C1-1



Source : DGRH C1-1

L'évolution comparée depuis 2008 du taux de départs en retraite des conseillers techniques de service social et des autres personnels BIATSS montre une diminution parallèle en 2009, suivie d'une augmentation en 2010. Cependant, le taux de départs est plus important dans le corps des conseillers techniques de service social depuis 2009.

Les taux de départ des personnels BIATSS se situent donc entre ceux des assistants de service social et ceux des conseillers techniques de service social.

Les assistants de service social

## ⑤ Evolution en base 100 des départs en retraite des assistants de service social par rapport aux personnels BIATSS

Evolution des départs en retraite (en base 100 en 2002)



Source : DGRH C1-1

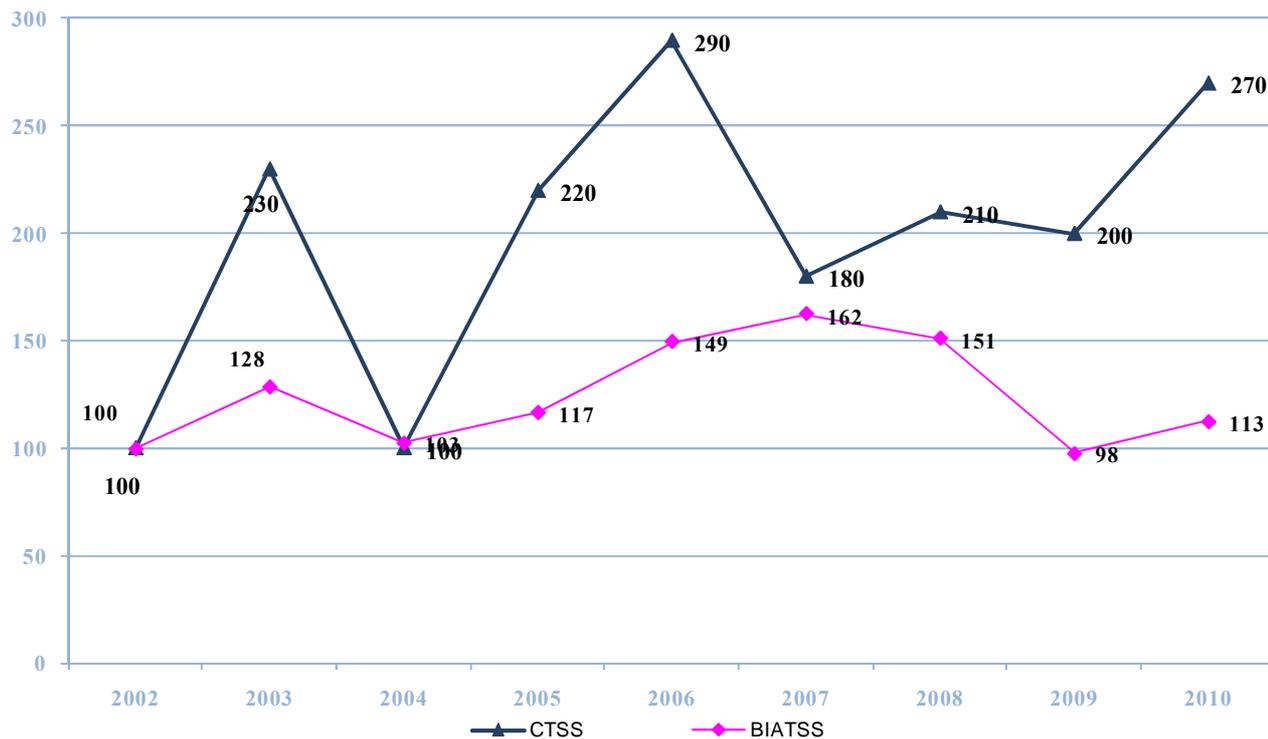
La comparaison en base 100 de l'évolution entre 2002 et 2010 des départs en retraite, respectivement des assistants de service social et des personnels BIATSS, fait apparaître une augmentation plus importante de cette évolution pour le corps des assistants de service social que pour les BIATSS, et ce depuis 2005.

L'année 2010 est celle où les départs sont les plus importants en ce qui concerne les assistants de service social.

### Les conseillers techniques de service social

#### É Evolution en base 100 des départs en retraite des conseillers techniques de service social par rapport aux personnels BIATSS

Evolution des départs en retraite (en base 100 en 2002)



Source : DGRH C1-1

La comparaison en base 100 de l'évolution entre 2002 et 2010 des départs en retraite des conseillers techniques de service social et des personnels BIATSS fait apparaître une augmentation globale depuis 2002. Toutefois, la courbe des conseillers techniques de service social indique une augmentation de cette évolution supérieure à celle des BIATSS.

Les assistants de service social⑤ **Age moyen des départs en retraite des assistants de service social par rapport aux personnels BIATSS**

Année civile	Age moyen de départs en retraite dans le corps des ASSOC	Age moyen de départs en retraite dans le corps des BIATSS
2002	55,9	58,2
2003	55,2	57,4
2004	56,8	58,1
2005	56,2	58,1
2006	57,0	58,7
2007	57,5	59,3
2008	58,4	59,4
2009	58,5	60,1
2010	58,9	60,1
	<b>57,4</b>	<b>58,7</b>

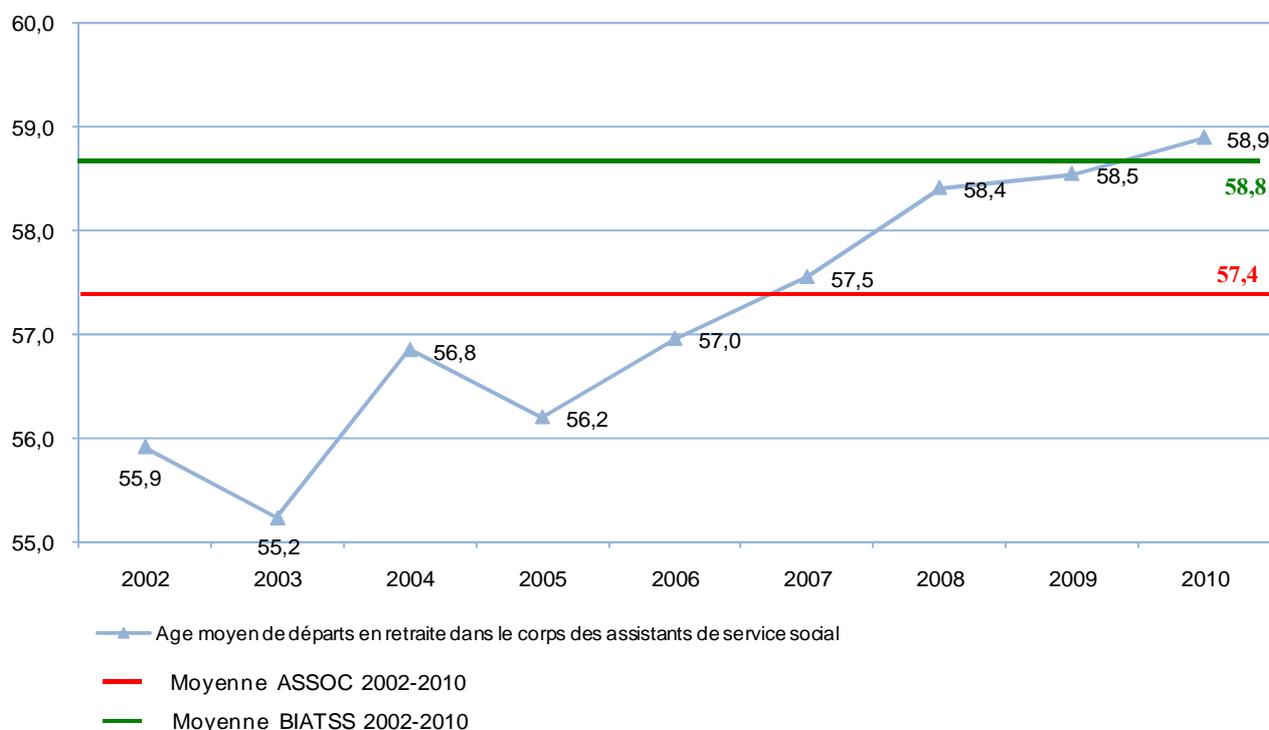
L'âge moyen de départ en retraite des assistants de service social, de 2002 à 2010, est de 57,4, ans, inférieur à celui des personnels BIATSS qui est de 58,7 ans.

Il tend à augmenter depuis la réforme du régime de retraite de 2003 qui a entraîné une augmentation de la durée de cotisation.

(\*) hors Adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEC)

Source : DGRH C1-1

## Age moyen de départ en retraite entre 2002 et 2010



C'est en 2003 que l'âge moyen de départ en retraite des assistants de service social est le plus bas (55,2 ans) pour remonter ensuite de manière quasi-régulière (sauf en 2005) et atteindre 58,9 ans. En effet, avec la réforme du régime des retraites intervenue à cette date et l'augmentation de la durée de cotisation ainsi que l'âge de départ à la retraite, les agents doivent travailler plus longtemps et donc partir à un âge plus avancé.

### Les conseillers techniques de service social

#### ⑤ Age moyen des départs en retraite des conseillers techniques de service social par rapport aux personnels BIATSS

Année civile	Age moyen de départs en retraite dans le corps des CTSS	Age moyen de départs en retraite dans le corps des BIATSS
2002	61,1	58,2
2003	57,9	57,4
2004	58,0	58,1
2005	58,0	58,1
2006	59,7	58,7
2007	60,0	59,3
2008	59,8	59,4
2009	60,2	60,1
2010	59,9	60,1
	<b>59,4</b>	<b>58,7</b>

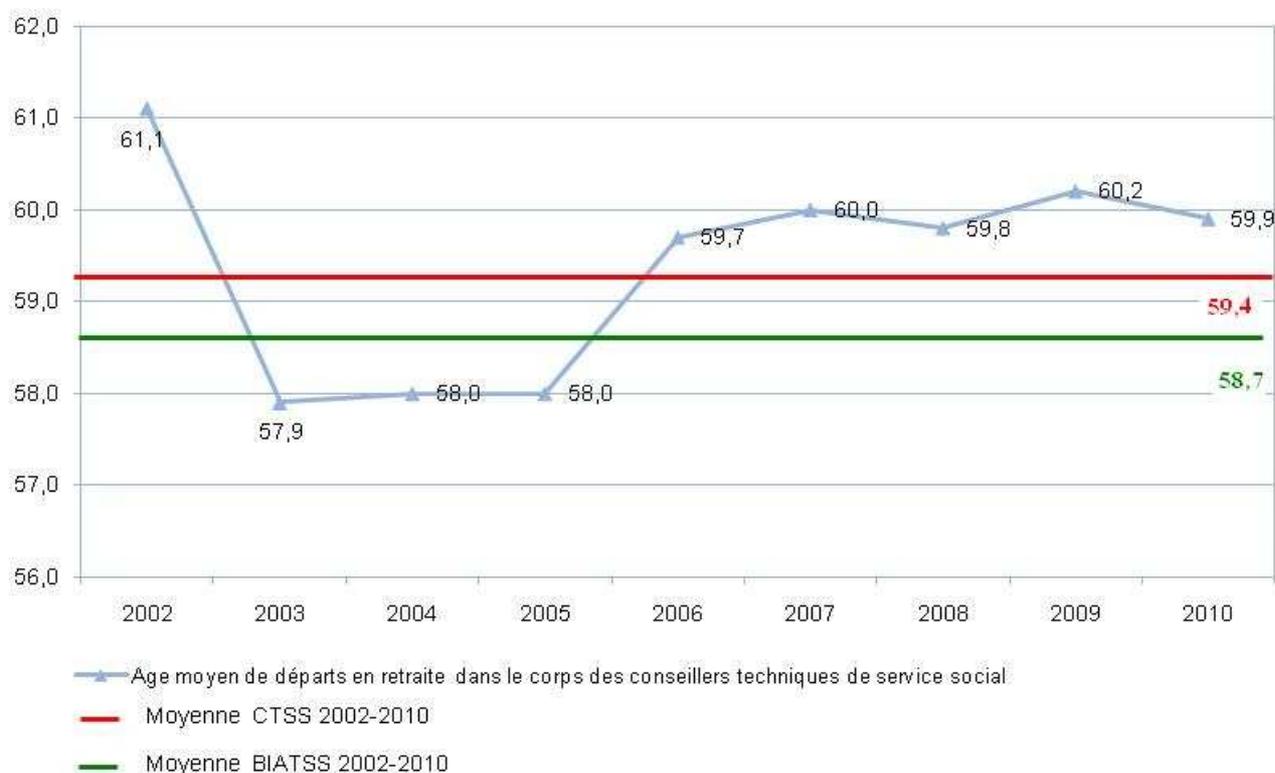
L'âge moyen de départ en retraite des conseillers techniques de service social, de 2002 à 2010, est de 59,4 ans. Il est donc supérieur à celui des personnels BIATSS qui est de 58,7 ans.

Cet âge de départ tend à augmenter depuis la réforme du régime des retraites de 2003 et avec l'augmentation de la durée de cotisation qu'elle implique.

(\*) hors Adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEC)

Source : DGRH C1-1

Age moyen de départ en retraite entre 2002 et 2010



C'est en 2003 que l'âge de départ est le plus bas (57,9 ans) pour remonter à partir de 2005 jusqu'à 59,9 ans en 2010. Sur la période 2002-2010, les conseillers techniques de service social sont partis à un âge moyen de 59,4 ans, c'est-à-dire plus tard que les personnels BIATSS pour qui l'âge moyen de départ en retraite est de 58,7 ans.

### Les assistants de service social

#### É Répartition des âges de départs en retraite entre 2002 et 2010

Répartition des âges de départs en retraite

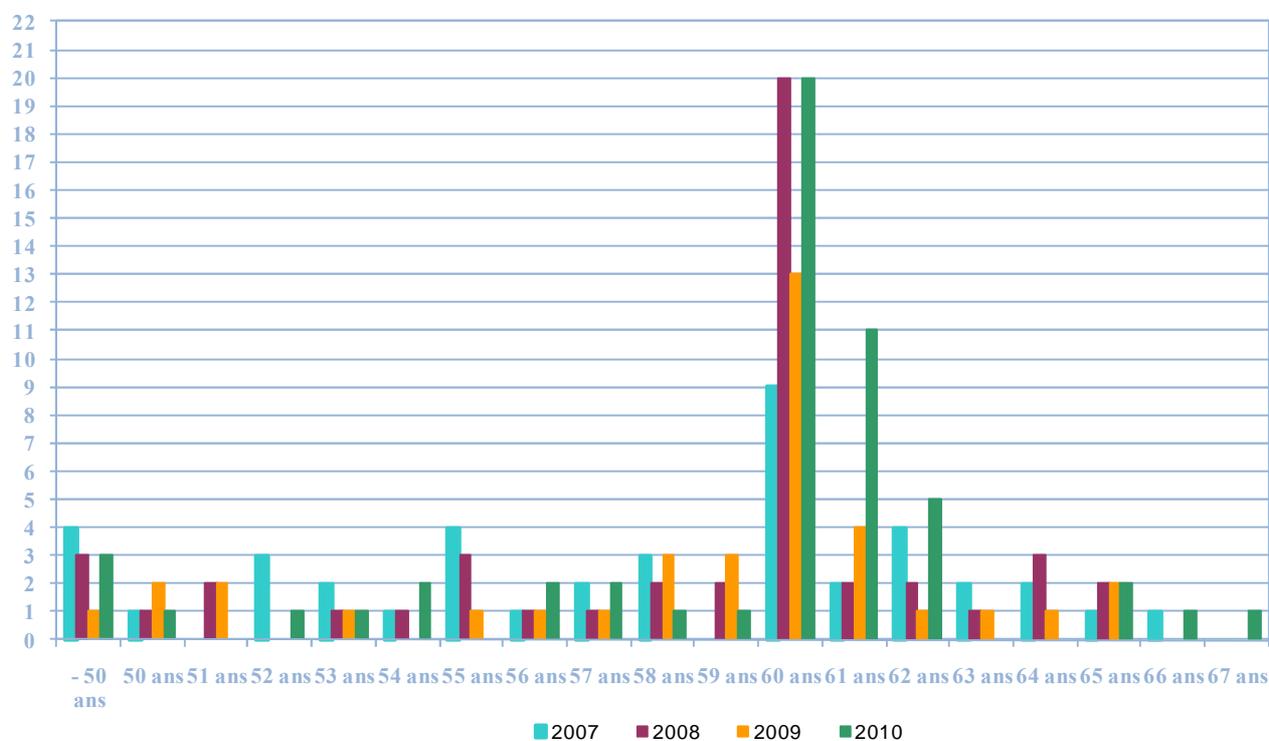
Année civile	- 50	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	Total
	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	
2002	2	2	1	1	1	1	1	0	3	0	1	7	2	0	0	0	1	0	0	23
2003	6	4	1	0	1	1	3	4	0	0	2	10	1	1	0	0	1	0	0	35
2004	3	1	0	1	2	2	1	0	2	2	1	7	0	0	0	1	2	1	0	26
2005	5	1	0	0	0	1	2	0	0	3	1	8	1	1	1	0	1	0	0	25
2006	5	1	2	0	2	3	2	0	0	4	4	13	4	2	1	0	1	0	0	44
2007	4	1	0	3	2	1	4	1	2	3	0	9	2	4	2	2	1	1	0	42
2008	3	1	2	0	1	1	3	1	1	2	2	20	2	2	1	3	2	0	0	47
2009	1	2	2	0	1	0	1	1	1	3	3	13	4	1	1	1	2	0	0	37
2010	3	1	0	1	1	2	0	2	2	1	1	20	11	5	0	0	2	1	1	54

Source : DGRH C1-1

C'est à l'âge de 60 ans que le plus grand nombre d'assistants de service social part en retraite, et ce, quelle que soit l'année, depuis 2002.

Les plus grands nombres de départs en retraite ont eu lieu en 2008 et 2010.

Nombre de départs en retraite par âge et par année



Source : DGRH C1-1

### Les conseillers techniques de service social

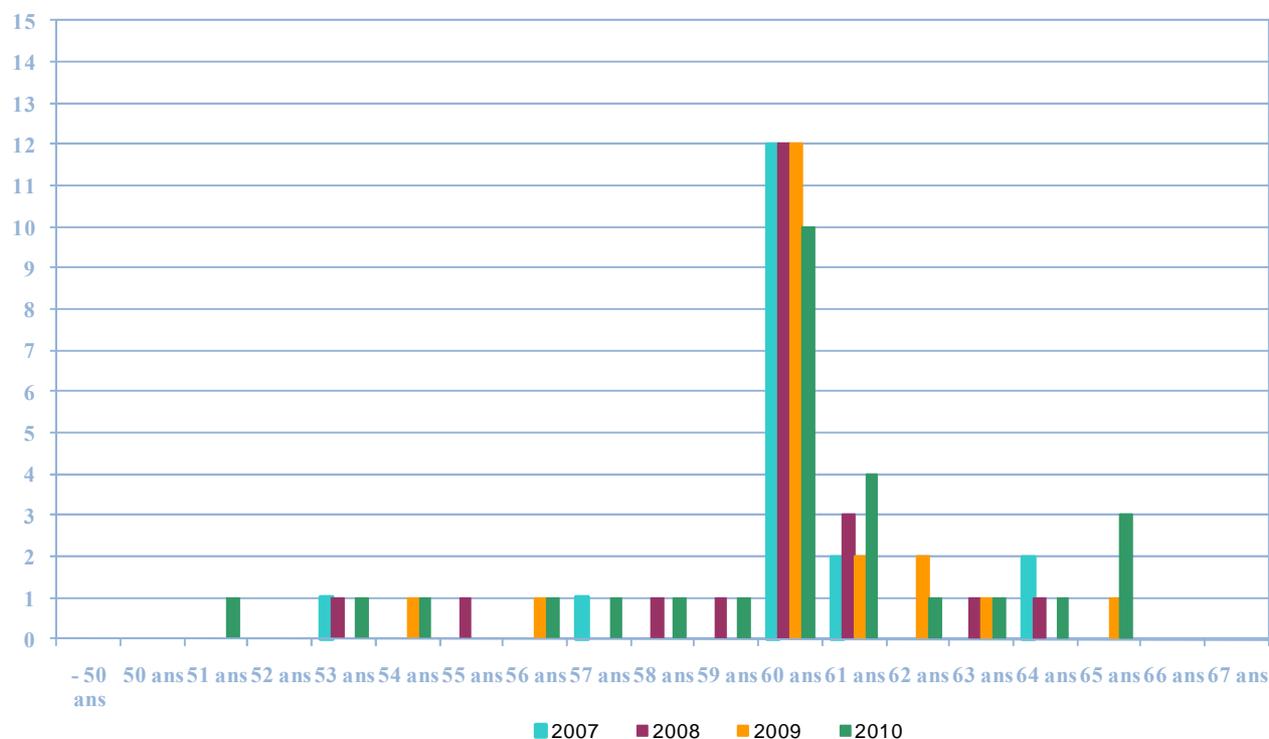
#### 🕒 Répartition des âges de départs en retraite entre 2002 et 2010

Répartition des âges de départs en retraite																				
Année civile	- 50 ans	50 ans	51 ans	52 ans	53 ans	54 ans	55 ans	56 ans	57 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	Total
2002	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	5	1	0	0	1	2	0		10
2003	0	2	1	0	2	0	2	1	0	3	2	5	1	0	1	3	0	0		23
2004	0	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	5	0	0	1	0	0	0		10
2005	1	1	0	1	0	0	1	2	1	1	1	10	2	0	0	0	1	0		22
2006	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	14	6	2	0	1	1	1		29
2007	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	12	2	0	0	2	0	0		18
2008	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	12	3	0	1	1	0	0		21
2009	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	12	2	2	1	0	1	0		20
2010	0	0	1	0	1	1	0	1	1	1	1	10	4	1	1	1	3	0		27

Source : DGRH C1-1

C'est à l'âge de 60 ans que le plus grand nombre de conseillers techniques de service social part en retraite, et ce, quelle que soit l'année, depuis 2002. Cependant, en 2010, le nombre de personnes partant après 60 ans est un peu plus important. Le plus grand nombre de départ en retraite a eu lieu en 2006, mais les faibles effectifs rendent ces résultats peu significatifs.

#### Nombre de départs en retraite par âge et par année



Source : DGRH C1-1

### Les assistants de service social

#### ⑥ Les motifs de départ en retraite entre 2002 et 2010

#### Répartition par motifs de départs en retraite

		Jouissance différée sur demande	Office pour invalidité	Après limite d'âge + prolongation d'activité	Après limite d'âge + maintien	Jouissance immédiate mère enfant invalide	Pour invalidité sur demande	Sans droit à pension	Pour limite d'âge	Après cessation progressive d'activité	Jouissance immédiate mère de 3 enfants	Durée assurance atteinte	A la demande de l'intéressé	Ensemble
2002	Effectifs	1	2			1	2			3	6		8	23
	%	4,3%	8,7%			4,3%	8,7%			13,0%	26,1%		34,8%	100,0%
2003	Effectifs					1	1		1	2	19		11	35
	%					2,9%	2,9%		2,9%	5,7%	54,3%		31,4%	100,0%
2004	Effectifs		1		1	3		1	2	3	11		4	26
	%		3,8%		3,8%	11,5%		3,8%	7,7%	11,5%	42,3%		15,4%	100,0%
2005	Effectifs				1		4			2	9		9	25
	%				4,0%		16,0%			8,0%	36,0%		36,0%	100,0%
2006	Effectifs		1				6		1	3	19		14	44
	%		2,3%				13,6%		2,3%	6,8%	43,2%		31,8%	100,0%
2007	Effectifs			1					1	3	21	1	15	42
	%			2,4%					2,4%	7,1%	50,0%	2,4%	35,7%	100,0%
2008	Effectifs						6	1		6	11		23	47
	%						12,8%	2,1%		12,8%	23,4%		48,9%	100,0%
2009	Effectifs			1			5		1	3	10		17	37
	%			2,7%			13,5%		2,7%	8,1%	27,0%		45,9%	100,0%
2010	Effectifs			2	1		2	2		4	15		28	54
	%			3,7%	1,9%		3,7%	3,7%		7,4%	27,8%		51,9%	100,0%
Total	Effectifs	1	4	4	3	5	26	4	6	29	121	1	129	333
	%	0,3%	1,2%	1,2%	0,9%	1,5%	7,8%	1,2%	1,8%	8,7%	36,3%	0,3%	38,7%	100,0%

Source : DGRH C1-1

Le premier motif de départ en retraite est « à la demande de l'intéressé » pour 38,7 % en moyenne sur la période 2002/2010, suivi par le motif « mère de 3 enfants » pour 36,3 % d'entre elles, puis par le motif « après cessation progressive d'activité ».

Les conseillers techniques de service social

## ③ Les motifs de départs en retraite entre 2002 et 2010

## Répartition par motifs de départs en retraite

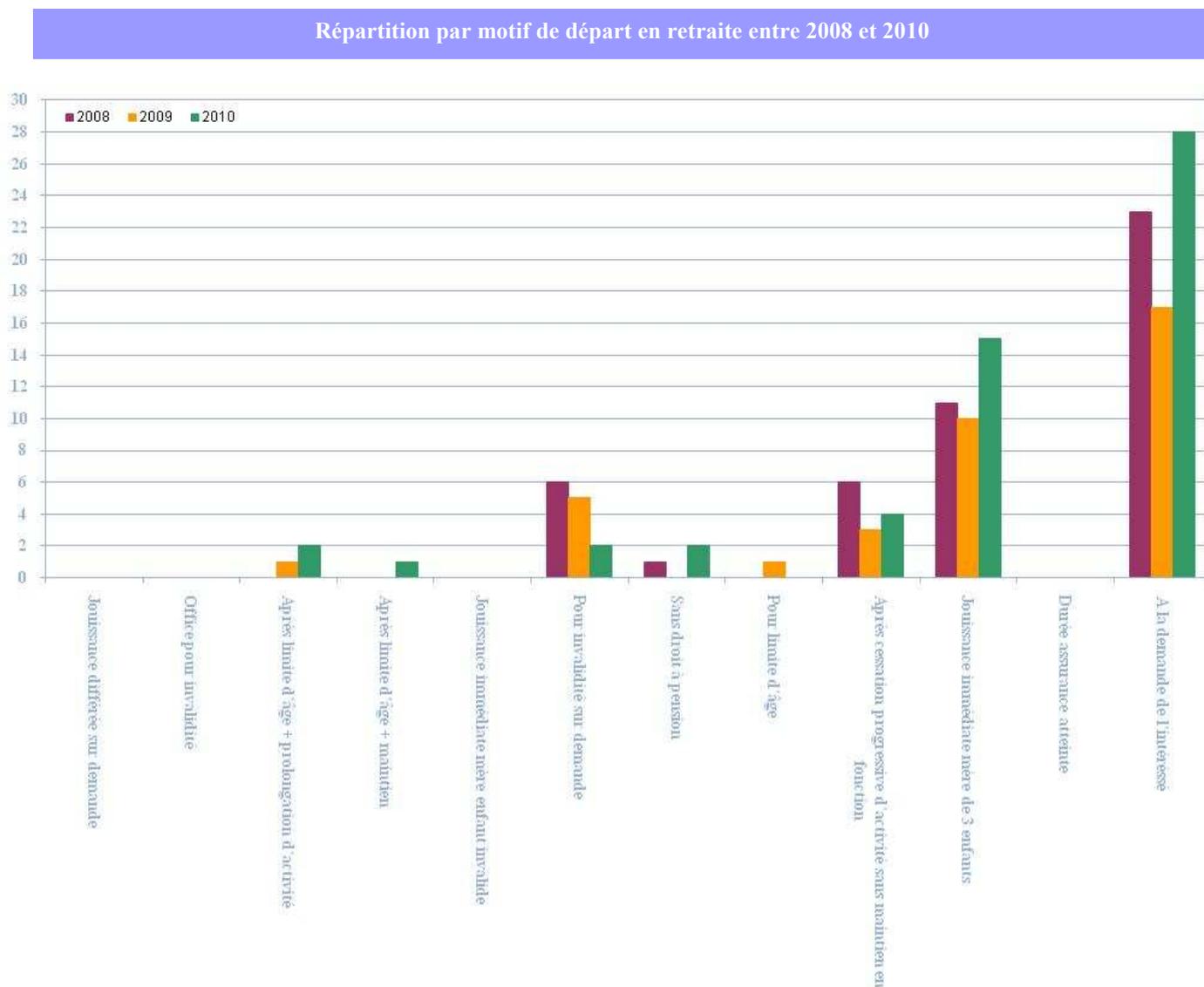
		Jouissance différée sur demande	Après limite d'âge + prolongation d'activité	Après limite d'âge + maintien	Jouissance immédiate mère enfant invalide	Pour invalidité sur demande	Pour limite d'âge	Après cessation progressive d'activité	Jouissance immédiate mère de 3 enfants	A la demande de l'intéressé	Ensemble
2002	Effectifs	1				1				8	10
	%	10,0%				10,0%				80,0%	100,0%
2003	Effectifs					1	1	3	10	8	23
	%					4,3%	4,3%	13,0%	43,5%	34,8%	100,0%
2004	Effectifs							1	4	5	10
	%							10,0%	40,0%	50,0%	100,0%
2005	Effectifs					1	2	2	7	10	22
	%						9,1%	9,1%	31,8%	45,5%	95,5%
2006	Effectifs			1			1	3	6	18	29
	%			3,4%			3,4%	10,3%	20,7%	62,1%	100,0%
2007	Effectifs							4	2	12	18
	%							22,2%	11,1%	66,7%	100,0%
2008	Effectifs			1			2	1	4	13	21
	%						9,5%	4,8%	19,0%	61,9%	95,2%
2009	Effectifs							3	2	15	20
	%							15,0%	10,0%	75,0%	100,0%
2010	Effectifs					2	2	1	7	15	27
	%		0,0%			7,4%	7,4%	3,7%	25,9%	55,6%	100,0%
Total	Effectifs	1	0	2	0	5	8	18	42	104	180
	%	0,6%	0,0%	1,1%	0,0%	2,8%	4,4%	10,0%	23,3%	57,8%	100,0%

Source : DGRH C1-1

Le premier motif de départ en retraite est « à la demande de l'intéressé » pour 57,8 % en moyenne sur la période 2002-2010, suivi par le motif « mère de 3 enfants » pour 23,3 % d'entre elles, puis par le motif « après cessation progressive d'activité » pour 10 % d'entre elles. Ce classement s'observe quelle que soit l'année du départ en retraite (sauf en 2003 où le motif « mère de 3 enfants » était supérieur à celui de « à la demande de l'intéressé »).

### Les assistants de service social

#### ⑤ Evolution des motifs de départ en retraite entre 2008 et 2010



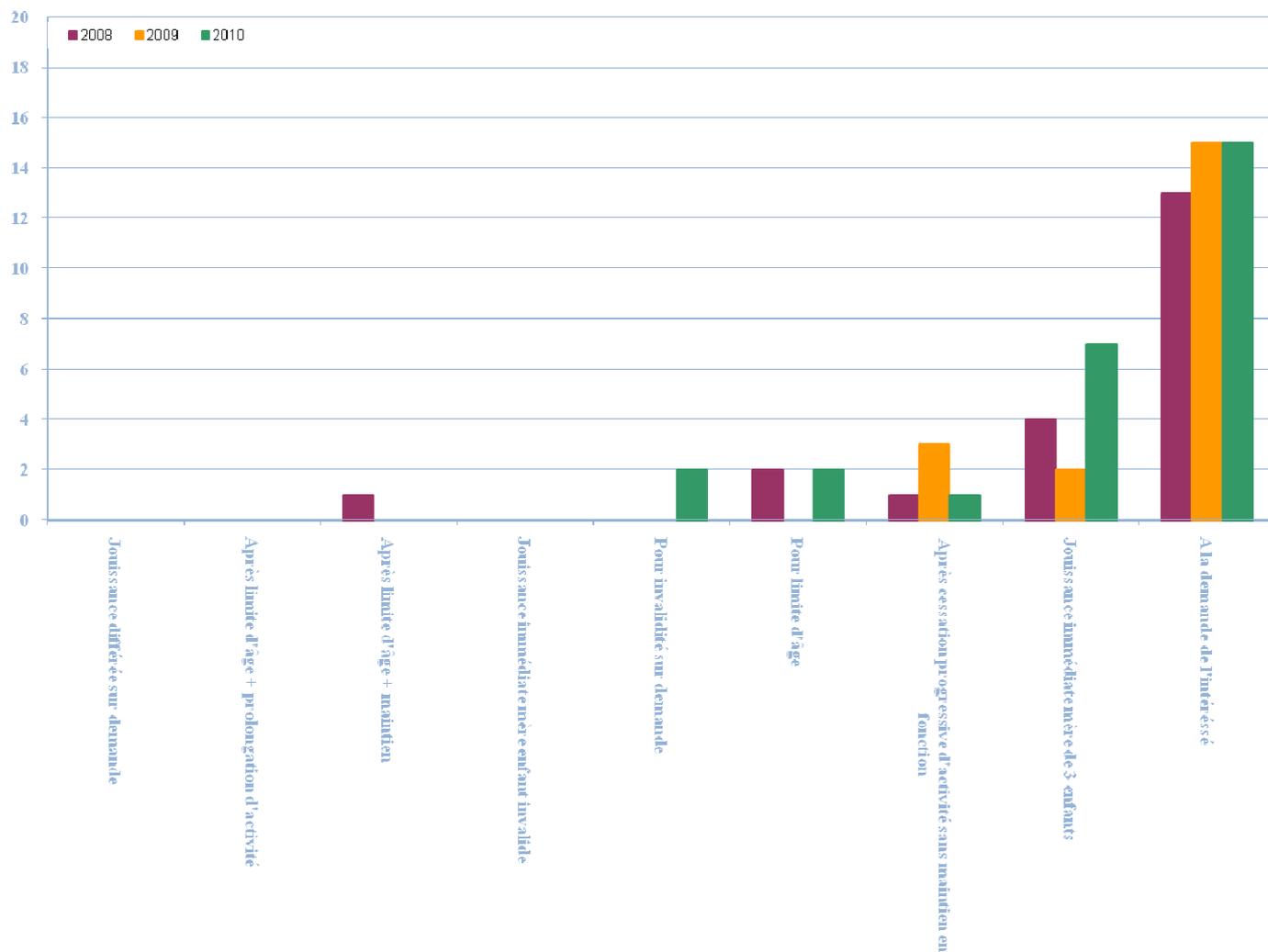
Source : DGRH C1-1

La comparaison des motifs de départ en retraite entre 2008, 2009 et 2010 montre une prépondérance du motif « à la demande de l'intéressé », particulièrement pour l'année 2010.

Les conseillers techniques de service social

## ⑤ Evolution des motifs de départs en retraite entre 2008 et 2010

Répartition par motif de départs en retraite entre 2008 et 2010



Source : DGRH C1-1

La comparaison des motifs de départ en retraite entre 2008, 2009 et 2010 fait apparaître une prépondérance du motif « à la demande de l'intéressé ».

**Les assistants de service social et les conseillers techniques de service social**

**④ Situation des agents dans leur grade et leur échelon lors des départs en retraite en 2010**

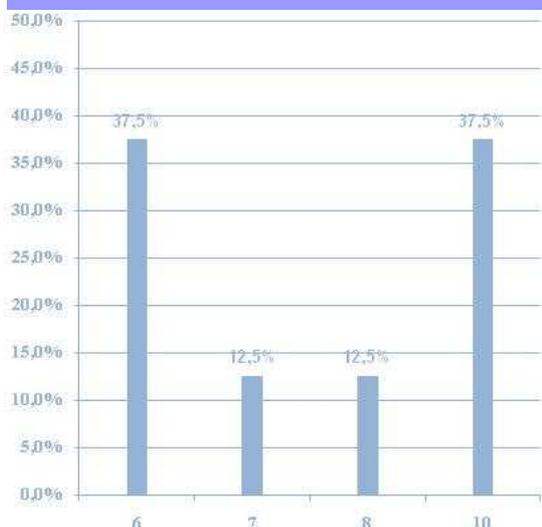
Le plus grand nombre de départ à la retraite s'effectue pour 37,5 % des assistants de service social au 6<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> échelon, pour 93,5 % des assistants principal de service social au 7<sup>ème</sup> échelon, et pour 50 % des conseillers techniques de service social au 8<sup>ème</sup> échelon, soit au dernier échelon de chaque grade ou corps (sauf pour les assistants de service social où deux échelons sont concernés pour des effectifs très réduits).

Répartition par échelon en 2010

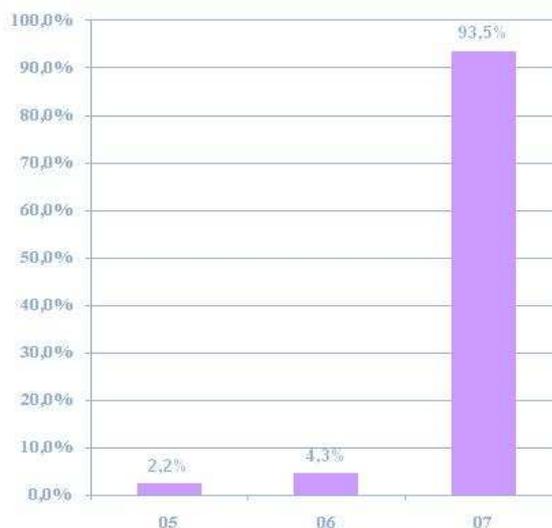
	05		06		07		08		10		Ensemble	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Assistant de service social			3	37,5%	1	12,5%	1	12,5%	3	37,5%	8	100,0%
Assistant principal de service social	1	2,2%	2	4,3%	43	93,5%					46	100,0%
Conseiller technique de service social					2	7,4%	25	92,6%			27	100,0%
<b>Ensemble</b>	<b>1</b>	<b>1,2%</b>	<b>5</b>	<b>6,2%</b>	<b>46</b>	<b>56,8%</b>	<b>26</b>	<b>32,1%</b>	<b>3</b>	<b>3,7%</b>	<b>81</b>	<b>100,0%</b>

Source : DGRH C1-1

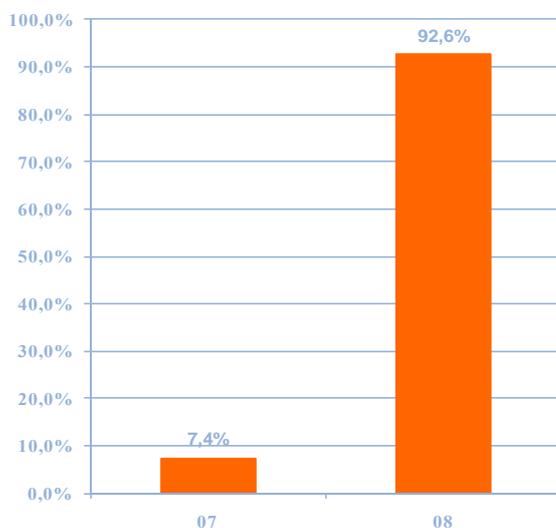
Assistant de service social



Assistant principal de service social



Conseiller technique de service social

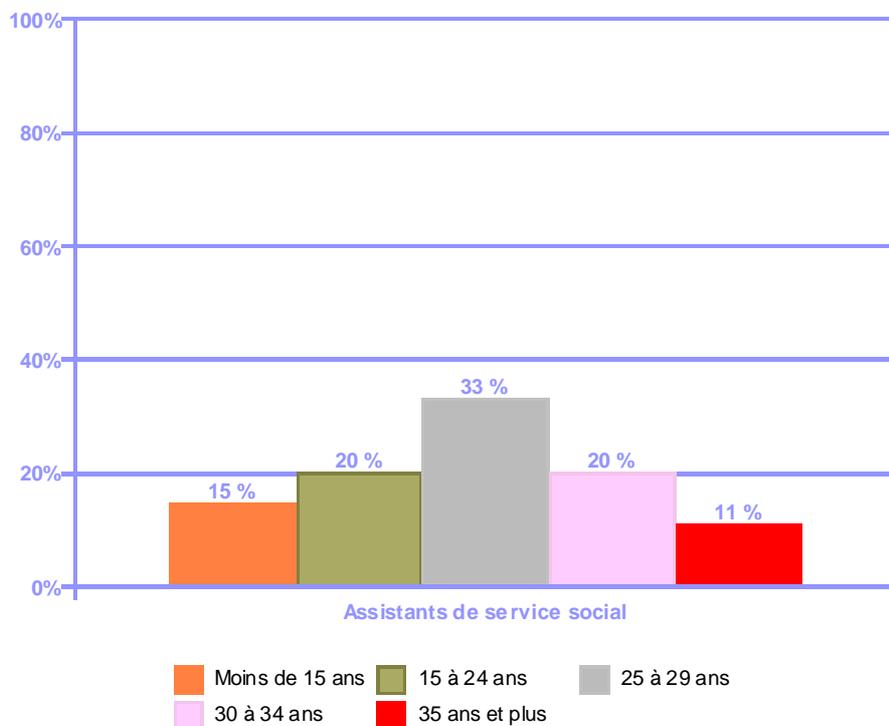


Les assistants de service social

## 🕒 L'ancienneté dans le corps lors du départ en retraite en 2010

Répartition par ancienneté en 2010

Ancienneté	Nombre de départ en retraite	%
06	1	1,9 %
08	2	3,7 %
09	1	1,9 %
11	1	1,9 %
12	2	3,7 %
14	1	1,9 %
16	3	5,6 %
17	1	1,9 %
18	1	1,9 %
20	1	1,9 %
21	1	1,9 %
22	2	3,7 %
23	2	3,7 %
25	3	5,6 %
26	11	20,4 %
27	1	1,9 %
28	2	3,7 %
29	1	1,9 %
30	2	3,7 %
31	2	3,7 %
32	2	3,7 %
33	2	3,7 %
34	3	5,6 %
35	2	3,7 %
36	2	3,7 %
37	1	1,9 %
38	1	1,9 %
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>



Les assistants de service social partent en retraite pour 33 % d'entre eux lorsqu'ils ont entre 25 et 29 ans d'ancienneté.

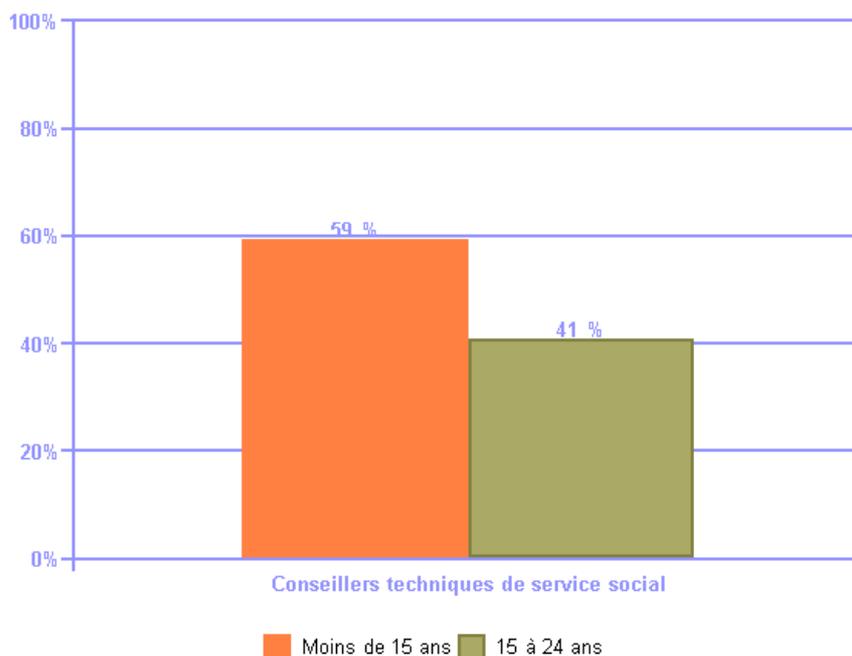
Les conseillers techniques de service social

## ④ L'ancienneté dans le corps lors du départ en retraite en 2010

C'est avec une ancienneté de 12 ans et également de 18 années au moment du départ en retraite que le pourcentage de conseillers techniques est le plus important (22,2 %). Ces chiffres sont cohérents avec les conditions de nomination des CTSS.

Répartition par ancienneté en 2010

Ancienneté	Nombre de départ en retraite	%
03	1	3,7%
07	2	7,4%
08	3	11,1%
10	1	3,7%
11	2	7,4%
12	6	22,2%
14	1	3,7%
15	3	11,1%
16	2	7,4%
18	6	22,2%
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>100%</b>



Plus de la moitié des conseillers techniques de service social partent à la retraite avec une ancienneté inférieure à 15 ans dans le corps, 41 % avec une ancienneté supérieure à 15 ans, car le mode de nomination dans le corps des conseiller technique de service social (concours interne ou liste d'aptitude) intervient après que les intéressés ont été assistants de service social.

Les assistants de service social③ **Départs des assistants de service social et des personnels BIATSS par académie, cumulés sur 2008-2010**

## Départs en fin de fonction entre 2008 et 2010

	Départs des ASSOC en 2008-2010	Assoc en activité au 1er mars 2011	Taux de départs des ASSOC en 2008-2010	Départs des BIATSS en 2008-2010	BIATSS en activité au 1er mars 2011*	Taux de départs des BIATSS en 2008-2010
Administration centrale		1		12	2221	0,6%
Aix-Marseille	9	132	6,8%	779	5539	14,1%
Amiens	9	88	10,2%	390	2961	13,2%
Besançon	2	45	4,4%	364	2336	15,6%
Bordeaux	4	96	4,2%	812	5372	15,1%
Caen	10	51	19,6%	432	2444	17,7%
Clermont-ferrand	10	49	20,4%	482	2651	18,2%
Corse	1	14	7,1%	45	564	7,9%
Créteil	34	265	12,8%	920	6914	13,3%
Dijon	3	57	5,3%	421	2680	15,7%
Grenoble	10	113	8,8%	807	5577	14,5%
Guadeloupe	1	30	3,3%	109	900	12,1%
Guyane		14		28	386	7,2%
Lille	10	231	4,3%	1069	8060	13,3%
Limoges	3	29	10,3%	231	1485	15,5%
Lyon	11	151	7,3%	1004	6808	14,7%
Martinique	1	22	4,5%	87	738	11,8%
Montpellier	6	94	6,4%	679	4611	14,7%
Nancy-Metz	4	93	4,3%	686	5098	13,5%
Nantes	3	123	2,4%	712	5025	14,2%
Nice	6	65	9,2%	453	2902	15,6%
Orléans-tours	5	87	5,7%	552	3618	15,2%
Paris	7	94	7,4%	1931	12897	15,0%
Poitiers	2	53	3,8%	485	3403	14,3%
Reims	1	52	1,9%	324	2389	13,6%
Rennes	5	100	5,0%	771	5374	14,4%
Réunion	2	56	3,6%	141	1486	9,5%
Rouen	5	79	6,3%	452	3319	13,6%
Strasbourg	6	81	7,4%	547	3980	13,7%
Toulouse	6	116	5,2%	943	6043	15,6%
Versailles	31	239	13,0%	1257	8940	14,1%
<b>Ensemble</b>	<b>207</b>	<b>2 720</b>	<b>7,6%</b>	<b>17 927</b>	<b>126 721</b>	<b>14,1%</b>

\* Hors les 154 agents affectés « Hors académie »

Source : DGRH C1-1

Le nombre de départs en fin de fonction (207 de 2008 à 2010) du corps des assistants de service social représente 7,6 % des effectifs (2 720). Il est de 14,1 % des effectifs en ce qui concerne les BIATSS.

Les taux de départ des assistants de service social sont les plus importants à Clermont-Ferrand (20,4%), Caen (19,6 %) et Versailles (13 %).

A titre de comparaison, les taux de départ des personnels BIATSS sont également importants à Clermont-Ferrand (18,2 %) et à Caen (17,7 %) pour une moyenne de 14,1 %.

Les conseillers techniques de service social

## ⑤ Départs des conseillers techniques de service social et des personnels BIATSS par académie

## Départs en fin de fonction entre 2008 et 2010

	Départs des CTSS en 2008-2010	CTSS en activité au 1er mars 2011	Taux de départs des CTSS en 2008-2010	Départs des BIATSS en 2008-2010	BIATSS en activité au 1er mars 2011*	Taux de départs des BIATSS en 2008-2010
Administration centrale		2		12	2221	0,6%
Aix-Marseille	6	25	24,0%	779	5539	14,1%
Amiens	2	14	14,3%	390	2961	13,2%
Besançon	3	10	30,0%	364	2336	15,6%
Bordeaux	4	22	18,2%	812	5372	15,1%
Caen	2	13	15,4%	432	2444	17,7%
Clermont-ferrand	2	14	14,3%	482	2651	18,2%
Corse	1	6	16,7%	45	564	7,9%
Créteil	2	41	4,9%	920	6914	13,3%
Dijon		11		421	2680	15,7%
Grenoble	4	20	20,0%	807	5577	14,5%
Guadeloupe	1	6	16,7%	109	900	12,1%
Guyane		3		28	386	7,2%
Lille	2	28	7,1%	1069	8060	13,3%
Limoges	1	9	11,1%	231	1485	15,5%
Lyon	4	19	21,1%	1004	6808	14,7%
Martinique	2	6	33,3%	87	738	11,8%
Montpellier	1	17	5,9%	679	4611	14,7%
Nancy-Metz	2	17	11,8%	686	5098	13,5%
Nantes	4	16	25,0%	712	5025	14,2%
Nice	1	11	9,1%	453	2902	15,6%
Orléans-tours	3	18	16,7%	552	3618	15,2%
Paris	3	15	20,0%	1931	12897	15,0%
Poitiers	5	12	41,7%	485	3403	14,3%
Reims	3	10	30,0%	324	2389	13,6%
Rennes	4	14	28,6%	771	5374	14,4%
Réunion	2	10	20,0%	141	1486	9,5%
Rouen		16		452	3319	13,6%
Strasbourg	2	12	16,7%	547	3980	13,7%
Toulouse	1	23	4,3%	943	6043	15,6%
Versailles	4	48	8,3%	1257	8940	14,1%
<b>Ensemble</b>	<b>71</b>	<b>488</b>	<b>14,5%</b>	<b>17 927</b>	<b>126 721</b>	<b>14,1%</b>

\* Hors les 154 agents affectés « Hors académie »

Source : DGRH C1-1

Le nombre de départs (71) de 2008 à 2010 dans le corps des conseillers techniques de service social représente 14,5 % des effectifs (488). Il est de 14,1 % des effectifs en ce qui concerne les personnels BIATSS.

Les taux de départ calculé sur 2008 à 2010 sont importants dans les académies de Poitiers (41%), La Martinique (33 %), Besançon (30 %). Toutefois, les effectifs sont trop faibles pour développer une analyse plus pertinente.

Les assistants de service social

⑤ **Comparaison des départs des assistants de service social et des personnels BIATSS par académie**

Comparaison des départs 2008-2010 ASSOC et BIATSS en activité en mars 2011



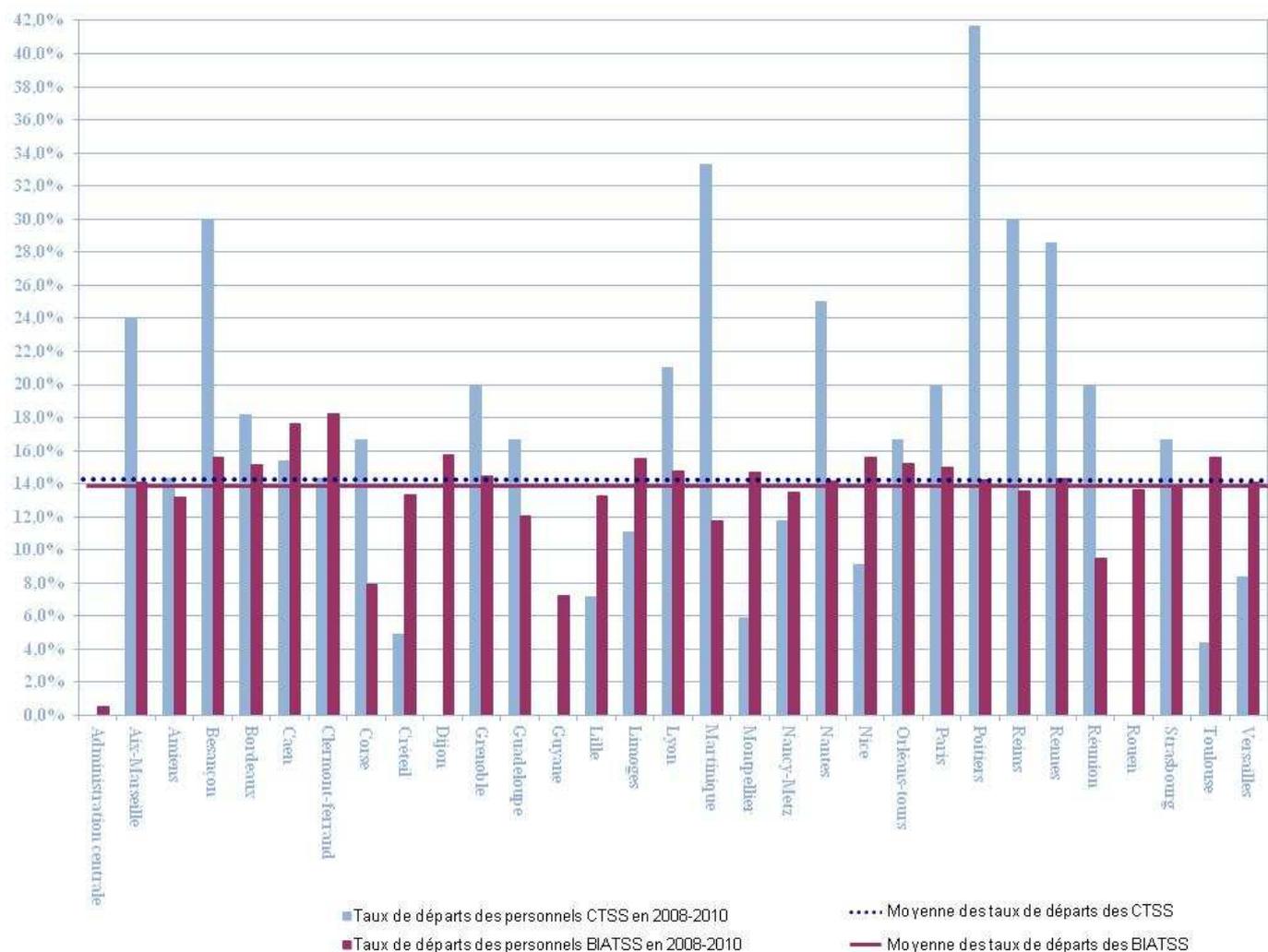
Source : DGRH C1-1

La moyenne des taux de départ des assistants de service social sur la période 2008-2010 est inférieure à celle des personnels BIATSS dans leur ensemble (7,6 % contre 14,1 %). Cependant, dans les académies de Clermont-Ferrand et de Caen, les taux de départs des assistants de service social sont supérieurs à ceux des BIATSS.

Les conseillers techniques de service social

## ⑥ Comparaison des départs des conseillers techniques de service social et des personnels BIATSS par académie

Comparaison des départs 2008-2010 des CTSS et des personnel BIATSS en activité en mars 2011



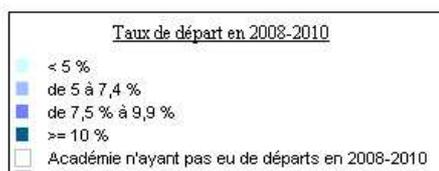
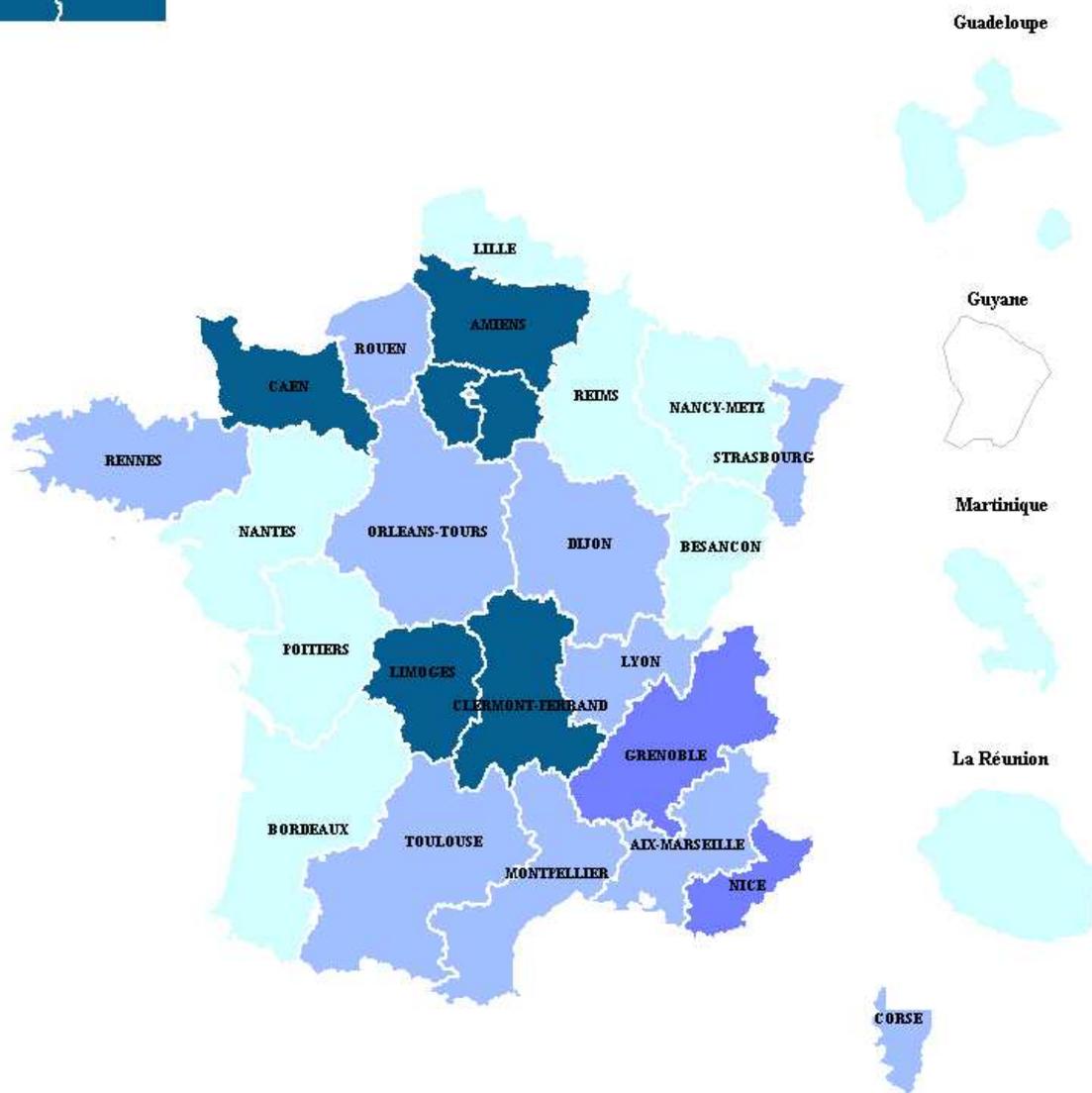
Source : DGRH C1-1

Les moyennes des taux de départ des conseillers techniques de service social et des personnels BIATSS sont sensiblement les mêmes (14,1 % contre 14,5 %). Cependant, des disparités importantes existent entre les différentes académies, en ce qui concerne les taux de départs des conseillers techniques de service social, notamment dans les académies de Créteil, Lille et Toulouse. Toutefois, les effectifs sont trop faibles pour développer une analyse plus pertinente.

Les assistants de service social

④ Illustration des taux de départ des assistants de service social par académie

Taux de départ des assistants de service social par académie en 2008-2010

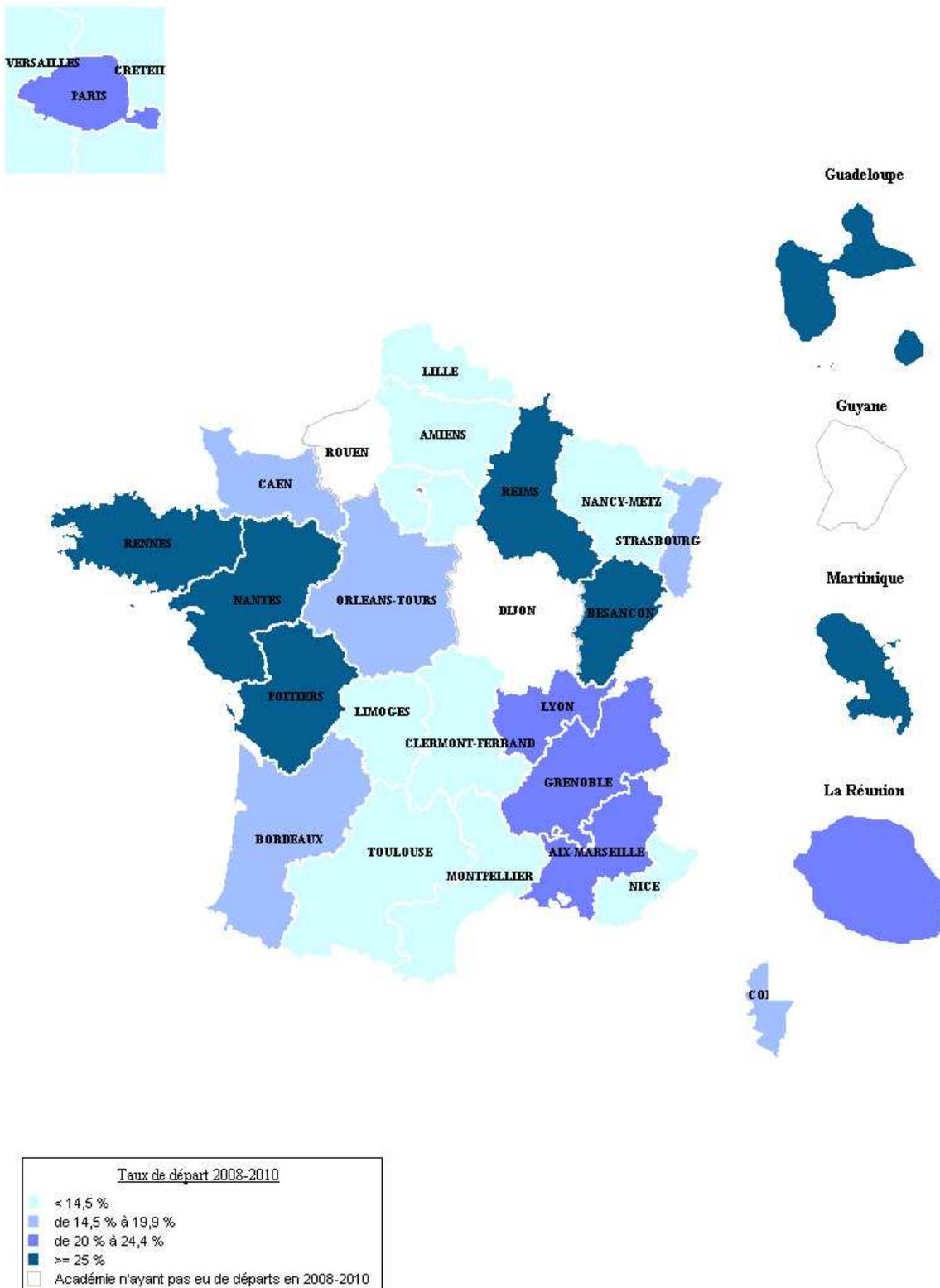


Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Les conseillers techniques de service social

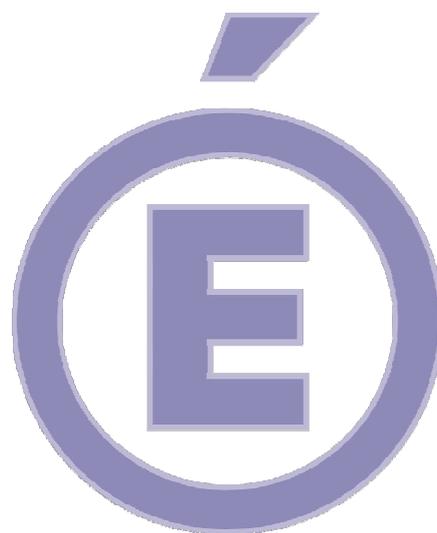
④ Illustration des taux de départ des conseillers techniques de service social par académie

Taux de départs des conseillers techniques de service social par académie en 2008-2010



Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

## CONCLUSION



## É Conclusion

### Mission de ces deux corps :

L'assistant de service social est chargé d'apporter écoute et soutien aux élèves et aux personnels, pour favoriser leur réussite individuelle et sociale. S'inscrivant dans le cadre d'une prévention globale en faveur des élèves, les assistants de service social exercent des fonctions visant à aider les personnes, les familles ou les groupes connaissant des difficultés sociales, à faciliter leur insertion et à rechercher les causes qui compromettent l'équilibre psychologique, économique ou social. Ils exercent un rôle de médiateur et d'autre part sont à la fois le conseiller social de l'institution et celui de tous les jeunes scolarisés. Leur effort doit se porter plus particulièrement vers les élèves les plus en difficulté.

Le conseiller technique de service social intervient en faveur des élèves, des étudiants et des personnels aux niveaux académique et départemental. Il est chargé de fonctions comportant des responsabilités particulières dans les domaines visant à aider les personnes, les familles ou les groupes connaissant des difficultés sociales, à faciliter leur insertion et rechercher les causes qui compromettent l'équilibre psychologique, économique ou social de ces populations. Il mène toutes les actions susceptibles de prévenir et de remédier à ces difficultés dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale du ministère dont il dépend et peut exercer un rôle d'encadrement ou de coordination des assistants de service social.

Au 1<sup>er</sup> mars 2011, le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ainsi que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche compte **2 720** assistants de service social et **488** conseillers techniques de service social. Ces effectifs totaux (3 208) représentent 2,5 % des 126 875 personnels BIATSS (en activité dans l'enseignement scolaire et supérieur).

Pour les assistants de service social, le nombre de postes vacants diminue régulièrement depuis 2007, passant de 155 à 61 en 2010.

Pour les conseillers techniques de service social, le taux de rendement des concours conseillers technique de service social a augmenté pour atteindre 92 % en 2010.

Le corps des *assistants de service social* se caractérise par :

- un taux de féminisation élevé : 96 %.
- un pourcentage élevé d'assistants de service social à temps partiel: 39,7 % contre 19 % pour l'ensemble des personnels BIATSS.
- un faible pourcentage d'agents non titulaires sur missions permanentes par rapport à l'ensemble des personnels titulaires : 5,5 % contre 15,7 % pour l'ensemble des personnels BIATSS.
- Un âge moyen d'entrée dans le corps de 33 ans.
- un corps relativement âgé, phénomène dû au fait que les assistants de service social sont souvent en seconde carrière. En effet, l'âge moyen est de 44,9 ans pour l'ensemble du corps, de 52,3 ans pour les assistants principaux de service social ; l'âge médian est de 40 ans pour les assistants de service social, de 53 ans pour les assistants principaux et de 45 ans pour l'ensemble du corps.
- une faible ancienneté dans le corps puisque 41 % des effectifs ont moins de 10 ans d'ancienneté seulement et 20 % des effectifs au moins 20 ans d'ancienneté.
- une forte représentation dans les derniers échelons du grade d'assistant principal de service social (65 % des agents du grade).
- un taux de départ à la retraite calculé sur 2008-2010 inférieur à celui des autres personnels BIATSS (2% dans le corps des assistants de service social contre 3,6 % pour les BIATSS), en augmentation depuis 2008 (de 1,7 % en 2008 à 2 % en 2010).
- un âge moyen de départs en retraite légèrement inférieur dans le corps des assistants de service social (en 2010 : 57,4 ans contre 58,7 ans pour les personnels BIATSS), même si 85 % des agents partant en retraite ont plus de 15 ans d'ancienneté dans le corps.

Le corps des *CTSS* se caractérise par :

- un taux de féminisation élevé avec 94 % de femmes.
- un faible pourcentage de *CTSS* à temps partiel : 13,3 % contre 19 % pour l'ensemble des personnels *BIATSS*.
- un faible pourcentage d'agents non titulaires sur missions permanentes par rapport à l'ensemble des personnels titulaires égal à 1,6 % (15,7 % pour l'ensemble des personnels *BIATSS*).
- un âge d'entrée dans le corps de 45,8 ans.
- un corps relativement âgé, phénomène dû au mode de recrutement du corps (promotion d'anciens assistants de service social). En effet, l'âge moyen est de 52,4 ans, les *CTSS* de plus de 55 ans représentent 42,6 % de l'effectif en activité contre 27 % pour les personnels *BIATSS*.
- une faible ancienneté dans le corps : 58 % des effectifs ont moins de 10 ans d'ancienneté et 5 % seulement plus de 20 ans.
- une forte représentation dans le dernier échelon (54 % des agents du corps)
- un taux de départ à la retraite calculé sur 2008-2010 légèrement supérieur pour les conseillers techniques de service social par rapport aux *BIATSS* (5,5 % contre 3,6 %) et qui augmente légèrement entre 2008 et 2010 (4,5 % à 5,5%).
- un âge moyen de départ en retraite supérieur dans le corps des conseillers techniques de service social en 2010 : 59,4 ans contre 58,7 ans pour les personnels *BIATSS*, même si seulement 41 % des agents partant en retraite ont plus de 15 ans d'ancienneté dans le corps.
- un corps de débouchés pour les *ASSOC* qui concerne 15 % du corps des *ASSOC* (71 % des *CTSS* le sont devenu par concours interne et 22 % par liste d'aptitude).